



Rapport d'Impact 2024



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Midi-Pyrénées
Vous être utile.



Christophe LE PAPE

*Président du directoire de la Caisse d'Epargne
Midi-Pyrénées*

« Fidèle à nos valeurs coopératives et banque 100% régionale, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées s'engage durablement sur notre territoire en tant que partenaire de confiance, ouvert à tous et utile à chacun. Banque pionnière depuis 200 ans, nous affichons fièrement notre modèle coopératif, un modèle forgé sur le temps long, au bénéfice du territoire et de ses habitants. Notre nouveau plan stratégique « Entreprendre ensemble, pour construire demain autrement », incarne notre volonté d'être au service du développement économique de notre territoire et au cœur des transitions de notre société. C'est ensemble, avec toutes et tous, que nous relèverons le défi de la souveraineté du territoire et encouragerons une dynamique entrepreneuriale. »

Alain DI CRESCENZO

*Président de la SLE Haute-Garonne Sud-Ouest
Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance
de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées*

« En cette année 2025, proclamée Année internationale des coopératives par l'ONU, qui consacre le modèle des coopératives, il est important de rappeler à quel point ce modèle, porteur de sens, est aligné avec notre époque où la prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux est une composante et un levier de performance durable pour les entreprises. La coopération n'est pas seulement un modèle, c'est avant tout un véritable vecteur de changement positif. »





Maria BOGOINA

Secrétaire Générale RSE et Transition Environnementale

« La publication de notre premier rapport d'impact volontaire cette année est l'opportunité de présenter à toutes nos parties prenantes la contribution positive de la Caisse d'Épargne en Midi-Pyrénées : 1^{er} financeur privé du logement social, de l'Économie Sociale et Solidaire, et des collectivités locales ; financeur majeur des énergies renouvelables et des grands projets d'infrastructures ; acteur incontournable du logement et 1^{er} mécène privé d'Occitanie. Toutes ces réalisations sont autant de marqueurs de notre engagement sur le Territoire. Dans la continuité des précédentes Déclarations de Performance Extra Financière, ce rapport constitue un exercice de transparence essentiel. En détaillant nos réalisations concrètes et les éléments factuels et mesurés de cette performance environnementale, sociétale et coopérative, il reflète la manière dont nous intégrons les enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance dans notre activité de Banquier et en tant qu'entreprise responsable ».



Bertrand CHAUVEL

Directeur RSE et Engagements Sociétaux

DES ACTES ENGAGEANTS, CONJUGUÉS AU PRÉSENT ET AU FUTUR

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées est une banque...

100 % coopérative

100 % régionale

100 % utile au développement économique, social et environnemental de son territoire.

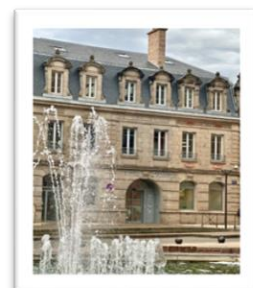


154 531
SOCIÉTAIRES À
FIN 2024
(+ 4 513 en 1 an)

BANQUE
DE
PROXIMITÉ

1^{ère} BANQUE
DES
COLLECTIVITÉS
LOCALES

29
NPS* CLIENTS
BDD



46 M€
PRÊTS VERTS
BDD*

340 M€
Prêt verts
BDR*

1 163 M€
EPARGNE
BANCAIRE VERTE
Collecte 2024 servant
à financer les projets
verts du Territoire

1^{ER} MÉCÈNE
D'OCCITANIE
1,6M€ DE DONNS

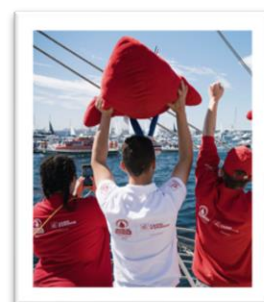
- 6%
OBJECTIF DE
RÉDUCTION DU
BILAN CARBONE
à horizon 2026**



48,61 %
TAUX DE
FEMMES CADRES

10,40 %
TRAVAILLEURS EN
SITUATION DE
HANDICAP

7,7 jours
DE FORMATION / ETP*



* NPS : Net Promoter Score / BDD : Banque de détail / BDR : Banque de développement en région / ETP : Equivalent Temps Plein

** VS 2023 hors refacturation



Sommaire



Placer les enjeux de durabilité au cœur de la gouvernance et des engagements de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées . 6

1. Une banque coopérative, 100% régionale, pionnière dans les transitions de la société 7
2. Une gouvernance portant les enjeux ESG au plus haut niveau 10
3. Animation de la vie coopérative et du sociétariat 11



Affirmer un impact positif sur le territoire au travers de nos engagement environnementaux et sociétaux 14

1. Un engagement : rendre l'impact accessible à tous 15
2. Une prise en compte des enjeux ESG au plus près du territoire afin de renforcer notre impact positif 17
3. Labels et engagements de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées 20
4. Dispositif de pilotage des enjeux ESG / « Impact Inside » 21
5. Prise en compte des risques ESG 22



Se mobiliser pour décarboner l'économie en rendant l'impact accessible à tous 24

1. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique 25
2. La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées accompagne tous ses clients dans leur transition environnementale 26



Soutenir le développement et la souveraineté du Territoire 33

1. Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables 34
2. Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé 40



Être exemplaire, avoir une empreinte positive sur le territoire 42

1. Être exemplaire, en adoptant une politique d'achats responsables 44
2. La transformation immobilière au service de la diminution de notre empreinte carbone 45
3. Une stratégie pour mieux se déplacer en Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées 46
4. Numérique responsable 47
5. Avoir une empreinte positive sur le territoire . 48
6. Investissements en propre de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées 49
7. Communauté impact 50



Être un employeur de référence et un acteur de l'inclusion 51

1. Droits de l'homme 52
2. Dialogue social & conditions de travail 53
3. Egalité des chances et lutte contre les discriminations 58
4. Attractivité et développement des compétences 64



Améliorer la satisfaction et protéger les intérêts de nos clients 69

1. Placer la satisfaction client au cœur de nos priorités 70
2. Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client 72
3. Protéger les intérêts du client et du sociétaire 77



Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité 80

1. Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires 81
2. Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société 83



01

Placer les enjeux de durabilité au cœur de la gouvernance et des engagements de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées

- 1. Une banque coopérative, 100% régionale, pionnière dans les transitions de la société
- 2. Une gouvernance portant les enjeux ESG au plus haut niveau
- 3. Animation de la vie coopérative et du sociétariat

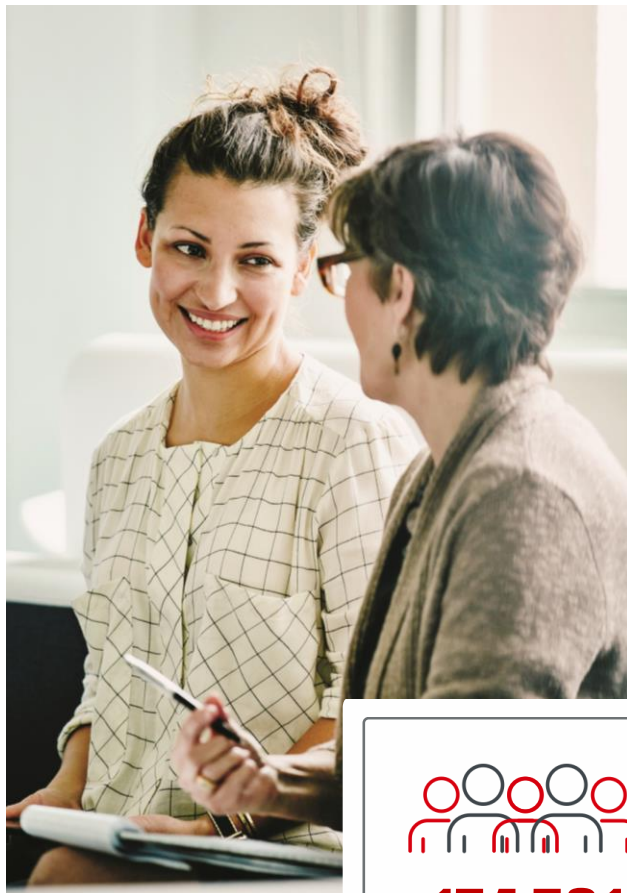
1. Une banque coopérative, 100% régionale, pionnière dans les transitions de la société

1.1 La différence coopérative de la Caisse d'Epargne

- Héritage historique, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées est une banque de proximité ancrée sur son territoire

Elle dispose d'un important réseau d'agences, présent dans l'ensemble des bassins de vie et n'est pas délocalisable. Son capital social est détenu par des sociétés locales d'épargne (SLE), dont le capital est lui-même détenu par les clients sociétaires, habitants du territoire. 1^{ère} banque des collectivités locales, elle est également un acteur de premier plan pour élaborer des solutions collectives aux besoins sociaux émergents.

Le sociétariat de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées est composé de clients particuliers et personnes morales, de collectivités territoriales et de salariés. Ils sont invités chaque année à participer aux Assemblées générales de leurs SLE, dont les Conseils d'administration sont composés d'administrateurs élus et dont les Présidents élisent leurs représentants au Conseil d'Orientation et de Surveillance. Le Conseil valide et assure le suivi des décisions prises par le Directoire, composé de mandataires sociaux.



- Cette gouvernance, dite duale, garantit une autonomie de décision régionale et une capacité à s'adapter à la conjoncture locale et aux besoins du territoire.



Cette gouvernance coopérative, associée au fait que la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées met en réserve au moins 15% de ses résultats, inscrit son action dans le temps long, comme en témoigne son plan stratégique fixant un horizon 2030.

Une Caisse d'Epargne est « une banque-assurance 100% régionale, pionnière dans les transitions de la société et qui appartient à ses clients-sociétaires. »

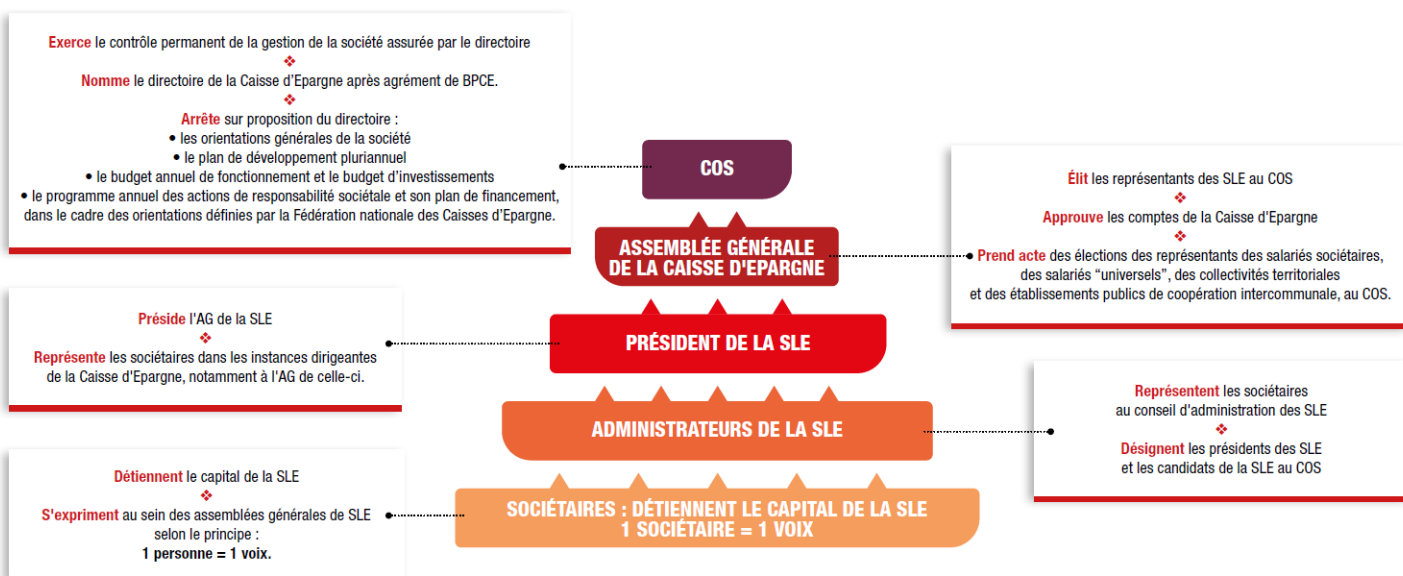
Banque universelle, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées s'adresse à l'ensemble des clients, sans discrimination, que ce soient les clients particuliers, même modestes ou sous tutelle, les entreprises, les associations, les collectivités et les bailleurs sociaux, avec lesquels elle entretient des relations de longue date. La qualité de cette relation est désormais mesurée régulièrement, afin d'améliorer l'offre de conseils dans un contexte de renforcement des services à distance, sans renoncer aux services de proximité.

1.2 Le modèle coopératif de la Caisse d'Épargne, garant de stabilité et de résilience

- Fortement ancrées sur leurs territoires, les Caisses d'Épargne sont des banques coopératives régionales dont le capital social est détenu par les sociétés locales d'épargne (SLE), elles-mêmes détenues par les clients-sociétaires à travers les parts sociales

Le modèle de gouvernance coopérative de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées permet la participation de l'ensemble de ses clients-sociétaires, quel que soit le nombre de parts sociales qu'ils détiennent au sein de leur SLE, et sans discrimination. L'objectif de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées est de faire adhérer un maximum de clients à son objet social, afin d'accroître son pouvoir d'action, dans l'intérêt de ses sociétaires et de son territoire.

Les parties prenantes sont associées aux décisions et à la gouvernance de l'entreprise, que ce soit lors des assemblées générales de SLE, dans les conseils d'administration des SLE ou bien dans le conseil d'orientation et de surveillance (COS) chargé de valider et de suivre les décisions prises par le directoire, instance exécutive.



Ces pratiques coopératives, dont l'origine remonte à 1999, année d'adoption du statut coopératif, s'inscrivent dans une longue histoire de l'engagement au service de l'épargne et de la prévoyance. Ce rôle sociétal a d'ailleurs été inscrit dans le Code monétaire et financier

Les Caisses d'Épargne remplissent une mission de « **protection de l'épargne populaire et de contribution à la lutte contre l'exclusion bancaire et financière de tous les acteurs de la vie économique, sociale et environnementale** ».

1.3 Notre modèle d'affaires

Les grands enjeux de la société



TRANSITION ENVIRONNEMENTALE MENTALE
+1,4°C dès 2023 vs l'ère préindustrielle



TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE
Hausse de 45 % du nombre de personnes de plus de 80 ans au sein de l'UE d'ici à la fin des années 2030



TRANSITION GÉOPOLITIQUE
Intensification des enjeux de souveraineté et des relocalisations industrielles



TRANSITION TECHNOLOGIQUE
100 millions d'utilisateur de ChatGPT en seulement deux mois

Notre ADN

- **UN MODÈLE DE BANQUE COOPÉRATIVE TERRITORIALE**
au service de ses **900 000 clients**
- **UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE**
154 531 clients sociétaires élisent leurs représentants pour siéger **aux conseils** des banques régionales
- **UNE PERFORMANCE COOPÉRATIVE**
pour inscrire notre croissance **dans le temps long**
- **UN IMPACT POSITIF GLOBAL**
grâce à la force de **solutions locales accessibles à tous**

- **NOS AMBASSEURS**
sociétaires et collaborateurs, fiers et engagés au quotidien
19% de sociétaires parmi les clients
166 administrateurs
87% de collaborateurs sociétaires
- **NOS PARTENARIATS**
Des partenariats avec différents acteurs du territoire, qui renforcent notre ancrage local
CRESS, UDES, incubateurs, accélérateurs de start-up, universités et écoles d'ingénieurs, etc.
- **NOTRE MAILLAGE TERRITORIAL ET DIGITAL**
170 agences et **8** centres d'affaires
Une banque multicanale de proximité : **100% digital & 100% physique**
- **NOTRE SOLIDITÉ FINANCIÈRE**
1 524 Md€ de fonds propres et **ratio de CET1 de 17,02 %**
69 % des résultats de la CE portés en réserves pour assurer la pérennité de l'entreprise et financer l'avenir
Un système de garantie et de solidarité entre les établissements du Groupe

Nos atouts

Nos métiers

377 M€
PNB 2024

- **NOS MÉTIERS**
Apporter des solutions bancaires et de financement à l'ensemble des clients
Intermédiaire les services financiers complémentaires, les solutions d'assurance et immobilières
Distribuer des solutions d'épargne financière, dont l'épargne responsable
Prendre des participations financières dans les acteurs de l'économie régionale pour favoriser leur développement
- **PILIER DU PLAN STRATEGIQUE 2022 - 2024**
Accélérer et pérenniser notre conquête...
...en libérant nos énergies à travers une transformation culturelle et opérationnelle...
... pour **mieux accompagner les évolutions de notre territoire.**

Notre création de valeur

- **UN ACTEUR ESSENTIEL DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
684 M€ de financement auprès des entreprises et des professionnels
62 M€ de financement sur le marché secteur public
48 M€ de financement du logement social
128 M€ de financement auprès des professionnels de l'immobilier
- **UNE BANQUE MOBILISÉE POUR DÉCARBONER L'ÉCONOMIE**
Pour les particuliers
167 000 visiteurs uniques sur le module digital Conseils et Solutions durables
33,86 M€ de financements accordés pour des travaux de rénovation énergétique
Pour les entreprises
Dialogue ESG : **43 %** des clients
340 M€ de financements de la transition et de la décarbonation accordés
- **UNE BANQUE À IMPACT SOCIÉTAL POSITIF**
272 projets de microcrédits financés pour **1,14M€**
14 M€ de financements accordés à l'Economie Sociale et Solidaire
768 M€ de financements accordés au logement social
1,6 M€ de soutien aux associations via le mécénat
- **UN EMPLOYEUR RESPONSABLE ET ATTRACTIF**
94/100 index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
279 recrutements en région
10,40 % d'emploi de personnes en situation de handicap

2. Une gouvernance portant les enjeux ESG au plus haut niveau

2.1 Rôle des organes de surveillance et de direction

- Le réseau Caisse d'Épargne a établi une politique de nomination et de succession des dirigeants intégrant l'exigence de parité, adoptée par les 15 Caisses lors des conseils d'orientation et de surveillance.

Dans le cadre du renouvellement de la représentation des sociétaires au sein des conseils d'administration de SLE et des COS, la parité est systématiquement prise en compte par toutes les parties prenantes.

Au-delà des obligations légales, les Caisses d'Épargne s'engagent à garantir une représentation diversifiée en termes de profils, compétences, âge et genres, avec un objectif minimum de 40 % pour le sexe sous-représenté. Le comité des nominations veille à respecter des critères tels que la formation, le parcours professionnel et la représentation géographique.

Lors de l'examen des candidatures pour le COS, le comité s'assure de maintenir un équilibre en matière de diversité et de compétences, en lien avec les activités et le plan stratégique du Groupe. Aucun critère pris isolément ne suffit à évaluer la diversité, qui est appréciée collectivement. Le comité privilégie la complémentarité des compétences et la diversité des expériences pour enrichir les discussions et les décisions, favorisant ainsi une bonne gouvernance.

Au 31 décembre 2024, le conseil d'orientation et de surveillance est composé de 19 membres, dont 15 membres indépendants, 2 représentants des salariés, 1 représentant des sociétaires et 1 représentant des collectivités.

Le comité de direction générale est composé de 9 membres, dont un président. Le taux de mixité est de 33%.



2.2 Formation des membres de COS et des administrateurs

La Fédération nationale des Caisses d'Épargne, en collaboration avec BPCE et les Caisses d'Épargne, propose un dispositif de formation dédié aux élus pour les accompagner dans l'exercice de leur mandat. Ce programme s'adresse aux administrateurs de SLE, aux membres des conseils d'orientation et de surveillance (COS), ainsi qu'aux membres des comités spécialisés du COS, avec des formations adaptées à chaque public en présentiel ou en visio-conférence, en présence d'un expert :

- Pour les administrateurs, un séminaire d'accueil présente les fondamentaux de la Caisse d'Épargne, suivi de formations complémentaires sur la culture bancaire et le digital tout au long du mandat.
- Les membres des conseils d'orientation et de surveillance suivent une formation initiale réglementaire sur six thématiques clés, avec des formations d'approfondissement tout au long du mandat.
- Pour les comités spécialisés, des formations sont proposées pour les comités des risques, d'audit, de nominations, de rémunérations et RSE.

Un dispositif de formation à distance complète l'offre avec un large choix de formations en ligne, vidéos, quiz et fiches thématiques. En 2023 et 2024, la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne (FNCE) a également intégré des thématiques sur la transition environnementale, les risques climatiques et le modèle coopératif.

Outre les sujets réglementaires, les administrateurs sont également accompagnés sur plusieurs thématiques liées à l'engagement sociétal des Caisses d'Épargne :

- Implication dans les projets de mécénat de la Caisse d'Épargne : cette implication peut prendre deux formes, la sélection et l'évaluation de projets d'intérêt général.
- Formations/ sensibilisation à la RSE : la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées a proposé des ateliers fresques du climat aux membres du COS et à tous les administrateurs lors d'une convention dédiée.

Les nouvelles orientations RSE et coopératives 2022-2024 ont conforté l'ambition des Caisses d'Épargne en matière de sociétariat. Il s'agit notamment de rajeunir la cible de nos sociétaires parmi les clients et d'augmenter le nombre de sociétaires parmi nos collaborateurs et de leur offrir un accès privilégié à l'information et aux offres du club des sociétaires, via le portail unique societaires.caisse-epargne.fr. Nous poursuivons nos objectifs fixés dans le cadre de l'ambition « Coopération active », parmi lesquels un objectif de rééquilibrage de la pyramide des âges du sociétariat et de promotion du sociétariat auprès des collaborateurs. Le taux de collaborateurs sociétaires est ainsi de 87 % à fin 2024 (contre 44% en janvier 2022).

Le nombre de sociétaires s'élève à **154 531** en Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées, une progression significative par rapport à 2023 démontrant l'adhésion et l'engagement des collaborateurs à promouvoir le modèle coopératif.

Les sociétaires sont majoritairement composés de particuliers avec une représentation équilibrée femmes/hommes. La représentation des sociétaires s'organise à partir de 15 Sociétés Locales d'Épargne (SLE). Elles constituent un échelon intermédiaire permettant de renforcer l'ancrage territorial local, la proximité et l'expression des sociétaires.



La Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées a poursuivi ses actions pour mieux associer les sociétaires et leurs administrateurs, parties prenantes essentielles à la vie de leur banque. Il s'agit de renforcer sa relation avec les sociétaires (communication via le site sociétaire et administrateurs grâce notamment à la Newsletter Partager Utile...)

Les administrateurs sont régulièrement conviés à participer à des actions communes avec les collaborateurs comme le challenge de marche Kiplin au profit de la lutte contre le cancer ou dernièrement sur le logement et les jeunes, la plantation d'arbres, l'animation des ateliers numériques ou le mentorat de jeunes.

La montée en compétences des administrateurs est réalisée par un large choix de formations en ligne via le site administrateur. Un plan de formation est établi annuellement avec une présentation en comité vie coopérative et lors des différents conseils d'administration, Pour tenir compte des contraintes de chacun des formations sont proposées en présentiel comme à distance et sur des horaires différents.

En plus des sujets réglementaires, les administrateurs sont également accompagnés sur plusieurs thématiques liées à l'engagement sociétal des Caisses d'Épargne : implication dans les projets de mécénat de la Caisse d'Épargne. Cette implication se confirme à travers les commissions de mécénat mises en place qui permettent la sélection et l'évaluation de projets d'intérêt général (appel à projet).



NPS 2023 = 28

La convention des administrateurs 2024 a été placée sous le signe du participatif et une nouvelle fois de la co-construction laissant plus de place sur une journée aux échanges et aux interactions entre administrateurs, Les administrateurs ont été formés aux réseaux sociaux afin de faire d'eux des ambassadeurs de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées.

Ce moment de partage a permis de faire vivre et de renforcer notre modèle coopératif, avec pour objectif d'imaginer les actions de demain autour de plusieurs temps forts :

- Être ambassadeur de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées à travers les réseaux sociaux LinkedIn et Instagram ;
- Créer un parcours d'intégration pour les nouveaux administrateurs ;
- Promouvoir l'attractivité et le rayonnement de notre territoire autour de notre modèle coopératif.



Une journée conviviale d'échanges, rythmée par des ateliers participatifs, qui a réuni administrateurs et collaborateurs en présence de nos présidents, Alain DI CRESCENZO, Christophe LE PAPE, et de l'ensemble du Comité de Direction Générale.



87 %

Part des collaborateurs sociétaires

76,40 % en 2023

02

Affirmer un impact positif sur le territoire au travers de nos engagements environnementaux et sociétaux

- 1. Un engagement : rendre l'impact accessible à tous
- 2. Une prise en compte des enjeux ESG au plus près du territoire afin de renforcer notre impact positif
- 3. Labels et engagements de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées
- 4. Dispositif de pilotage des enjeux ESG / « Impact Inside »
- 5. Prise en compte des risques ESG

01. Un engagement : rendre l'impact accessible à tous

1.1 Un groupe à impact positif

VISION 2030 - le projet stratégique du Groupe BPCE - trace les grandes priorités qu'il se fixe afin de construire un projet de croissance au service de ses clients, dans une société marquée par quatre grandes transitions : environnementale, démographique, technologique et géopolitique.

UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL POSITIF

Face à l'urgence climatique, le Groupe BPCE se positionne en facilitateur des efforts de transition, avec un objectif clair : financer une économie neutre en carbone en 2050 en agissant dès aujourd'hui. Rendre l'impact accessible à tous, c'est sensibiliser et accompagner massivement les clients du Groupe dans la transition environnementale via des expertises, des offres de conseil et des solutions globales.

Des solutions à impact : la démarche vise à déployer des mesures d'atténuation et d'adaptation aux impacts environnementaux et socio-économiques, en se fondant sur le modèle coopératif qui associe ancrage dans les territoires et engagement dans la société, au service du financement de l'économie :

- Pour les clients particuliers : accompagner toutes les étapes la rénovation énergétique et l'adaptation du logement au vieillissement et à la perte d'autonomie en proposant des solutions de financement et en mobilisant notre rôle d'opérateur, de tiers de confiance ainsi que nos partenariats (outil de « Conseils et Solutions durables » en partenariat avec l'ADEME) ;
- Pour les clients BtoB : accompagner la transition des modèles avec un dialogue dédié et un apport d'expertises sectorielles pour intégrer les enjeux ESG selon leurs tailles et secteurs économiques, notamment dans les infrastructures énergétiques, de transport, de gestion et traitement des déchets, etc ;

Le soutien à l'évolution du mix énergétique : la priorité est d'accélérer l'avènement d'un système énergétique soutenable, notamment en augmentant les financements dédiés à la production et au stockage d'électricité verte et en soutenant la réindustrialisation des territoires et la souveraineté énergétique ;

Le pilotage des trajectoires de décarbonation : le Groupe s'est engagé à aligner ses portefeuilles de financement sur une trajectoire de neutralité carbone fixant des jalons à court, moyen et long terme ;

La préservation du patrimoine naturel : des initiatives territoriales de protection du patrimoine naturel ont été lancées avec un objectif inscrit dans le projet stratégique VISION 2030 (plus de 30 écosystèmes naturels protégés).

UN IMPACT SOCIÉTAL POSITIF

Profondément ancrées au plus près des territoires, des besoins de la société et des clients, les Caisses d'Épargne jouent un rôle sociétal clé, en finançant notamment le secteur de l'ESS, les collectivités locales ou l'habitat social. Elles agissent dans les écosystèmes locaux de cohésion des territoires, soutenant de nombreuses initiatives en faveur de l'inclusion sociale et de réduction des inégalités. Elles sont des acteurs incontournables de la dynamique des territoires, en finançant notamment la construction ou la rénovation d'infrastructures et d'équipements nécessaires à l'éducation, la santé ou encore la mobilité.

Elles sont engagées dans le soutien d'initiatives locales et nationales : les 15 Caisses d'Épargne déploient, dans toutes les régions de France, le Contrat d'utilité* : 100% coopératives, 100% régionales et 100% utiles au développement économique, social et environnemental des territoires.

« IMPACT INSIDE » : UNE TRANSFORMATION INTERNE POUR TOUTES LES ENTREPRISES DU GROUPE, À TOUS LES NIVEAUX

Afin d'accompagner les transitions de ses clients, selon les meilleurs standards, le Groupe BPCE a lancé un plan de transformation interne « Impact Inside ». Pour élargir ses solutions à impact auprès de ses clients et accélérer sur chacune des dimensions de l'ESG, le Groupe a engagé une transformation de toutes ses entreprises à tous les niveaux. Il mobilise sa gouvernance et ses collaborateurs qu'il s'engage à former aux enjeux ESG, et agit sur ses propres activités en réduisant son bilan carbone.

* En savoir plus sur le [Contrat d'utilité](#)

1.2 L'impact environnemental, sociétal et coopératif de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées

DES ORIENTATIONS NATIONALES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

La politique RSE et engagements sociétaux de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées s'inscrit dans le cadre des Orientations RSE et Coopératives 2022-2024 de la Fédération*. Ces orientations fixent un cadre national à travers l'identification de 4 grandes ambitions, elles-mêmes déclinées en axes d'actions, objectifs et cibles :

- Empreinte locale : être un acteur clé de la transformation des territoires et de l'économie de proximité ;
- Coopération active : conduire les collaborateurs et les sociétaires à devenir des « coopéraCteurs » ;
- Innovation sociétale : anticiper les besoins sociétaux pour construire des solutions contribuant au progrès ;
- Performance globale : poursuivre l'amélioration continue des politiques RSE et leur intégration dans l'ensemble des métiers, pour plus d'impact.

LA STRATÉGIE IMPACT DE LA CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRÉNÉES

En cohérence avec la Vision 2030 du Groupe BPCE, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées accompagne les évolutions de la société, fondement de son identité. Ancrage territorial, réponses concrètes aux besoins de l'économie réelle et des clientèles locales, soutien aux acteurs de la vie sociale, le modèle Caisse d'Epargne a fait la preuve de sa pertinence et de sa solidité depuis deux siècles.

La stratégie Impact de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées s'inscrit dans cet héritage tout en cherchant à adresser les enjeux de notre époque :



Cela se matérialise ainsi auprès de nos différentes parties prenantes :

- **Clients** : Développer une expérience client éthique, inclusive et solidaire, qui vise à être apporteur de solutions concrètes dans le quotidien et face aux défis de transition ;
- **Salariés** : Développer une expérience collaborateurs orientée sur le développement des compétences et l'accomplissement personnel au travers du modèle de leadership, en prenant soin du bien-être au travail ;
- **Territoire** : Affirmer notre rôle de Banquier des Transitions et notre rôle d'acteur économique et de mécène de premier plan pour accompagner notre Territoire dans la préparation et la gestion des enjeux auxquels il fait face : souveraineté, transitions énergétiques et sociétales, écologiques.

* Document disponible sur le site de la FNCE: [Accueil | Fédération nationale des Caisses d'Epargne](#)

2. Une prise en compte des enjeux ESG au plus près du territoire afin de renforcer notre impact positif

2.1 Le dialogue avec les parties prenantes au cœur de notre stratégie d'impact

Le modèle coopératif de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées place le dialogue avec les parties prenantes au cœur de ses actions. Son ancrage territorial lui permet d'être à l'écoute de tous et de saisir les attentes de la société, en favorisant les écosystèmes locaux et le dialogue avec, par exemple, ses clients, les écosystèmes entrepreneuriaux, les structures éducatives, les associations, les collectivités locales, les entreprises, et notamment les entreprises de l'ESS, que la Caisse accompagne historiquement.

En détenant le capital de l'entreprise au travers de parts sociales, les clients deviennent sociétaires et participent activement à la vie, aux orientations et au développement durable de leur banque. Les membres de Conseil, représentants des clients sociétaires, représentent les territoires et la société civile au cœur de la gouvernance de leur banque.

SOCIÉTAIRES



Modalités de dialogue :

- Participation aux Assemblées Générales annuelles
- Election des représentants
- Club de sociétaires
- Webinaires sur des thématiques à enjeu sociétal et environnemental
- Animation par la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne et par la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées

Finalité :

- Valorisation et promotion du modèle coopératif
- Participation à la vie de la banque
- Accès à une information privilégiée de la vie de la banque et son impact dans la région
- Mesure de la satisfaction

ADMINISTRATEURS



Modalités de dialogue :

- Participation aux conseils d'administration des SLE
- Participation à la convention annuelle des administrateurs
- Parcours de formation dédié
- Groupes de réflexion

Finalité :

- Représentation des intérêts des sociétaires dans la gouvernance
- Attribution de l'agrément aux nouveaux sociétaires
- Détention des parts de capital social
- Contribution à l'élaboration des orientations générales
- Animation du sociétariat

MEMBRES DU COS



Modalités de dialogue :

- Participation aux conseils d'orientation et de surveillance (Caisse d'Epargne)
- Participation aux comités RSE et Vie coopérative
- Formations réglementaires obligatoires et séminaires
- Site administrateurs dédié

Finalité :

- Représentation des intérêts des sociétaires dans la gouvernance
- Participation à la définition des orientations stratégiques
- Fonction de surveillance, notamment maîtrise des risques et fiabilité du contrôle interne

COLLABORATEURS



Modalités de dialogue :

- Baromètre social (enquête interne mesurant le climat social) et baromètre satisfaction métiers
- Entretiens annuels
- Formations
- Communication interne
- Communautés Internes thématiques
- Droit d'alerte des collaborateurs
- Consultation des représentants du personnel et des organisations syndicales représentatives

Finalité :

- Amélioration de la qualité de vie au travail, de la santé et sécurité au travail
- Fidélisation et engagement des collaborateurs (gestion des carrières et des talents, développement des compétences et expertises)
- Participation des représentants du personnel aux grandes thématiques stratégiques et de transformations et négociations d'accords

**Modalités de dialogue :**

- Entretiens
- Dialogue dédié pour intégrer les enjeux ESG
- Evénements clients
- Participation à des Focus Groups d'écoute des attentes et besoins
- Enquêtes de satisfaction NPS (Net Promoter Score)
- Partenariats institutionnels et commerciaux

Finalité :

- Définition des offres et accompagnement des clients
- Dialogue ESG : acculturation, accompagnement des démarches de transformation, évaluation des risques pour une meilleure prévention et pour intégration des critères ESG à l'octroi des crédits
- Amélioration de la satisfaction client
- Contrôle du respect des règles de conformité et déontologiques Gestion des réclamations
- Médiation

**Modalités de dialogue :**

- Politique achats responsables
- Rencontres régulières avec les fournisseurs stratégiques
- Dispositif d'écoute et enquêtes de satisfaction
- Audit

Finalité :

- Respect des clauses ESG intégrées dans les contrats
- Améliorer le niveau de satisfaction et la relation
- Consultation et appels d'offres

**Modalités de dialogue :**

- Rencontres régulières (autorités publiques, syndicats de métiers, enseignement supérieur ...)
- Participation à des groupes de travail sectoriels à l'échelle locale
- Réponses aux consultations publiques
- Transmissions d'informations et de documents
- Sièges dans les conseils d'administration d'entreprises et associations

Finalité :

- Contribution de manière constructive au débat public et participation à une prise de décision collective, juste et éclairée
- Prise en compte des spécificités sectorielles
- Conformité réglementaire

**Modalités de dialogue :**

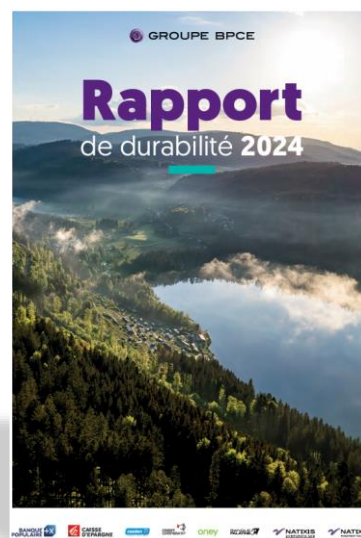
- Appels à projets
- Mécénat (financier ou en nature)
- Mécénat de compétences
- Echanges réguliers
- Sièges dans les conseils de fondations ou d'associations

Finalité :

- Impacts positifs au travers de nombreuses initiatives culturelles et solidaires dans différents domaines : création d'entreprises, insertion, solidarité, jeunes, sport, protection de l'environnement, ...
- Amélioration de la transparence
- Apport d'expertises croisées : bancaire / financière et meilleure appréhension des acteurs locaux

2.2 Méthodologie d'identification et de cotation des enjeux matériels

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées est exemptée de rapport de durabilité obligatoire dans le cadre de la CSRD. Les informations en matière de durabilité sont communiquées aux bornes du Groupe BPCE. L'analyse de double matérialité a été réalisée sur le périmètre consolidé du Groupe BPCE dans le cadre du rapport de durabilité du Groupe BPCE au paragraphe 1.4 Gestion des Incidences, Risques et Opportunités : [Rapport durabilité BPCE](#)





La notion de double matérialité consiste à considérer la matérialité à la fois du point de vue de l'impact (impact des activités de l'entreprise sur les personnes ou l'environnement dans la chaîne de valeur et à travers ses relations d'affaires) et du point de vue financier (incidences de l'environnement extérieur, engendrant des risques ou opportunités qui ont ou peuvent avoir des effets financiers importants sur le développement de l'entreprise).

De manière opérationnelle, l'exercice de double matérialité est réalisé en deux étapes :

- Identification des IRO (impacts, risques et opportunités) pertinents au regard de l'activité du Groupe BPCE. Les activités du Groupe BPCE et de l'ensemble de sa chaîne de valeur amont et aval sont pris en considération ;
- Evaluation (cotation) de la matérialité de ces IRO. La cotation des IRO permet de ne retenir que les IRO évalués comme étant matériels d'un point de vue impact ou financier, et qui doivent donc être publiés. Les normes ESRS imposent les critères qui doivent être considérés dans la mesure de matérialité.

Les échelles de cotation ont été définies par et pour le Groupe BPCE. Chaque critère de cotation est évalué sur une échelle de 1 à 4. Un IRO est considéré matériel lorsque le niveau de cotation est supérieur ou égal à 3, correspondant à un niveau élevé ou très élevé.

La direction de l'Impact établit la méthodologie de cotation, coordonne et supervise pour le compte du Groupe BPCE la cotation des IRO. Les directions fonctionnelles (Achats, Conformité, Ressources humaines, Risques ESG, Risques opérationnels, Technologies et Opérations) sont responsables de la cotation des IRO sur leur périmètre. Les Caisse d'Epargne sont intervenues dans le cadre d'ateliers de travail tout au long du processus et notamment dans le cadre de la phase de validation.

Au titre de l'exercice 2024, sur la thématique Environnement (E), le Groupe BPCE a considéré que seul l'enjeu d'atténuation et d'adaptation lié au changement climatique est matériel au sens de la norme. Les limitations relatives aux informations et aux méthodologies de place disponibles à ce stade n'ont pas permis de caractériser la matérialité des ESRS Nature au sens de la norme, ce qui a amené le Groupe à évaluer ces enjeux liés à l'environnement comme non matériels. Cette appréciation s'explique notamment par l'absence de consensus sur des méthodologies robustes développées sur les thématiques en question, de données pertinentes et adaptées qui permettraient d'établir un lien d'impact ou de risques pour le Groupe BPCE sur ces thématiques à travers sa chaîne de valeur.

Thème - ESRS	Groupe BPCE
E1 - Changement climatique	Matériel
E2 - Pollution	Non-matériel
E3 - Ressources aquatiques et marines	Non-matériel
E4 - Biodiversité et écosystèmes	Non-matériel
E5 - Economie circulaire	Non-matériel
S1 - Employés	Matériel
S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur	Matériel
S3 - Communautés impactées	Matériel
S4 - Clients et utilisateurs finaux	Matériel
G1 - Conduite des affaires	Matériel

3. Labels et engagements de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées

Le Groupe BPCE a pris de longue date plusieurs engagements pour amplifier ses actions et accélérer les transformations positives auxquelles il contribue : [Les standards internationaux du Groupe](#).



(1) Périmètre certains affiliés Natixis Investment Managers (Natixis IM), BPCE Assurances rejoignant les PRI en 2016.
 (2) Engagement pris par Natixis en 2018, élargi au Groupe BPCE en 2024.

NOTATIONS EXTRA-FINANCIÈRES DU GROUPE BPCE

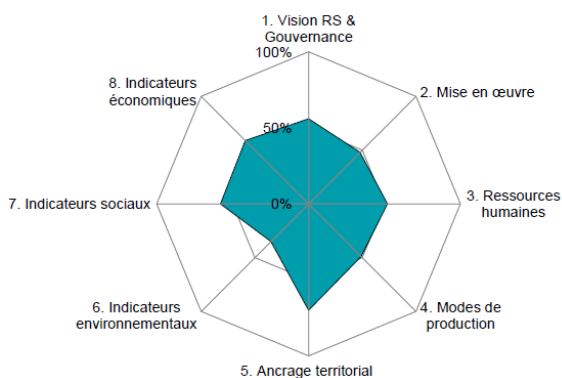
Les notations extra-financières du Groupe BPCE sont accessibles à l'adresse suivante : [Publications et indicateurs clés](#)

LABELS ET CERTIFICATIONS DE LA CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRÉNÉES

Cherchant à s'inscrire dans un processus d'amélioration continue, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées est régulièrement évaluée par l'AFNOR selon le référentiel AFAQ 26000. Cette dernière lui a décerné en 2019 le LABEL ENGAGÉ RSE niveau « Progression » avec un score de 472/1 000 points.



En septembre 2022 a eu lieu l'évaluation de renouvellement du Label engagé RSE. A la suite de cette évaluation, le niveau « Confirmé » a été obtenu avec un score de 526 / 1 000 points qui se décline comme suit :



CRITÈRES	Score	Points
1. Vision RS & Gouvernance	56%	78 /140
2. Mise en œuvre	48%	43 /90
3. Ressources humaines	52%	47 /90
4. Modes de production	49%	44 /90
5. Ancrage territorial	70%	63 /90
6. Indicateurs environnementaux	35%	63 /180
7. Indicateurs sociaux	58%	104 /180
8. Indicateurs économiques	59%	83 /140
MOYENNE SCORES	53%	
TOTAL POINTS (/1000)		526

Les engagements de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées sont rattachés aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD). Les ODD sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir.

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées adresse 13 des 17 objectifs mondiaux :



4. Dispositif de pilotage des enjeux ESG / « Impact Inside »



Le Groupe BPCE déploie une nouvelle démarche d'impact, permettant d'exercer ses métiers de banquier, assureur et investisseur au service de ses clients, en apportant performance économique, sociétale et environnementale au cœur des territoires et des régions du monde où il est présent.

Pour élargir ses solutions à impact à l'intégralité de ses clients et accélérer sur chacune des dimensions de l'ESG, le Groupe BPCE a engagé une transformation de toutes ses entreprises à tous les niveaux.

Cette VISION 2030 de l'Impact a été co-construite avec l'ensemble des métiers et des entreprises du Groupe BPCE. Elle se matérialise par le Programme Impact 2026 qui est composé d'engagements concrets en matière d'offre, de politique de financement, de réduction de l'empreinte propre, de prise en compte de l'ESG dans notre gestion des risques et nos processus financiers, ainsi que dans le cadre d'une politique employeur responsable renouvelée. Le programme Impact permet à chaque métier de pleinement intégrer les enjeux ESG.

Au niveau du Groupe, la direction de l'Impact, rattachée au président du directoire de BPCE, propose, fait valider et porte la stratégie ESG. Elle joue un rôle transverse dans le Groupe, assure la coordination globale et pilote le programme Impact 2026.

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées a décliné sa propre démarche Impact afin d'accompagner la transformation du Groupe vers un modèle plus durable garant de sa performance coopérative, financière et extra-financière.

La Direction RSE et engagements sociétaux pilote la stratégie RSE de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées au travers :

- D'une politique RSE encadrant la stratégie 2022 – 2024 de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées ;
- D'une feuille de route RSE construite en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies ;
- D'un comité RSE non exécutif réunissant les acteurs des différents process RSE et des représentants du Conseil d'Orientation et de Surveillance ;
- Et d'un suivi des 36 indicateurs clés de notre performance environnementale, sociétale et coopérative.

En 2025, à l'occasion du nouveau plan stratégique, une évolution de la Stratégie RSE sera opérée pour répondre à un nouveau contexte et à des attentes de nos parties prenantes qui ont évolué, ainsi qu'aux nouveaux enjeux de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées.

5. Prise en compte des risques ESG

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques ESG mis en place à l'échelle du Groupe BPCE au travers d'un plan d'action dédié. Ce plan d'action, coordonné par le département des Risques ESG au niveau du Groupe, a été renforcé courant 2024 en ligne avec les engagements climatiques et environnementaux du Groupe BPCE dans le cadre du projet stratégique VISION 2030 et avec les exigences réglementaires.

Il s'articule autour des quatre thèmes suivants :

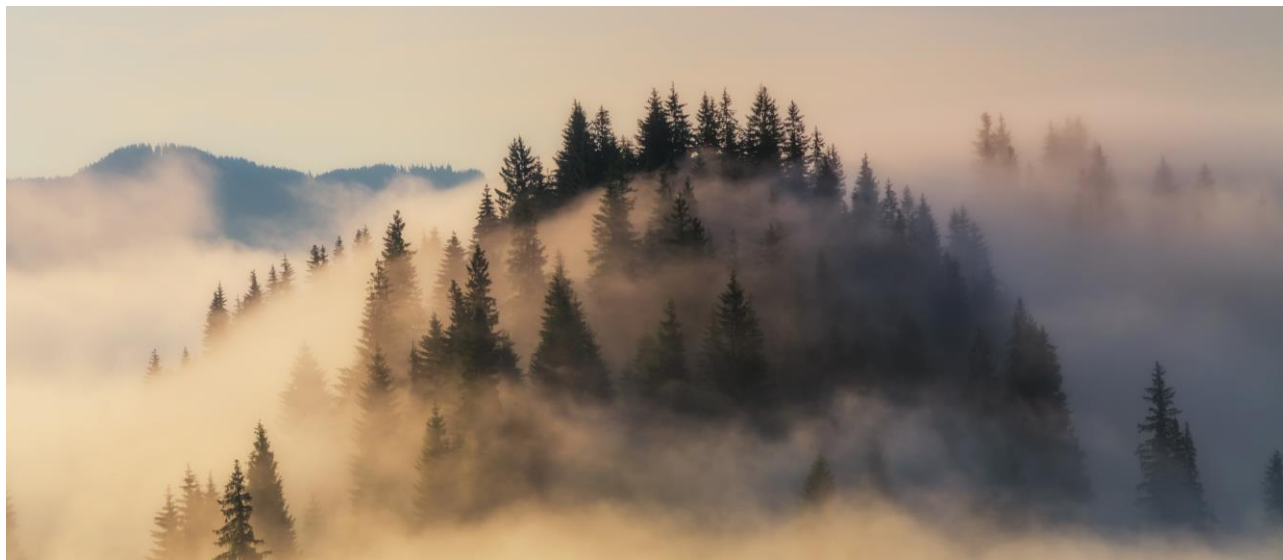
- Gouvernance des risques ESG (comitologie, rôles, responsabilités, rémunérations) ;
- Renforcement de la connaissance des risques (veille, analyses sectorielles, référentiel des risques, méthodologies) ;
- Insertion opérationnelle (intégration des risques ESG dans les dispositifs de décision) ;
- Mécanismes de pilotage des risques (tableaux de bord, plan de formation).

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES ESG

Le processus d'identification, construit en application des orientations Groupe, s'appuie sur :

- La mise en place d'un référentiel des risques ESG : s'agissant des risques climatiques et environnementaux, il distingue les risques physiques (température, vent, eau et masses solides) et les risques de transition (évolutions réglementaires, évolutions technologiques, et attentes et changements de comportement des parties prenantes) ;
- L'identification et la description des canaux de transmission reliant les facteurs de risques climatiques et environnementaux aux autres catégories de risque (risques de crédit, risques d'assurance, risques structurels de bilan, risque de réputation etc.) ;
- L'évaluation de la matérialité des risques ESG en regard des autres catégories de risques sur base des méthodes et des outils permettant l'évaluation qualitative ou quantitative des risques ESG.

Cette méthodologie s'appuie sur une base de connaissances sectorielles documentant les principaux enjeux et risques ESG liés au secteur, et des évaluations à dire d'expert suivant les axes de la taxonomie européenne. Ces méthodologies font l'objet de travaux d'amélioration continue afin de prendre en compte l'évolution des connaissances scientifiques et de la disponibilité des données et des outils d'analyse.



INTÉGRATION DES RISQUES ESG DANS LE DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

En coordination avec les travaux menés à l'échelle du Groupe BPCE, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées déploie progressivement les outils et méthodes de prise en compte des facteurs de risques ESG dans ses prises de décision opérationnelle, en s'appuyant sur les processus mis en place par les principales filières de risque de la banque (crédit, investissement, marché, etc.).

En particulier, dans le cadre du processus d'octroi de crédit, la prise en compte des risques ESG s'appuie sur :

- L'application des politiques crédit du Groupe BPCE, qui intègrent une documentation des enjeux ESG sectoriels et des points d'attention permettant de guider l'analyse des dossiers de financement sur ces aspects lorsque ceux-ci sont pertinents pour le secteur. Ces éléments sont constitués à partir de la base de connaissance sectorielle ESG et sont revus et enrichis, en coordination avec les entités et les établissements du Groupe BPCE, dans le cadre de la mise à jour régulière des politiques crédit.
- L'application des politiques sectorielles ESG du Groupe BPCE, encadrant l'activité de financement sur les secteurs Charbon et Pétrole & Gaz
- L'intégration des enjeux ESG dans le dialogue stratégique avec ses clients Entreprises depuis 2023. Ce « dialogue ESG » permet d'enrichir la connaissance client sous l'angle des enjeux et des risques ESG et de dégager des éléments pouvant être pris en compte dans l'évaluation du dossier de crédit.

A partir de mars 2025, pour tout dossier de crédit relevant de la décision du comité des engagements (revue annuelle avec renouvellement de concours ou pour toute demande de concours spécifique), il est attendu un complément d'analyse ESG. Elle vise à appréhender les 3 thèmes suivants :

- La performance ESG de l'entreprise par rapport aux principaux enjeux ESG de son(ses) secteur(s) d'activité(s) ;
- Les risques / enjeux ESG spécifiques auxquels l'entreprise est soumise ;
- La décision d'accompagner l'entreprise en termes de financement, placement, conseil et/ou expertise.

Cette analyse doit permettre :

- D'apprécier les enjeux ESG de la demande de financement et permettre de qualifier si le dossier de financement présenté s'inscrit dans une démarche d'engagement durable en lien avec les objectifs de transition fixés au regard des enjeux sectoriels et dans le respect de son propre plan de transition ;
- De mettre en exergue les éléments matériels qui nécessitent d'être portés à la connaissance du décisionnaire final afin que la décision de crédit soit prise en connaissance de cause sur la base d'éléments aussi bien financiers que extra-financiers.

À partir de la synthèse fournie par le chargé d'affaires, la Direction des Risques de Crédits va :

- Se positionner sur le niveau de maturité ESG du client à partir des éléments fournis ;
- Le cas échéant, obtenir des informations complémentaires permettant de mieux comprendre son plan de transition ;
- Justifier, en quoi les enjeux ESG pèsent sur la décision de crédit, en prenant en compte la durée du crédit (CT, MT, LT) ;
- S'assurer de l'analyse exhaustive du client en tenant compte de la matérialité de ses enjeux, sa taille et son secteur ;
- S'assurer en cas de présence de controverses, que le risque réputationnel Etablissement / Groupe a bien été appréhendé ;
- Vérifier s'il a des activités sensibles d'un point de vue des politiques ESG Groupe Charbon, Pétrole-gaz : si oui, une analyse détaillée et conclusive est attendue.
- Émettre le cas échéant un avis Risque pouvant faire apparaître une ou des réserve(s) ou un veto, sur tout ou partie des éléments analysés.

Cette méthodologie sera accompagnée de formations à destination des équipes commerciales et des analystes crédit pour leur permettre de bien appréhender et opérer les nouvelles exigences.

An aerial photograph of a lush green forest with a winding river cutting through it. The river flows from the top center towards the bottom right, with some rapids visible. The forest is dense and vibrant green, with some bare trees on the left side.

03

Se mobiliser pour décarboner l'économie en rendant l'impact accessible à tous

- 1. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique
- 2. La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées accompagne tous ses clients dans leur transition environnementale

1. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Face aux enjeux liés au changement climatiques et à la durabilité, le Groupe BPCE accélère l'adaptation de ses activités avec, pour ambition, d'élargir ses solutions à impact à tous ses clients. Le Groupe BPCE a engagé une transformation de toutes ses entreprises (plan de transformation « Impact Inside ») pour accompagner ses clients dans leur transition.

Cette contribution du Groupe BPCE à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique s'illustre par la mise en place d'un plan de transition tant pour les émissions issues de ses activités de financement, de gestion d'actifs et d'assurance avec notamment des trajectoires sectorielles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en particulier sur les secteurs les plus intensifs en émissions, que pour son empreinte propre.

Ce plan de transition est pleinement intégré à la stratégie globale. Il utilise des leviers commerciaux qui permettent en adaptant notre stratégie commerciale, d'accompagner la transition de chacun de nos clients.



L'IMPACT ACCESSIBLE À TOUS

- Accompagnement de tous ses clients dans leur transition environnementale ;
- Alignement de ses portefeuilles de financement et d'assurance sur des trajectoires basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris ;
- Trajectoires de décarbonation proposées par les sociétés de gestion d'actifs européennes à leur clientèle d'investisseurs ;
- Extension de la stratégie de refinancement durable afin de disposer des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de VISION 2030 ;
- Accélération de la réduction de son empreinte propre.



ADAPTATION DE LA STRATÉGIE COMMERCIALE DES ACTIVITÉS

Accompagner les clients particuliers

- Dans la rénovation ;
- Dans la mobilité douce ;
- Dans la remise en état après sinistre ;
- Via des produits d'épargne dédiés.

Accompagner les clients personnes morales dans l'évolution des modèles d'affaires

- en s'appuyant sur l'analyse des plans de transition (ambition, performance passée et présente, leviers et actions, gestion opérationnelle) ;
- avec une offre de produits et de solutions adaptés à la clientèle des Entreprises ;
- avec une offre de produits adaptés à la clientèle des investisseurs ;
- Via le renforcement des expertises de financement de la transition énergétique, le financement des énergies renouvelables, le M&A et les services d'intermédiaires sur les marchés de capitaux.

Pilotage de décarbonation des portefeuilles



LEVIERS

- Accompagnement des clients particuliers avec une gamme complète de solutions de rénovation énergétique des logements permettant de préserver la valeur du patrimoine immobilier ;
- Accompagnement des clients particuliers et entreprises dans la mobilité bas-carbone ;
- Dialogue ESG permettant le conseil, en proximité des entreprises, avec l'analyse des modèles d'affaires selon leurs tailles et secteurs économiques ;
- Le soutien à l'évolution du mix énergétique et l'accompagnement de la diminution du recours aux énergies carbonées ;
- Le pilotage des trajectoires de décarbonation des secteurs les plus émissifs en carbone ;
- Démarche continue de réduction de l'empreinte propre sur l'immobilier, la mobilité, le numérique, les achats.



OBJECTIFS ET PLANS D' ACTIONS

Des objectifs chiffrés de décarbonation fondés sur la science pour...

- **Les financements** des secteurs carbo-intensifs des portefeuilles de financement
- Les portefeuilles **d'investissement** des activités d'assurance
- Les **portefeuilles et mandats** de l'activité de gestion d'actifs

... complétés par des plans d'actions dédiés qui capitalisent sur l'ancrage local du groupe et sa compréhension des enjeux des territoires :

- Enveloppe annuelle de financement d'1 milliard d'euros dédiée à la rénovation énergétique pour les particuliers

- Enveloppe de financement de 5 milliards d'euros à horizon 2026, dédiée à la décarbonation et à la transition des entreprises
- Augmentation des financements des énergies renouvelables de 15 % à horizon 2026
- Dialogues ESG avec les entreprises
- Développement constant d'expertises sectorielles (infrastructures énergétiques, transports...)
- Développement d'une gamme sélective de fonds et services de transition en proposant des produits avec une thématique de transition, ou portant des ambitions de décarbonation
- Activités relevant de l'empreinte propre

2. La Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées accompagne tous ses clients dans leur transition environnementale

Le modèle coopératif de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées, qui place les clients sociétaires au cœur de la gouvernance, permet de renforcer la prise en compte de leurs attentes et leurs besoins. Capitalisant sur son ancrage local et sa compréhension approfondie des spécificités de son territoire, elle se positionne aux côtés de tous ses clients, en leur proposant des solutions locales et adaptées.

Les actions de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées participent ainsi à l'adaptation de la stratégie commerciale des activités du groupe et s'inscrivent dans les axes stratégiques du plan de transition.

2.1 Accompagner les clients particuliers

Concernant la clientèle des particuliers, la stratégie de réduction des émissions financées à l'échelle du groupe est basée en particulier sur la rénovation énergétique, compte tenu de la position prépondérante du groupe sur le secteur de l'immobilier et sur la mobilité douce. Plusieurs offres de produits & services, et parcours sont proposés. En augmentant le nombre de financements pour la rénovation énergétique des bâtiments, le plan d'action décliné par tous les établissements du groupe mobilisera annuellement 1 milliard d'euros de financement des travaux de rénovation énergétique pour les particuliers à horizon 2026.

DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Au 1er semestre 2024, a été réalisée la relance du **partenariat Cozynergy** avec deux lives, des ateliers auprès des Gestionnaires Clientèles lors des réunions métier en présentiel qui ont eu lieu fin juin. Cette relance a permis de redynamiser la proposition d'accompagnement par les conseillers auprès de nos clients. Avec des résultats encourageants : 242 leads / 117 RDV / 28 ventes (1,2 M€ en montants de projets).

En septembre 2024, un **simulateur Eco-Rénovation** a été lancé. Il permet d'accompagner nos clients dans leur démarche de rénovation énergétique en autonomie via l'application Banxo ou en agence avec leur conseiller. Au moyen d'un parcours intuitif, rapide et complet, il permet de réaliser l'estimation du Diagnostic de Performance Énergétique, d'identifier la nature et le montant des travaux, de calculer les aides, et de connaître l'éligibilité à l'Eco-PTZ.




33,9 M€*
MONTANT FINANCÉ
POUR LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DES
LOGEMENTS

*Données 2024 – Production de crédit

Le crédit immobilier à impact a été lancé en décembre. Il permet aux clients qui font l'acquisition d'un bien immobilier avec un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) dégradé (classé E, F ou G) d'avoir un avantage financier s'ils améliorent le DPE de ce bien. Ils bénéficieront d'un bonus de 0,20% sur le taux du crédit si le nouveau DPE est en amélioration de 2 lettres minimum. Nous sommes l'un des premiers établissements bancaires à lancer cette offre différenciante qui nous permet de nous engager auprès de nos clients afin de les inciter à entreprendre des travaux de rénovation énergétique dans le bien qu'ils achètent. Cela permet également d'inciter à verdir les DPE liés à nos encours dans le cadre de notre trajectoire de réduction de l'empreinte carbone liée à nos financements (Engagement Net Zero Banking Alliance du Groupe BPCE).

A partir de mars 2025, un pilote avec un **partenaire Diagnostiqueur** sera lancé pour tester l'efficacité d'un dispositif visant à offrir le Diagnostic de Performance Energétique à nos clients ayant réalisé des travaux de rénovation énergétique suivant un Crédit Immobilier à Impact. Ceci afin de fiabiliser la mesure et de maximiser la collecte de ces diagnostics très importants pour suivre l'amélioration de la performance énergétique des biens financés.



PRÊTS VERTS RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

24 M€ et 1 349 dossiers*

*Données 2024

Production de crédit 2023 : 24 M€ et 1 317 dossiers



ECO-PTZ

10 M€ et 616 dossiers*

*Données 2024

Production de crédit 2023 : 10 M€ et 663 dossiers

DANS LA MOBILITÉ DOUCE

La transition vers les mobilités « bas-carbone » constitue l'un des enjeux majeurs de la transition énergétique*. Au regard du contexte législatif orientant les particuliers vers ce mode de mobilité (loi LOM, Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte), la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées a ainsi fait évoluer ses offres pour accompagner ses clients particuliers dans l'adaptation à ce nouveau contexte :

* En 2023, le secteur des véhicules légers (particuliers et utilitaires) générait 87 MtCO_{2e}, représentant 23,3 % des émissions totales de gaz à effet de serre en France (source rapport Secten 2024).



PRÊTS VERTS MOBILITÉ – PRODUCTION 2024

12 M€ et 904 dossiers *

*Données 2024

Production 2023 : 15 M€ et 879 dossiers

- Un prêt « Véhicule propre » pour répondre aux besoins de financement des véhicules « propres », soit, selon la réglementation, les véhicules électriques et hybrides rechargeables émettant moins de 50g de CO₂ par km ;
- Des offres d'assurance Auto, dédiées aux véhicules « propres » (hybrides, électrique, GPL) avec un avantage tarifaire spécifique pour les véhicules électriques (jusqu'à - 10 %) et aux petits rouleurs (réduction jusqu'à 10 % s'ils parcourent moins de 8 000 kilomètres) ont été mises en marché ;
- Des offres d'assurance ont été déployées pour accompagner l'acquisition de moyens de « mobilités douces » (trottinette, vélo électrique, gyropode...) au sein du contrat Multirisque Habitation ;

- L'application « Conseils et Solutions Durables » propose aux clients un accompagnement complet : compréhension des évolutions réglementaires, identification des Zones à Faibles Émissions (ZFE), calcul de la vignette Crit'Air de son véhicule, estimation de l'impact carbone de ses déplacements via le simulateur de l'ADEME, identification des aides et subventions favorisant l'adoption d'une mobilité moins émissive, recherche d'un véhicule propre à l'achat ou sous forme locative, financement et assurance de ces véhicules.

2.2 Être le banquier des transitions pour nos clients professionnels et entreprise



* Données à fin 2024

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées a créé au sein de la Banque de Développement Régional (BDR) une direction Green dédiée. Elle a la charge de structurer des solutions adaptées aux besoins des clients et de développer des partenariats avec des opérateurs locaux, elle s'appuie sur une équipe spécialisée en énergie renouvelable, en efficacité énergétique et en innovation verte.

L'accompagnement des clients repose en premier lieu sur l'engagement d'un dialogue autour de la transition environnementale et énergétique ainsi qu'une dimension de conseil :

- **Au travers d'un dialogue ESG stratégique** : depuis 2023, nos clients personnes morales sont rencontrés par nos chargés d'affaires pour faire le point sur leurs réflexions, leurs maîtrises des enjeux et leurs projets sur les dimensions Environnementale, Sociétale et Gouvernance (ESG). Le dialogue ESG est aussi un outil permettant d'évaluer leur exposition aux risques, de les informer, et de leur proposer des solutions pour mieux les prévenir et les gérer. Il participera à l'analyse des critères ESG au niveau de la contrepartie prévue dans le cadre de l'intégration des critères ESG à l'octroi des crédits Corporate. Cette analyse de la contrepartie viendra compléter une analyse du bien financé et du secteur d'activité pour éclairer la décision d'octroi des éléments extra financiers ;
- Via la proposition d'une **offre de partenariats** de qualité pour appuyer les démarches de transformation de nos clients, notamment sur le volet de la rénovation énergétique.

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées vise à ce qu'en 2026, l'ensemble de ses clients actifs ait engagé un dialogue ESG avec leur chargé d'affaires.

L'année 2024 a été marquée par le renforcement des partenariats développés sur le segment BtoB avec 2 offres phares :

- Le partenariat avec le groupe SOLVÉO ENERGIES pour proposer à nos clients des marchés Entreprises et Economie Sociale une offre d'autoconsommation reposant sur des solutions de solarisation (ombrières de parking, centrales au sol, toitures) pouvant être financées soit sous forme de CAPEX, soit en tiers-investissement ;
- Le partenariat avec l'AREC Occitanie, émanation de la Région Occitanie pour le lancement de l'offre FITEO permettant la décarbonation des process industriels des ETI financée sous forme de tiers-investissement.



Ces produits viennent enrichir notre palette d'offres extra-bancaires pour accompagner les transitions de nos clients.

* ETI : Entreprise de Taille Intermédiaire

En 2024 la commercialisation de l'offre green s'est faite au travers de notre gamme de prêts « verts » :

- Un prêt « rénovation énergétique » pour financer les travaux d'un bâtiment et améliorer son efficacité énergétique ;
- Un prêt « énergies renouvelables » pour financer un investissement EnR (énergie renouvelable) lié au bâtiment ou à l'activité du client ;
- Un prêt « transition d'activité » pour financer les matériels et travaux pour réduire la consommation d'énergie et/ou les ressources dues à l'activité ;
- Un prêt « mobilité verte » pour financer un véhicule ou une flotte de véhicules tourisme et/ou utilitaire propre et sa/leurs borne(s) de rechargement.

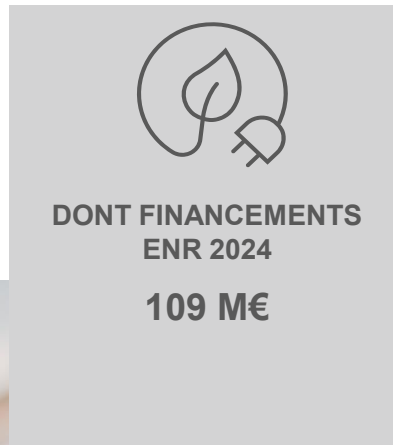
Ces prêts seront désactivés début 2025 avec la mise en place d'une solution interne de qualification de l'aspect « durable » des objets financés, appuyée sur le règlement taxonomie européen. Cela permettra que chaque financement pour un actif corporel puisse être considéré comme durable si les caractéristiques de l'actif le rendent éligibles.

Cette nouvelle solution de qualification s'accompagnera en 2025 d'un dispositif complet pour renforcer le dialogue ESG avec nos clients Entreprises, des marchés spécialisés et des Professionnels, et intégrer les critères ESG dans le processus d'analyse à l'octroi.

La livraison de ces nouveaux outils et processus internes représente une étape importante pour la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées et renforce notre légitimité pour nous positionner un peu plus comme le Banquier des Transitions de nos clients personnes morales et professionnels.



Production 2023 : 171 M€



Production 2023 : 67 M€

LE PRÊT À IMPACT

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées poursuit la commercialisation du prêt à Impact lancée en 2021 sur les marchés de la Promotion immobilière et du Logement Social, avec sa généralisation aux marchés de l'Entreprise et de l'Economie Sociale. Intégrant des critères ESG, ce crédit concourt à la création d'un écosystème propice à l'inclusion sociale et à la transition environnementale, en écho aux attentes de la société. Il répond à l'objectif de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées d'être un banquier engagé en matière de développement durable, véritable acteur de la performance sociale et environnementale.

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées s'inscrit par ailleurs dans les dispositifs déployés par le groupe BPCE pour la prise en compte des critères ESG dans les politiques sectorielles avec la présence d'un correspondant risque climatique et la mise à disposition de kit de formation.

Le taux d'intérêt du prêt à impact est indexé sur la performance extra-financière du client (critères ESG), qu'elle soit environnementale ou sociale.

Ce prêt, animé par une philosophie incitative, ne peut être que bonifié et en aucun cas pénalisant pour le client emprunteur.

Un total de 6 thématiques sociales et environnementales (handicap, santé des occupants, mixité urbaine, performances énergétiques et rejet de Gaz à effet de serre, conduite bio-responsable des opérations, mobilité décarbonée) est proposé aux clients, qui choisira l'une d'elles pour se fixer un objectif d'impact. A chaque thématique est adossé un ou plusieurs indicateurs de performance, mesuré(s) chaque année.


Si le client atteint ou dépasse l'objectif de performance extra-financière fixé par la banque, il bénéficiera d'une bonification sous forme de réduction du total des intérêts débiteurs. A contrario si l'objectif n'est pas atteint, c'est le taux d'intérêt contractuel qui s'appliquera sans pénalités.

A titre d'exemple les critères mesurés pour l'atteinte des objectifs peuvent concerner :

- Une baisse des consommations d'énergie ;
- Le pourcentage de femmes dans le Conseil d'Administration ;
- Ou l'équipement en bornes de recharge pour véhicules électriques.

Lors des négociations entre le client et son chargé d'affaires durant la phase amont, il peut être convenu que tout ou partie de la bonification soit reversée à une association en lien avec les deux thématiques. Le prêt à impact permet ainsi de valoriser les efforts pour l'environnement ou l'inclusion sociale et d'être solidaire avec une association de son choix.

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées a conclu 2 prêts à impact pour un total de 10,3 M€ en 2024, 5 M€ sur le marché Entreprises et 5,3 M€ sur le Logement social. Par ailleurs, 4 Ouvertures de Crédits Green à impact ont été mis en place sur le marché de la Promotion Immobilière pour un montant global de 7,2 M€.



10 M€*
Prêts à Impact

*Données 2024 – Production
Données 2023 : 6,7 M€

2.3 Une épargne verte fléchée vers les projets de transition

En proposant des produits d'épargne bancaire dont les ressources seront affectées à 100% au financement de prêts locaux pour la transition écologique, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées permet à tous ses clients, particuliers et entreprises, de prendre part efficacement à cet objectif commun.

EPARGNE VERTE SUR LE MARCHÉ DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS

En décembre 2024, nous avons lancé la gamme de Comptes à Terme Verts pour la clientèle Grand Public. Elle permet un fléchage de l'épargne, répondant à notre promesse de placements engagés en faveur de la transition énergétique. Les fonds collectés sont exclusivement affectés à des projets à finalité verte financés par la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées. Cette gamme est venue remplacer l'offre existante afin de marquer notre engagement.

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées a aussi commercialisé un Fond à Formule (FAF) Green : *Symbiose*. Au global 15,1 M€ ont été placés dans les enveloppes Assurance Vie.

En 2024, le Marché des Professionnels a également engagé une dynamique autour du Green.

- Le Compte A Terme Progressif Green a été remis en marché sur 3 durées : 2, 3 et 5 ans ;
- Lancement de l'Offre Intéressement Responsable, offre complémentaire à notre offre d'Intéressement, qui intègre des critères extra-financiers :
 - Le dirigeant a la possibilité d'ajouter 1 ou 2 critères RSE ce qui permet de faire bénéficier aux salariés d'une enveloppe d'intéressement complémentaire si l'un des 2 critères est atteint ;
 - 3 Critères : Sobriété énergétique, Absentéisme au travail et Accident de travail.
- Mise en marché de la Garantie Verte BPI : garantie applicable en phase de création, développement et transmission d'entreprise :
 - Tarification dédiée et quotité de couverture maximisée par rapport à une garantie BPI standard (80% vs 50%-60% selon les cas).

Deux évolutions ont été mises en œuvre :

- L'évolution du *QFD* (Questionnaire Finance Durable) et du *PIO* (Profil Investisseur Omnicanal) : le profil investisseur évolue avec un nouveau Questionnaire de Finance Durable et un parcours plus fluide dorénavant accessible sur *Banxo* ;
- Le devoir de conseil intègre à présent les préférences de durabilité dans l'allocation proposée (préférences issues du Questionnaire Finance Durable).

Un module de formation sur l'épargne responsable a été déployé : le but est de développer les connaissances sur l'épargne responsable, la finance durable, acquérir des réflexes pour rebondir en entretien client et s'exercer sur des cas pratiques clients.



**LIVRET DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET
SOLIDAIRE**

**1 Md€
169 949 dossiers***

* Production d'épargne 2024
2023 : 1 Md€ - 164 606 dossiers



**COMPTE SUR
LIVRET VERT**

**12 M€
1 420 dossiers***

* Production d'épargne 2024
2023 : 6 M€ - 1 056 dossiers



**COMPTE À TERME
VERT**

Particuliers & professionnels

**34 M€
368 dossiers***

* Production d'épargne 2024
2023 : 36 M€ - 341 dossiers

EPARGNE VERTE SUR LE MARCHÉ DES ENTREPRISES

Sur le marché des entreprises a été commercialisé le Compte A Terme (CAT) Green, qui permet de collecter en local des fonds qui alimentent nos prêts Green et financent donc la transition environnementale de notre territoire.



Compte A Terme
Vert*

37 M€

* Production d'épargne marché BDR 2024
2023 : 52 M€

EPARGNE FINANCIÈRE ESG

L'offre d'épargne financière ESG (*Environnemental, Sociétal, Gouvernance*) distribuée par la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées s'appuie sur un univers large et diversifié de fonds proposés par Natixis Investment Manager et les Gestionnaires d'actifs du Groupe.

Les clients peuvent ainsi accéder à :

- Des fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (article 8 du règlement européen SFDR)
- Des fonds qui intègrent directement un objectif d'investissement durable (article 9 du règlement européen SFDR)

Total collecte épargne financière	Production sur les fonds respectant les critères SFDR articles 8 & 9
347	302

(Production 2024 des fonds commercialisés – en millions d'euros)

* Source : Natixis Investment Manager

La part de collecte Green (art 8 et 9) sur la collecte globale (CT et MLT) est en croissance sur la période du plan stratégique **et s'élève à 87% en 2024.**



04 Soutenir le développement et la souveraineté du Territoire

- 1. Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables
- 2. Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé

01. Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables

La Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées a déployé, en 2023, son « Contrat d'Utilité » : 100% utile au développement économique des territoires, 100% utile à la transition environnementale, 100% utile aux avancées sociales.

Elle s'engage à être un acteur du développement des territoires via le financement des collectivités locales, entreprises, des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) ainsi que du logement social sur la région Occitanie.

1.1 Accompagner les entreprises, des TPE aux ETI ainsi que les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales

Assurer la dynamique économique des territoires est une priorité pour les Caisses d'Épargne. Partenaire incontournable des entreprises, la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées met l'épargne locale et les résultats au service de son territoire, soutient une économie de proximité et finance des projets régionaux qui prennent en compte les besoins économiques spécifiques des territoires.

La Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées accompagne le développement de la pluralité des acteurs qui forment l'économie locale de son territoire. Elle s'engage à leurs côtés et répond à leurs besoins

d'investissements, notamment pour préparer et s'adapter à tous les défis auxquels elles font face. Les Chargé(e)s d'affaires (TPE, PME, ETI, Grandes Entreprises) et l'implantation de ses Centres d'affaires permettent ainsi à la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées de contribuer aux multiples enjeux économiques et sociaux du territoire en :

- Accompagnant ces entreprises via des solutions de financement pour le cycle d'exploitation, l'innovation, la transmission ou la croissance externe des entreprises ;
- Étant à leurs côtés pour soutenir leurs stratégies de développement, de proximité ou à l'international, avec des solutions de financement adaptées à leurs enjeux, notamment en matière de transition écologique, énergétique et sociale. L'année 2024 a notamment permis de continuer à déployer le Prêt à Impact à destination des entreprises et des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire ;
- Étant présent auprès des dirigeants par des opérations d'optimisation du haut de bilan, Private Equity, cession, transmission ou en répondant à leurs besoins d'accompagnement sur des sujets variés (retraite, politique ESG et ingénierie sociale).



684 M€*

FINANCEMENT DES
ENTREPRISES ET DES
PROFESSIONNELS

*Production de crédit 2024
Donnée 2023 : 540 M€



La Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées est un acteur majeur de l'accompagnement des professionnels de l'immobilier sur notre territoire. Ses équipes spécialisées sur ce marché interviennent sur l'ensemble de l'ancienne région Midi-Pyrénées pour répondre aux besoins des lotisseurs, aménageurs, marchands de biens, promoteurs immobiliers et investisseurs. Pour ce faire, l'établissement commercialise une gamme de financements à court terme, moyen long terme, sous forme d'engagements par signature et de crédit-bail immobilier ainsi que des services spécialisés telles que les expertises immobilières.



128 M€*

FINANCEMENT DES
PROFESSIONNELS DE
L'IMMOBILIER

*Production de crédit 2024
Donnée 2023 : 137 M€

L'accompagnement des clients repose sur un dialogue stratégique axé sur les transitions environnementales et énergétiques. Depuis début 2023, des chargés d'affaires ont rencontré des clients personnes morales pour évaluer leurs réflexions et projets liés aux enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG). Ce dialogue permet d'évaluer les risques, d'informer les clients et de leur proposer des solutions adaptées. Il contribue également à l'analyse des critères ESG pour l'octroi de crédits Corporate, en complément de l'analyse de l'actif financé et du secteur d'activité, afin d'éclairer les décisions financières. La Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées propose des offres de partenariat pour appuyer les démarches de transformation de ses clients :

- L'offre SOLVEO, lancée en janvier 2024, qui est une solution clé en main d'autoconsommation via des projets de solarisation (centrales au sol, ombrières de parking, toitures d'une puissance d'au moins 350 KW) ; la production d'électricité verte pour les propres besoins des entreprises leur permet ainsi de réduire à la fois leur empreinte carbone et leurs coûts d'approvisionnement en électricité
- L'offre FITEO, à destination des ETI, et sous forme de tiers-investissement, permet la décarbonation des process industriels, les projets de chaleur renouvelable (récupération de chaleur fatale, chaudière biomasse) ou encore la réalisation d'économie de ressources.

La BDR s'appuie également, pour l'ensemble de ses clients PME et ETI, sur les offres de BPCE Car Lease pour la Location longue durée de véhicules en mobilité verte et de BPCE Lease pour le crédit-bail mobilier Vert (600 000€ de financements Green octroyés en 2024).



1.2 Accompagner les différentes structures de l'Economie Sociale et Solidaire

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) a un impact social et environnemental positif sur l'économie française et régionale en répondant à des enjeux sociétaux forts : santé, soin, dépendance, vieillissement, lutte contre la précarité, économie collaborative, bien être et sport.

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées est un partenaire bancaire de premier plan des entreprises à impact social et/ou environnemental de l'Economie Sociale et Solidaire. Elle compte parmi ses clients des associations, fondations, mutuelles et coopératives accompagnées par des chargés d'affaires dédiés – experts des spécificités de ces acteurs.

Le Département Economie Sociale, créé en 2022, maille l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées avec 6 chargés d'affaires et un manager. Il accompagne un peu plus de 800 clients. Ces clients ont plusieurs typologies de statuts (association, SCOP, SA avec agrément ESUS, fondation, mutuelle) : c'est la recherche d'impact social et / ou environnemental qui est visée, ainsi qu'une gouvernance partagée et une lucrativité encadrée.

Sur l'année 2024, le Département Economie Sociale a développé son fonds de commerce avec 24 nouveaux clients, soit une progression sur les entrées en relation de +50% par rapport à 2023.

C'est un total de 14 M€ de crédits qui a été octroyé à 47 structures pour accompagner leurs développements ou leurs besoins de financement.



1.3 Soutenir les politiques de transition des acteurs du secteur public, dont les collectivités locales



Les Caisses d'Epargne, principal financeur privé du secteur public français, sont un partenaire référent des territoires. La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées offre aux collectivités locales une gamme complète de solutions de financement et de services pour les accompagner dans la transformation de leurs territoires.

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées a pour ambition d'accompagner les projets et enjeux green de son territoire.

A titre d'exemple, elle a une nouvelle fois participé en 2024 au financement de la troisième ligne de métro qui aura pour vertu de réduire fortement le nombre de véhicules en circulation dans l'agglomération toulousaine.



1.4 Agir aux côtés des opérateurs du logement social et leurs bénéficiaires

Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie d'acteur incontournable de l'immobilier et de l'innovation sociale, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées poursuit son engagement en faveur de l'accès des ménages et jeunes actifs en mettant en place un accompagnement dédié aux accédants à prix abordables (offres PSLA et BRS).

Enfin, dans le cadre de son contrat d'utilité pour le territoire, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées a déployé une offre vertueuse de prêt à impact environnemental et sociétal. Premier banquier privé du logement social, la CE Midi-Pyrénées a accompagné en 2024 la société LOT HABITAT, dans sa mission d'utilité sociale sur notre territoire avec la mise en place d'un prêt à impact de 5 M€ afin de valoriser leurs ambitions de livraison de logements bénéficiant de labels économies d'énergie.



1.5 La Caisse d'Epargne, acteur bancaire de référence du sport dans les Midi-Pyrénées

Acteur bancaire de référence dans le sport, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées est engagée auprès des collectivités, des professionnels, des entreprises du sport, des fédérations et des clubs, en apportant son soutien au mouvement sportif et en favorisant la promotion du sport professionnel et amateur. Très investie sur son territoire, elle s'appuie sur le programme Sport et Santé pour conforter son positionnement en tant que Banque du Sport et Banque de la Santé.

Avec le dispositif Entreprendre 2024, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées s'est mobilisée pour que les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 bénéficient aux entreprises, notamment aux TPE-PME et aux structures de l'ESS, en leur permettant de prendre part aux appels d'offres lancés dans les secteurs d'activités liés à la construction des infrastructures et à l'organisation de l'événement.



Forte de la dynamique des Jeux de Paris 2024, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées continue de s'engager en faveur du sport, pour un héritage de long terme, tangible pour les clients, les sociétaires, les collaborateurs et tout le territoire, en :

- Contribuant activement à la structuration de l'économie du sport, en soutenant les entreprises du secteur et en finançant les infrastructures sportives, avec notamment :

Sur le Tarn :

350 000 € et 138 000 € pour 2
« city stades »

Sur le Gers :

129 000 € pour une Zone de terrains
multisports
52 000 € en équipements sportifs



- Contribuant à un sport durable et inclusif, notamment à travers le soutien de 3 associations de notre territoire mises en avant sur le Relais de la Flamme et ayant bénéficié d'un don :

- Etoile sportive gimontoise section basket, Gers ;
- Espace jeunes du Fousseret, Haute-Garonne Sud ;
- Les Rubies d'Argelès-Gazost vallées des gaves, Hautes-Pyrénées.

- Poursuivant et développant le soutien des athlètes en les accompagnant dans leur formation, leur carrière et leur reconversion. La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées a soutenu 2 athlètes pour les Jeux de Paris 2024 :

Brianna Vide (en escrime fauteuil)



Arnaud Gauthier-Rat (en beach-volley)

- Mobilisant les collaborateurs autour des valeurs du sport et luttant contre la sédentarité avec la mise en place de RDV réguliers autour l'activité physique et sportive ;
- Dédiant un premier fonds aux entreprises innovantes du sport : Sport & Performance Capital, créé et géré par *Seventure Partners* (affilié de Natixis Investment Managers) avec l'appui des Caisses d'Epargne.

L'entreprise a saisi l'opportunité de son partenariat avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 pour promouvoir la pratique du sport et du bien-être en proposant à ses collaborateurs de nombreuses animations et sensibilisations.

La création, en 2023, d'une communauté des sportifs permet de promouvoir le sport et la santé au sein de l'entreprise et de proposer des animations aux collaborateurs intéressés. En 18 mois, le bureau de la communauté des sportifs a proposé à ses 300 membres :

- 11 événements sportifs sur l'ensemble du territoire de de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées (course à pied, sortie montagne, tournoi de padel) avec 205 participations au total ;
- Des sessions de Pilates et yoga organisées chaque mardi et jeudi avec le CREPS de Toulouse, accessibles à tous les collaborateurs en présentiel et distanciel via Teams ;
- Des Webinaires sur le bien-être et d'activités sportives sur site et à distance à l'occasion de la quinzaine de la QVCT ;

Les événements organisés autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont permis à de nombreux collaborateurs, clients et sociétaires de vivre pleinement l'expérience des jeux sur notre territoire et à Paris.

Sur le Relais de la Flamme Olympique et Paralympique :

- 46 porteurs qui ont fait rayonner la flamme dans 4 départements traversés sur notre territoire (Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées) ;
- 110 équipiers ;
- 180 ambianceurs ;
- 600 invités aux réceptifs organisés sur nos villes étapes.

Sur les Jeux Olympiques et Paralympiques :

- 440 invités sur 29 épreuves de juillet à septembre (clients, sociétaires, collaborateurs, associations) ;
- 40 collaborateurs accompagnants ;
- 13 collaborateurs volontaires sur les sites de Paris, Lille et Marseille ;
- 3 collaborateurs sur le 1er Marathon pour tous.



02. Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé

Créées par des philanthropes, les Caisses d'Épargne œuvrent depuis leur origine en faveur de la cohésion sociale et de la lutte contre les exclusions. Dans le prolongement de cet engagement historique, la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées est aujourd'hui le premier mécène de la région Occitanie : le mécénat représente 1,6 M€ en 2024, dont 731 000 € pour le mécénat solidaire.

Plus de 190 projets de proximité ont été soutenus sur le territoire de Midi-Pyrénées :

- Des dons à des associations de proximité en lien avec la jeunesse pour lutter contre la précarité et favoriser l'insertion professionnelle ;
- Un soutien par des dons à des associations et aux plateformes départementales qui aident la reprise et création d'entreprises ;
- Un accompagnement pour lutter contre toute forme d'exclusion ou/et la perte d'autonomie ;
- Des dons à l'association Finances & Pédagogie pour l'organisation de près de 400 ateliers sur la pédagogie de l'argent, grâce aux 3 conseillers ;
- Des dons à l'association Parcours Confiance Institut de Microcrédit, depuis novembre 2024 (transfert de notre association régionale à la nouvelle association nationale).



731 000 €*

MONTANTS DES
DONS MÉCÉNAT
SOLIDAIRE

* Donnée 2024
Donnée 2023 : 730 000 €

Enfin, pour répondre aux besoins sociétaux liés aux difficultés des jeunes, la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées a lancé pour la 6ème fois un appel à projets en faveur des jeunes.

Cet Appel A Projets a été repris dans toutes les Caisse d'Épargne depuis 2022. En 2024 la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées a accompagné 13 associations et clubs sportifs engagés qui agissent pour l'insertion professionnelle des jeunes par le sport (31 000 €).

Mécénat  CAISSE
D'ÉPARGNE
de Midi-Pyrénées

L'Appel à Projets Urgence Précarité a permis de distribuer 116 000 € à 13 associations spécialisées sur l'aide alimentaire.

#1CABAS pour l'Étudiant

Mécénat CAISSE D'ÉPARGNE de Midi-Pyrénées

Un étudiant sur 3 saute des repas. Vous pouvez lui être utile !

En tant que banque coopérative et engagée, la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées soutient #1CABAS pour l'Étudiant. Cette association connecte 1 famille et 1 étudiant.e en difficulté dans la même ville.

Vous aussi, vous pouvez vous engager pendant l'année universitaire à soutenir 1 étudiant.e en lui achetant régulièrement des courses et en créant du lien (rencontres, invitations, soutien moral, loisirs partagés...)

CAISSE D'ÉPARGNE de Midi-Pyrénées
Vous être utile.

© 2024 Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées. Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées est formellement interdite.

Mécénat CAISSE D'ÉPARGNE de Midi-Pyrénées

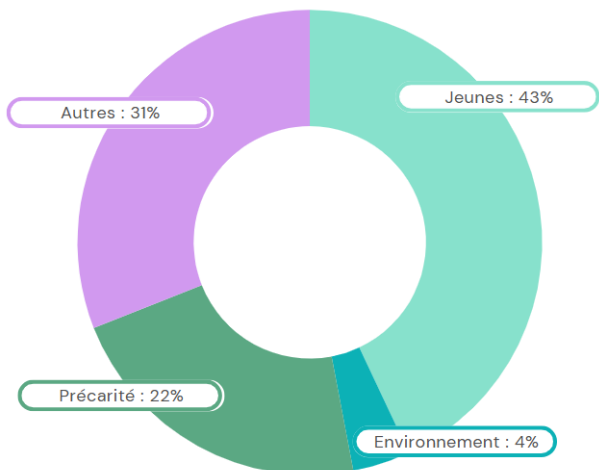
Notre engagement contre la précarité alimentaire

La Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées soutient les associations locales. 100 000 € de dons distribués depuis cet été : épiceries solidaires, Banques Alimentaires, Secours Populaire, Restos du Cœur...

En tant que banque coopérative, nous continuerons à soutenir cette cause !

CAISSE D'ÉPARGNE de Midi-Pyrénées
Vous être utile.

© 2024 Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées. Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées est formellement interdite.



Cette stratégie philanthropique est adaptée aux besoins du territoire. Une centaine d'administrateurs participe à l'évaluation et à la sélection des projets de solidarité. Ces administrateurs, représentants des sociétaires, constituent un réseau dynamique et de proximité dans les 8 départements de la région et se répartissent dans 15 commissions Mécénat.



05 Être exemplaire, avoir une empreinte positive sur le territoire

- 1. Être exemplaire, en adoptant une politique d'achats responsables
- 2. La transformation immobilière au service de la diminution de notre empreinte carbone
- 3. Une stratégie pour mieux se déplacer en Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées
- 4. Numérique responsable
- 5. Avoir une empreinte positive sur le territoire
- 6. Investissements en propre de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées
- 7 Communauté impact

Dans le prolongement d'une démarche de réduction de son empreinte propre déjà engagée depuis plusieurs années, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées s'inscrit dans la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Groupe BPCE, avec un premier jalon de réduction de 6 % entre 2023 et 2026 au niveau du Groupe BPCE.



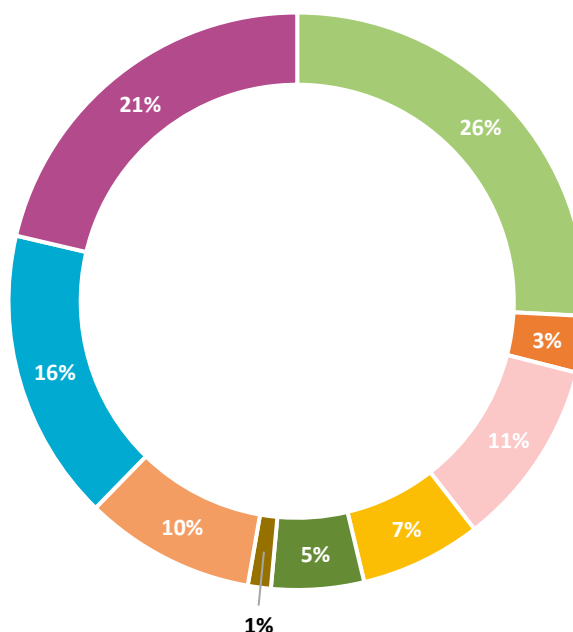
- 6%

OBJECTIF DE
RÉDUCTION DU
BILAN CARBONE
entre 2023 et 2026

Bilan carbone 2024

(Empreinte propre)

- Déplacements
- Energie
- Surfaces sites adm. et agences
- Numérique
- Déplacements clients-agence
- Déchets
- Fret
- Achats en propre
- Refacturations Groupe



Dans le cadre du prochain jalon de réduction de 6 % de l'empreinte propre entre 2023 et 2026 au niveau du Groupe BPCE, une mesure plus fine des Achats, qui constituent le poste le plus significatif d'émission de GES de l'empreinte propre de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées, sera appliquée ; cette mesure est basée sur seize catégories d'achats au lieu de deux actuellement. Cela permettra de mieux gérer la décarbonation des biens et services achetés.

01. Être exemplaire, en adoptant une politique d'achats responsables

1.1 Une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées est attachée à la promotion d'une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs. C'est l'un des engagements pris dans le cadre de sa Politique Achats Responsables du Groupe BPCE.

A travers son modèle coopératif, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées contribue au dynamisme et à la collaboration au sein de son territoire en s'appuyant sur des fournisseurs locaux.

En 2024, BPCE Achats & Services a mis en place un dispositif d'enquêtes d'écoute de la voix des fournisseurs, afin d'évaluer le niveau de satisfaction des fournisseurs sur la relation.

1.2 Des critères sociaux et environnementaux pour sélectionner les fournisseurs

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées met en œuvre la politique Achats Responsables BPCE, alignée avec les engagements RSE du groupe. Cette démarche vise à améliorer la performance globale et durable, en intégrant les entreprises du groupe et leurs fournisseurs dans ce processus de transformation. Ainsi, pour les achats d'un montant supérieur à 100 000€ nécessitant un appel d'offres, la RSE est intégrée :

- **Dans le processus achats**, qui précise les modalités de mise en œuvre des achats responsables. La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées évalue la performance extra-financière des fournisseurs, et intègre des critères ESG dans sa décision;
- **Dans les dossiers d'achats** en intégrant dans les cahiers des charges et les exigences vis-à-vis des répondants, la nécessité de préciser la performance ESG des produits et services et la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans les pratiques. Leurs réponses étant ensuite intégrées et évaluées dans la prise de décision;
- **Dans des clauses contractuelles spécifiques**, visant à faire respecter par les sous-traitants les réglementations relatives aux libertés et droits fondamentaux, santé et sécurité des personnes, aux réglementations sociales, du travail ou environnementales. Le fournisseur doit en justifier sur simple demande ;
- **Dans la professionnalisation de la filière achats**, avec notamment un programme de formation régulièrement étoffé (Achats responsables, formation déployée avec l'AFNOR sur la norme ISO 20400), des plénières réunissant l'ensemble des filières achats et RSE pour un partage d'informations et de bonnes pratiques. En 2024, une formation de sensibilisation aux achats inclusifs a été dispensée au sein des entreprises du groupe afin d'accroître le recours au Marché de l'inclusion ;
- **Dans le développement des dépenses auprès des fournisseurs du marché de l'inclusion** (référencement de prestataires inclusifs, mise en place d'un module de formation spécifique, etc.).

1.3 Dispositif de suivi des délais de paiement

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées, s'inscrit dans le dispositif de suivi des délais de paiement Groupe. Ce dispositif a pour but de :

- Suivre trimestriellement les délais de paiement des entreprises du groupe ;
- Rappeler le contexte réglementaire de la loi de modernisation de l'économie, qui régule les délais de paiement interentreprises, avec un plafonnement établi par les articles L441-10 et suivants du code de commerce ;
- Suivre l'objectif des 28 jours défini pour le groupe ;
- Partager les bonnes pratiques en termes de délais de paiement.

Un tableau de bord dédié est suivi par les dirigeants et dans les comités Relations Fournisseurs pour s'assurer du bon respect des objectifs.



Donnée 2024



02. La transformation immobilière au service de la diminution de notre empreinte carbone

La rénovation énergétique de nos sites administratifs et de nos agences représente une opportunité majeure pour réduire notre empreinte carbone.

En modernisant nos infrastructures, en rénovant, nous améliorons aussi le confort de nos collaborateurs et l'accueil de nos clients.

La réduction de l'empreinte carbone des locaux est obtenue via des travaux d'ampleur de rénovation énergétique, la généralisation de la domotique dans les bureaux et les agences ainsi que la réduction des surfaces occupées.

100% de nos agences rénovées sont équipées de domotique

- Blocage des températures 19° l'hiver et 26° l'été, préchauffage le matin 1 heure avant l'arrivée en agence pour un maximum de confort, un démarrage automatique dans les espaces communs et manuel ailleurs pour ne pas chauffer ou refroidir les espaces non utilisés ;
- Mise en place d'un compteur d'eau et d'une électrovanne pour suivre la consommation, éviter les dérives et couper automatiquement l'alimentation en cas de fuite ;
- Coupure de la VMC la nuit quand l'agence est vide ;
- Coupure de l'ensemble de l'éclairage de l'agence à la mise en alarme du site ;
- Gestion fine de l'éclairage avec une partie allumée en permanence sauf si la luminosité est importante et une autre gérée par la domotique avec la possibilité de l'éteindre lors du plan de sobriété ;
- La mise en place de lumière à détection de présence et de luminosité pour ne plus éclairer un espace vide.



L'isolation de nos bâtiments :

Lors de chaque chantier, une attention particulière est portée à l'isolation, qui joue un rôle important dans la réduction de notre consommation énergétique.

Réalisation d'un audit énergétique de nos bâtiments :

Avant le début de chaque chantier, une visite technique est organisée avec l'architecte, le responsable des travaux et l'energy manager afin de définir un cahier des charges détaillé pour les travaux de l'agence. Tout au long du projet, un suivi des performances énergétiques est réalisé, et celles-ci sont évaluées à la fin du chantier. La consommation de nos sites est surveillée presque quotidiennement. En cas de déviations, les courbes de charge sont analysées et des actions nécessaires sont mises en place pour y remédier.

D'ici 2030, La Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées vise à avoir rénové la totalité de ses agences.

La Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées s'inscrit dans la stratégie d'approvisionnement énergétique du Groupe BPCE. Elle vise à assurer une stabilité de la fourniture d'énergie, une prévisibilité des prix et un verdissement de l'approvisionnement en intégrant une part croissante d'énergies renouvelables.

Par sa mise en œuvre, nous sommes en 100% énergie renouvelable depuis début 2023. 3 centrales photovoltaïques sont en production à La Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées ce qui représentait par exemple une production de 27 559 kWh durant l'année 2024.

Par ailleurs, lancement en 2025 du projet autoconsommation avec des petites centrales photovoltaïques placées sur nos agences afin de produire notre propre énergie grâce au soleil en journée et ainsi réduire notre facture énergétique.

03. Une stratégie pour mieux se déplacer en Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées

Dans le cadre des déplacements professionnels et des déplacements domicile-travail, la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées encourage ses salariés à faire l'usage de moyens de transports plus propres.

Concernant les déplacements domicile-travail, une enquête mobilité interne permet de comprendre les déplacements collaborateurs et de sensibiliser les salariés sur leurs usages. Pour favoriser les modes de déplacements plus durables, la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées met en place plusieurs actions :

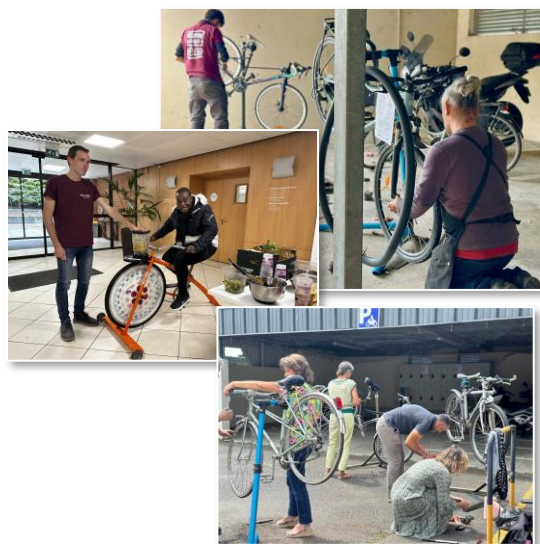
- Prolonge la mise en place en 2024 du forfait mobilité durable (partenariat avec BETTERWAY) : 200€ offerts aux salariés qui s'engagent à utiliser les mobilités douces au moins 30 jours par an. Ce forfait permet aux salariés de financer leurs projets d'achats, location, réparation de mobilités douces (vélo, trottinettes, segways...), de micro-mobilités partagées, d'autopartage de véhicule électrique, de covoiturage (via l'application KAROS). En 2024, 250 collaborateurs ont bénéficié du Forfait Mobilités Durables ;
- Réalise un plan de mobilité employeur. A travers ce plan de déplacement, la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées souhaite promouvoir des solutions de mobilité qui favorisent la cohésion sociale, préservent l'environnement et améliorent la qualité de vie au travail des salariés sur notre territoire.
- Encourage ses collaborateurs à utiliser le covoiturage pour leurs trajets professionnels via l'application KAROS. En 2024, plus de 100 utilisateurs ont utilisé l'application de covoiturage ;
- Rembourse les transports en commun à 100% ;



De plus, la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées a réalisé de nombreuses actions concernant l'utilisation du vélo en 2024 :



- Atelier mécanique participatif ;
- Atelier révision de vélo ;
- Formation « la route vue du guidon » ;
- Stand mobilité ;
- Nomination d'un référent mobilité et création d'une communauté vélo.



Ces actions ont permis d'obtenir le label « employeur pro-vélo » pour le siège de Maxwell (31100) au niveau argent.

Concernant les déplacements professionnels, la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées sensibilise ses collaborateurs à l'usage du train pour les déplacements hors Midi-Pyrénées et à l'utilisation des véhicules de services green pour les déplacements en Midi-Pyrénées. De plus, la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées A équipé les salles de réunion de matériel pour la visioconférence ou téléconférence.

- Diminution de 32% des km parcourus en voiture sur la période
- Un report modal de l'avion vers le train (entre 2019 et 2024 une diminution des déplacements en avion de -63% et une augmentation du train de 200%)

De nombreuses communications, sensibilisations et nouveaux outils seront déployés en 2025 et 2026 afin de promouvoir des pratiques de déplacement plus durables.

Concernant la flotte automobile, la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées poursuit l'électrification de sa flotte en travaillant sur 3 chantiers : l'accompagnement RH des collaborateurs, la mise à disposition d'un catalogue varié de véhicules électrifiés, et l'aide à la recharge. L'objectif principal est de réaliser un diagnostic des usages, afin d'adapter au plus juste les véhicules, et leur mode de recharge.

04. Numérique responsable

La démarche Numérique Responsable vise à maîtriser les impacts sociaux et environnementaux liés à la transformation digitale du groupe. La filière a pour mission d'accompagner les Directions des Systèmes d'Information (DSI) des établissements sur des enjeux clés tels que le stockage de données dans les datacenters et le renouvellement du matériel.

Au niveau de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées, des actions concrètes ont été mises en œuvre dans le cadre du plan de rénovation des agences. Entre 2023 et 2024, le parc d'imprimantes individuelles a été réduit de 15%, et ces imprimantes ne sont désormais installées que dans les bureaux d'accueil en agence. Les imprimantes multifonctions remplacent les appareils individuels, ce qui a un impact positif sur le bilan carbone et diminue le volume de consommables utilisés. En outre, six applications obsolètes ont été supprimées des serveurs pour optimiser le développement.

Pour le renouvellement du matériel, le Groupe BPCE s'appuie sur un score carbone pour sélectionner les équipements les plus respectueux de l'environnement. Ainsi, le choix des modèles d'imprimantes multifonctions a été orienté par leur performance carbone. De plus, la durée de vie des équipements a été prolongée, passant de 3 à 4 ans pour les ordinateurs et de 2 à 3 ans pour les smartphones.

SENSIBILISER LES COLLABORATEURS AUX ÉCOGESTES NUMÉRIQUES

La sensibilisation aux bonnes pratiques de Numérique Responsable a été intégrée dans le parcours des nouveaux entrants. Des lignes directrices ont été présentées, incitant les collaborateurs à adopter des gestes simples comme mettre en veille leur ordinateur, éteindre les écrans et les périphériques en quittant le bureau, ou encore organiser leurs fichiers de manière à réduire l'encombrement numérique. Chaque année, des événements comme la Semaine du Numérique Responsable sont organisés, avec des ateliers tels que la « Fresque du numérique » et un « Escape Game Numérique Responsable », qui ont rencontré un vif succès auprès des participants.

Un groupe de travail représentant les différents établissements de la Communauté BPCE a élaboré un catalogue d'outils de sensibilisation, accessible à tous les établissements pour multiplier les initiatives. Des temps forts, comme le *Cyber World CleanUp Day*, ont également été proposés pour sensibiliser aux impacts des usages numériques à travers le nettoyage de fichiers et la collecte de Déchets Électriques et Électroniques (DEEE).

Parallèlement, la filière Numérique Responsable a organisé des ateliers thématiques réunissant plus de 100 contributeurs issus des filières Informatiques, Achats et RSE, afin de développer un recueil de bonnes pratiques à déployer dans les établissements. Une offre de formation a été mise en place, comprenant des formations socles pour tous les collaborateurs sur les enjeux du Numérique Responsable, ainsi que des formations avancées pour les métiers IT, abordant des thématiques comme l'écoconception des logiciels et l'éthique de la data.

Enfin, un effort considérable a été consacré à la communication, tant interne qu'externe. La première plénière de la Filière Numérique Responsable, tenue en juin 2022, a rassemblé plus de 200 collaborateurs, et plusieurs présentations ont eu lieu dans les différentes entités du Groupe pour mieux intégrer ces enjeux. Des interventions lors d'événements externes, comme des salons et des groupes de travail, ont permis de mettre en avant les travaux réalisés au sein du Groupe et d'échanger sur les bonnes pratiques en matière de Numérique Responsable. L'objectif global de ces initiatives est de sensibiliser un maximum de collaborateurs aux enjeux environnementaux et sociaux liés à la transformation numérique.



05. Avoir une empreinte positive sur le territoire



LA CAISSE D'ÉPARGNE MIDI-PYRÉNÉES : « ENTREPRISE ENGAGÉE POUR LA NATURE »

Consciente de la convergence entre les enjeux climatiques et les enjeux de biodiversité, la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées a signé en octobre 2020 la charte « Entreprises engagées pour la nature » auprès de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB).

En signant cet engagement, la banque a souhaité s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue en matière de prise en compte des enjeux de biodiversité dans ses activités et participer à la nécessaire sensibilisation du public, en s'adressant à ses parties prenantes.

Le plan d'action impacte directement ou indirectement les sujets environnementaux, protection de la nature et de la biodiversité. Les principales réalisations de 2024 ont été :

- Soutien pour la 4ème année de l'événement Act For Climate en parallèle de la COP28 via l'adhésion à l'association Planet RSE Toulouse et le versement d'une subvention ;
- Intégration des critères ESG dans le dialogue avec les clients grâce à la formation des conseillers spécialisés ;
- Intégration d'un audit de biodiversité dans le projet de transformation immobilière du siège social ;
- Sensibilisation des collaborateurs à la biodiversité par diverses actions de communication et d'implication dans des actions (participation à la plantation, visite des ruches) ;
- Organisation de la 3ème action de replantation de haies sur le territoire :
 - 2022 : 2 projets en Haute-Garonne, 1 600 arbres plantés ;
 - 2023 : 5 projets dans le Gers, 1 190 arbres plantés ;
 - 2024 : 1 projet dans le Tarn, 1 370 arbres plantés.



CONTRIBUER À LA CRÉATION DE Puits DE CARBONE SUR LE TERRITOIRE

La Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées a contribué à la plantation de six haies (1 370 arbres) sur une ferme céréalière du Tarn, touchée par l'érosion des sols. Composées d'essences locales, ces haies visent à freiner le ruissellement et à protéger les sols.

Elles amélioreront l'infiltration de l'eau et atténueront l'érosion éolienne en formant un écran contre le vent. Elles permettront aussi de stocker environ 200 tonnes de CO₂ sur 30 ans, contribuant ainsi à l'atténuation du changement climatique. Au-delà de ces bénéfices agronomiques et climatiques, elles renforceront la biodiversité en servant de corridors écologiques. Connectées aux bosquets existants, elles favoriseront les déplacements de la faune et enrichiront les écosystèmes locaux. À travers cette action, la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées soutient une agriculture durable, conciliant production et respect des écosystèmes.



SE MOBILISER POUR UN ENVIRONNEMENT PROPRE

A l'occasion du world clean up day, une opération de ramassage des déchets a été organisée sur Toulouse. Une cinquantaine de collaborateurs ont ainsi récolté plus de 58 kilos de débris dans les environs du siège social. Ce moment d'engagement collectif et responsable a généré une belle dynamique de cohésion sociale.

06. Investissements en propre de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées bénéficie, via le groupe BPCE, d'une analyse ESG des portefeuilles de titres obligataires avec la notation ESG (de A+ à D-) des émetteurs. Cela nous permet d'orienter nos choix d'investissements vers des émetteurs et des portefeuilles de titres qui contribuent à l'atténuation du changement climatique ou à d'autres objectifs environnementaux et sociétaux.

Une attention particulière a été portée à l'intégration des critères ESG dans nos décisions d'investissements en suivant 2 axes :

- Axe « titre » : privilégier les titres labélisés, c'est-à-dire des titres avec une visée de développement durable / financement de projets « durables » (*Green Bond, Social Bond et Sustainable Bond*)
- Axe « émetteur » : privilégier les émetteurs les plus vertueux : exclusion des émetteurs de titres présentant une notation extra-financière inférieure à C



0,06 %

PART DE NOS ENCOURS
D'INVESTISSEMENT
SUR LE PÉTROLE ET
GAZ



28 %

DES TITRES DE
NOTRE
PORTEFEUILLE
SONT LABELLISÉS



97 %

DES TITRES EN
PORTEFEUILLE NOTÉS
AU-DELÀ DE LA NOTE
« C »



07. Communauté Impact

La Communauté Impact, héritière de l'ancienne communauté des animateurs coopératifs engagés, regroupe environ 80 salariés répartis sur l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées.

La Direction RSE et engagements sociétaux joue un rôle crucial en tant que chef d'orchestre de la vision globale de l'Impact environnemental, sociétal et de gouvernance au sein de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées. Pour maximiser son efficacité, cette direction s'appuie sur des ambassadeurs qui amplifient sa voix et renforcent l'impact des actions mises en place.

Au sein de cette Communauté Impact, les membres ont un rôle d'Ambassadeur Impact et sont chargés de promouvoir et de relayer les actions ayant un impact positif sur l'environnement, le territoire et la vie coopérative. Ces missions s'inscrivent dans une continuité d'engagement, impliquant les ambassadeurs comme relais d'information pour les initiatives portées par les diverses directions de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées.



Les ambassadeurs sont également engagés dans des projets locaux axés sur l'environnement et les enjeux sociétaux, tels que des actions en faveur de la biodiversité, des campagnes de sensibilisation, des collectes pour des associations, des actions philanthropiques, des Clean Up Days, des contributions à la vie coopérative de leur Société Locale d'Épargne, des remises de chèques, ainsi que l'animation de fresques du climat dans des entreprises et associations. Ils participent également aux conférences dédiées à l'impact.

En outre, ces ambassadeurs sont impliqués dans des actions ciblées portées par la Direction, notamment en tant que relais d'informations et en mobilisant les collaborateurs « voisins ». Ils soutiennent les acteurs des réseaux BDD et BDR dans l'animation de la vie coopérative, en organisant des événements, en accueillant les nouveaux sociétaires, en facilitant le parcours administrateur et institutionnel, et en étant présents lors des Assemblées Générales (AG).

L'animation de cette communauté sera assurée en 2025 par un bureau constitué de 15 membres représentatifs des 15 Sociétés Locales d'Épargne. Ce bureau est chargé de dynamiser la communauté et ses membres, et d'accompagner les porteurs de projets et les équipes dans leurs initiatives au sein de chaque Société Locale d'Épargne, en offrant conseils, aide au cadrage et soutien métier.

La Communauté Impact aspire à devenir un catalyseur d'initiatives environnementales, sociétales et coopératives, en mobilisant ses membres pour promouvoir une culture de responsabilité collective et d'engagement durable au sein de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées.





06

Être un employeur de référence et un acteur de l'inclusion

- 1. Droits de l'homme
- 2. Dialogue social & conditions de travail
- 3. Égalité des chances et lutte contre les discriminations
- 4. Attractivité et développement des compétences



01. Droits de l'homme

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées s'inscrit dans les engagements du Groupe BPCE pour le respect et la promotion des droits humains, qui constituent un des socles fondamentaux de l'exercice de sa responsabilité sociétale d'entreprise.

Le Groupe BPCE est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies et adhère à ses « Dix principes » dont les deux afférents aux Droits de l'Homme et s'attache à appliquer les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme définis dans le cadre de référence « Protéger, respecter et réparer » des Nations Unies.

Le Groupe BPCE porte une attention particulière à la prévention des atteintes graves aux droits humains, tant dans le cadre de son fonctionnement interne que pour les risques directement liés à ses achats et à ses produits et services (cf. Charte des droits humains du Groupe BPCE).

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées décline le Code de conduite et d'éthique du Groupe BPCE, qui présente sous forme de « Principes » ses convictions et engagements, dont « Promouvoir le respect des droits de l'homme dans toutes nos activités ».

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées, à travers sa politique de ressources humaines engagée et responsable, respecte les droits et la dignité de ses collaborateurs. En particulier, elle :

- S'attache à créer un environnement inclusif, respectueux, sans distinction ni discrimination, qui favorise le bien-être de ses collaborateurs et offre une rémunération valorisant l'engagement des collaborateurs
- S'assure de la mise en place d'un dispositif adéquat de prévention et de protection pour garantir la santé et la sécurité au travail et s'engage à protéger la vie privée de ses collaborateurs et la confidentialité de leurs données conformément à la réglementation applicable
- Respecte les droits de ses collaborateurs à la liberté d'association et à la négociation collective.

Les collaborateurs de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées doivent, dans le cadre de leur activité professionnelle, appliquer et respecter les droits de l'Homme, conformément au Code de conduite et d'éthique.

02. Dialogue Social et conditions de travail

2.1 Dialogue social

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées s'engage à maintenir un dialogue ouvert, transparent et constructif contribuant à la mise en œuvre de sa stratégie et à la performance de ses activités. Ce dialogue social favorise l'adhésion des partenaires sociaux et des collaborateurs dans le déploiement des politiques sociales. Le dialogue social repose sur des échanges réguliers notamment avec les représentants du personnel et les organisations syndicales représentatives, acteurs clés du bon fonctionnement de l'entreprise.

Le taux de participation aux élections professionnelles 2023 s'est élevé à 87,08%, preuve de l'implication des collaborateurs dans la vie sociale de leur entreprise. L'année 2024 a été marquée par une réflexion profonde autour de l'amélioration du Dialogue Social et des échanges avec les élus, membres du CSE.

Dans le but d'améliorer la communication et de renforcer notre partenariat avec les membres du CSE, nous avons décidé d'instaurer des moments d'échange appelés « Corner CSE ». Ces sessions visent à fournir des informations plus précises et plus tôt, tout en favorisant des discussions constructives au sein de l'entreprise.

2.2 Rémunération et protection des collaborateurs

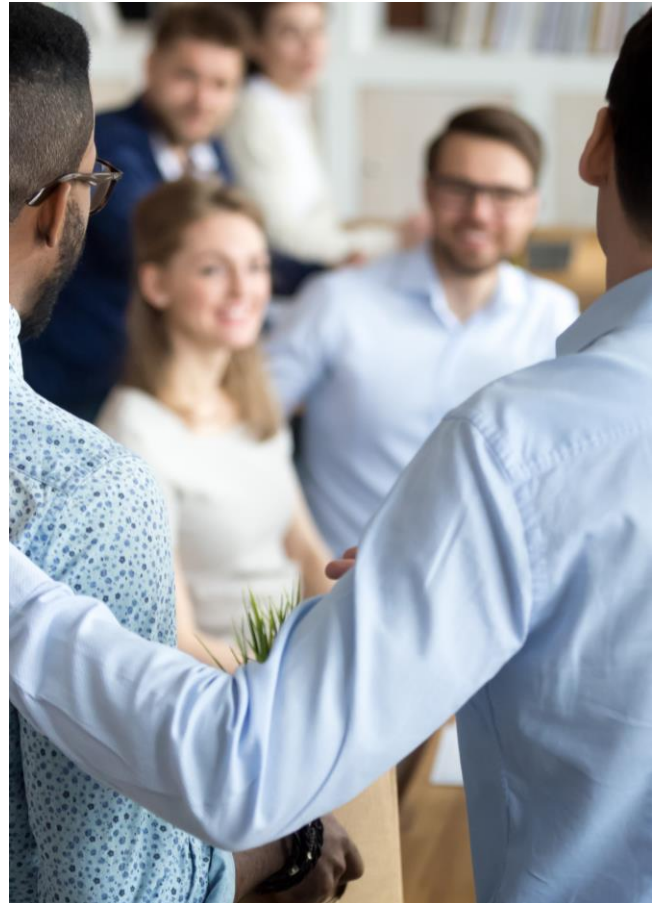
PROTECTION SOCIALE

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées propose un socle d'avantages sociaux en matière de protection sociale à chaque collaborateur du groupe.

Outre une prévoyance particulièrement avantageuse, l'entreprise propose, depuis 2023, une prise en charge à 80% par l'employeur de la mutuelle, que celle-ci soit prise par le collaborateur à titre individuel ou pour une famille entière. A ce titre, les augmentations de tarifs sont en très grande partie absorbées par la Caisse, ce qui permet à chacun de bénéficier de prises en charges de qualité quelle que soit sa situation de santé et celle de sa famille.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées est structurée pour favoriser l'engagement des collaborateurs sur le long terme et renforcer l'attractivité de l'entreprise. Elle reflète la performance individuelle et collective des métiers et des collaborateurs, tout en veillant à ne pas être un vecteur de conflits d'intérêts entre collaborateurs et à promouvoir des comportements conformes à la culture de l'établissement et aux règles de bonne conduite. La politique de rémunération a aussi pour objectif d'offrir des niveaux de rémunération compétitifs vis-à-vis de ses marchés de référence.



Les principes relatifs à la composition de la rémunération et son évolution sont en adéquation avec les objectifs de chaque entité du groupe. Chaque année, l'entreprise consacre un % de la masse salariale à l'évolution des rémunérations, afin de valoriser les performances individuelles et assurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées bénéficie depuis 1992 d'un **accord de participation** et fait aussi le choix de proposer un **Intéressement Collectif** à ses collaborateurs depuis plusieurs dizaines d'années. Le dernier Accord en vigueur a été négocié et signé en 2023 et sera applicable pour les années 2023 et 2024 (versé en 2025). Cet accord se veut plus favorable que les accords précédents puisqu'il vient créer deux enveloppes supplémentaires, qui s'ajoutent aux enveloppes qui existaient déjà dans les accords précédents.

De plus, en 2023 et en 2024, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées a versé un abondement favorisant ainsi l'engagement envers l'entreprise et le territoire de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées.

Un nouvel accord va être négocié pour les années à venir.

Les partenaires sociaux sont associés à la détermination de la politique de rémunération. Des négociations annuelles obligatoires (NAO) ont lieu chaque année avec les instances représentatives du personnel sur les sujets de rémunération.

PROTECTION DES DONNÉES DES COLLABORATEURS

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées applique la politique de protection des données définie au niveau du Groupe BPCE. La politique décrit de façon transparente les droits des collaborateurs et les modalités d'exercice de ceux-ci.

Une notice d'information relative au traitement des données personnelles des collaborateurs est mise à leur disposition. Elle répond à l'obligation de transparence due aux titulaires de données personnelles dans le cadre de l'usage de leurs données. Cette politique fixe également les attendus en matière de formation des collaborateurs sur le respect du RGPD.



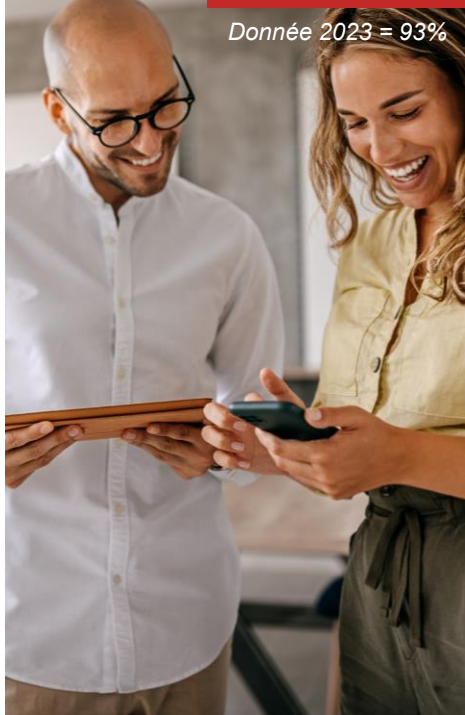


1617

Soit 95 %

SALARIÉS EN CDI
EN 2024

Donnée 2023 = 93%



2.3 Qualité de vie au travail

La politique en matière de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées vise à renforcer l'engagement et l'efficacité collective et impacter positivement l'épanouissement et la santé des collaborateurs au service de la performance globale. La QVCT intègre un ensemble d'enjeux comme : l'environnement de travail, l'équilibre vie professionnelle et personnelle, l'accompagnement des transformations, l'accompagnement des carrières, la reconnaissance et le droit d'expression, etc.

Son développement est appuyé par la présence d'un référent QVT. En concertation avec la Commission de Santé, Sécurité et Conditions de travail (CSSCT) et les partenaires sociaux, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées s'attache à fournir à l'ensemble de ses collaborateurs des conditions de vie et de santé au travail garantissant la qualité de leur environnement professionnel et la sécurité de leur personne.

La moyenne hebdomadaire du temps de travail rapportée à une base annuelle est de 36 heures 30, avec des mesures compensatoires portant sur l'attribution de jours de RTT complémentaires aux collaborateurs.

CONCILIATION VIE PROFESSIONNELLE - VIE PERSONNELLE

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées est soucieuse de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de ses salariés. En 2024, 10,01% de collaborateurs en CDI ont opté pour un temps partiel.

Par ailleurs, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées accompagne ses collaborateurs dans leurs contraintes parentales en leur proposant divers services et prestations sociales (aménagement horaires avant et au retour du congé maternité, prise en charge à 100% du congé paternité si plus d'1 an d'ancienneté, des Chèques CESU d'une valeur de 300 € pour les parents d'enfants de moins de 6 ans, participation aux frais de garde d'enfant pour suivre une formation obligatoire). Depuis 2018, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées est signataire de la Charte des **15 engagements pour l'équilibre des temps de vie**.

Le 1^{er} janvier 2023 est entré en vigueur un nouvel accord télétravail permettant aux collaborateurs des fonctions de siège et de certaines fonctions commerciales hors banque de détail (sous réserve d'éligibilité liée à l'ancienneté, à l'emploi et à l'autonomie) d'utiliser un forfait de 9 jours de télétravail par mois. L'accord prévoit également un test de travail à distance pour le réseau commercial. Celui-ci a été lancé en juin 2023 pour une période de 18 mois auprès de 160 collaborateurs volontaires (sous réserve d'éligibilité) avec un forfait de 2 jours de télétravail par mois. Un bilan fin 2024, via un questionnaire Supermood et des ateliers dédiés ont montré la perception très positive de cette nouvelle organisation de travail.





L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La démarche QVCT se traduit par le déploiement de mesures concrètes d'amélioration des conditions de travail des collaborateurs, contribuant directement au bien-être et à la satisfaction des collaborateurs ainsi qu'à la réduction des risques psychosociaux (charge de travail, stress, burn-out, etc.).

En soutien aux aidants familiaux, l'entreprise propose : Une formation dédiée (suivie en 2022 par les équipes de la DRH et du CSE pour mieux en comprendre les enjeux), des webinaires de sensibilisation, la mise à disposition d'un guide pratique mis à jour en 2024 ainsi qu'une extension du forfait télétravail (+ 2 jours par mois). En octobre 2023 a été lancé un service de care management qui propose aux aidants familiaux des solutions personnalisées pour faire face à l'ensemble des problématiques liées au manque d'autonomie d'un proche. Ce service a été utilisé par 12 collaborateurs depuis son lancement.

Deux guides pratiques « cancer et maladies chroniques au travail » à destination des managers et collaborateurs sont disponibles dans l'intranet.

- Partenariat avec la Ligue contre le Cancer 31 depuis 2018 dans le cadre du programme « Ligue entreprises engagées contre le cancer ». En 2024, organisation d'un challenge de marche à l'occasion d'octobre rose.

Une organisation du travail adaptée est mise en place : accord télétravail pour les fonctions support ainsi que certains emplois de la filière force de vente. Ouverture d'un test sur le travail à distance dans le réseau commercial. Sensibilisation au droit à la déconnexion.

Pour accompagner ces nouveaux modes de travail, depuis 2023, 100% des salariés ont été équipés d'ordinateurs portables et de casques sans fil.

Le plan de transformation immobilière de l'entreprise, co-construit avec les salariés, prévoit une amélioration de l'environnement de travail avec des espaces favorisant les échanges et la convivialité. A la fin de l'année 2024, 23 agences ont été entièrement rénovées avec le nouveau format d'agence.

Le maintien des liens avec les salariés en absence de longue durée est assuré par la mise à disposition des services de l'assistante sociale, ainsi que par des informations sur les visites de pré-reprise. Pour les arrêts maladie de 30 jours ou plus, des informations sont fournies concernant les rendez-vous de liaison possibles, ainsi que les nouvelles visites médicales de mi-carrière, de reprise et de pré-reprise.

2.4 Prévention des risques et sécurité au travail

Soucieuse de poursuivre ses actions de prévention et notamment de garantir un climat serein au travail et de favoriser le mieux-être au travail, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées a mis en place :

Dans le cadre de la prévention des risques psycho-sociaux :

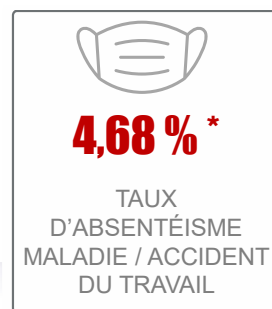
- Depuis octobre 2018, une charte de prévention des signes à risque de harcèlement et agissement sexiste au travail a été mise en place et 2 référents (dont un représentant du personnel) harcèlement ont été spécifiquement formés ;
- Depuis 2019, les agences les plus concernées par des incivilités sont accompagnées de médiateurs. La médiation au 31/12/2024 est déployée dans 3 agences pour un total de 24h par semaine, toutes agences confondues ;
- Les chargés de développement RH ainsi que la direction des relations sociales et les membres du CSE ont été formés en 2022 à la Prévention du harcèlement et des RPS. Une vidéo et un article de sensibilisation à la lutte contre toutes les formes de violences ont été publiés ;
- La présence d'une assistante sociale dédiée 4 jours/semaine ;
- Mise à disposition d'une plateforme d'écoute psychologique 24/24 et 7/7, d'un psychologue du travail si besoin.

Dans le cadre de la prévention des risques de santé :

- Plusieurs guides sont disponibles sous l'intranet RH traitant des postures au travail : Guide « écran sans maux », « détendre ses muscles », « travailler sur plusieurs écrans » ou encore « mieux vivre ensemble l'open space ».

Dans le cadre de l'accompagnement à la sécurité :

- L'entreprise déploie depuis plusieurs années une politique globale de sécurité des biens et des personnes. Tout nouvel entrant doit valider la formation sécurité. Chaque collaborateur doit effectuer un rappel tous les 3 ans. Il existe des formations relatives à la « gestion de l'agressivité » et « prévention des situations conflictuelles » ;
- Les attitudes à adopter face à un comportement agressif sont détaillées par l'entreprise, sur le portail Intranet « Sécurité des Biens et des Personnes » ainsi que 2 guides : guide du manager pour faire face aux incivilités et 7 bonnes pratiques pour faire face aux incivilités sont disponibles dans l'intranet RH ;
- Un suivi des déclarations d'incivilité est effectué par le service sécurité. Chaque déclarant se voit informé des possibilités d'actionner des dispositifs tels que la mise à disposition de l'assistante sociale, de la cellule d'écoute psychologique 24/24... ;
- Un groupe de travail pluridisciplinaire (directeurs d'agence, service sécurité, DRH, unité des majeurs protégés, contentieux) a été constitué pour faire l'état des lieux des dispositifs existants, d'en dresser le bilan et de travailler à l'identification d'axes de progrès et de nouvelles pistes de prévention. Ce groupe de travail se réunit 2 fois par an, les résultats de ses travaux sont partagés avec les membres de la CSSCT.



03. Egalité des chances et lutte contre les discriminations

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées décline la politique Diversité, Equité & Inclusion du Groupe BPCE, au travers des politiques RH, mises en place depuis plusieurs années : leur objectif est de construire un environnement de travail toujours plus respectueux et inclusif, qui capitalise sur la diversité de ses collaborateurs et permette à chacun d'être entendu, valorisé et d'avoir un impact et d'offrir les mêmes opportunités aux talents de tous horizons, indépendamment de l'âge, des origines, du genre, de l'orientation ou de l'identité de genre ou du handicap.

3.1 Mixité & égalité professionnelle

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées s'engage à lutter contre toutes formes de discrimination ou de traitement inégal de ses candidats ou de ses salariés qu'il s'agisse de salaire, d'évolution de carrière ou de traitement. Cet engagement se traduit par des politiques en faveur de l'égalité professionnelle hommes/femmes, l'emploi des personnes en situation de handicap et le soutien à l'emploi des jeunes.

Des politiques sont mises en œuvre et des engagements pris en matière de lutte contre les discriminations :

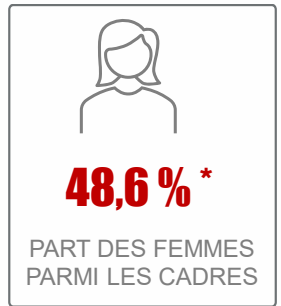
- Mise à disposition des managers, des collaborateurs et des équipes dirigeantes **d'outils de sensibilisation** : Guide mixité, Guide Parentalité ;
- **Processus RH** portant sur la diversification des profils de recrutement : formation des recruteurs à la non-discrimination, partenariat avec des écoles de filières diversifiées (GEA, Action Commerciale, bancaire, INSA...);
- **Analyse annuelle des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes** : la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées a obtenu la note de 39/40 sur l'indicateur 1 de l'index égalité professionnelle déclaré au 1/03/2025 : écart des rémunérations par CSP ;
- **Le réseau féminin « des Elles de la CEMP »** créé en 2022 vise à constituer un réseau dynamique au sein du groupe Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées pour contribuer à l'égalité professionnelle femmes-hommes et ainsi favoriser la promotion des femmes de talents en Midi-Pyrénées : des conférences, des petits déjeuner autour de l'égalité professionnelle sur l'ensemble du territoire, mise en place du mentorat pour des adhérentes des Elles (accompagnement de 39 collaboratrices) ...

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes fait l'objet d'une attention particulière pour la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées.

Si 59,31% (959/1617) des effectifs CDI sont des femmes, ces dernières restent moins représentées aux postes d'encadrement et de direction. La représentation des femmes dans l'encadrement s'élève à 48,61 %.

La tendance est néanmoins à la résorption de ces inégalités, grâce à une politique volontariste de recrutement et de gestion des carrières qui promeut la mixité et la représentation équilibrée femmes-hommes à tous les niveaux de l'entreprise. La part des femmes dans l'encadrement a progressé de 1,61 points en 2024.





*Donnée 2024
2023 : 46,99%

Les diverses actions engagées par la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées permettent une progression régulière du taux de féminisation de l'encadrement. Ainsi depuis 2015 ce taux est passé pour la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées de 33,56 % à 48,61 %, soit une augmentation de 15,05 points.

Afin d'accélérer la progression de la mixité et de viser la parité dans les principaux métiers quel que soit le niveau hiérarchique, la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées a pris l'engagement de mener des actions dans les principaux domaines suivants : le recrutement, la formation, la promotion professionnelle, la rémunération, l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle.

En matière salariale, le ratio du salaire médian entre les hommes et les femmes est de 9,50% .

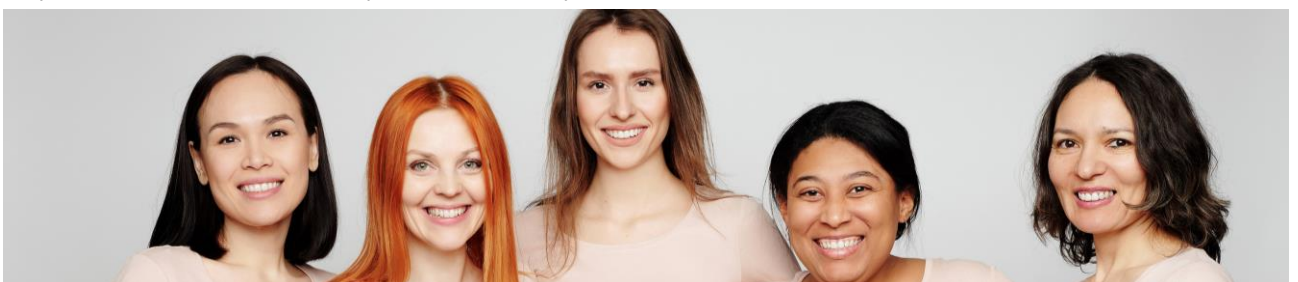
Attentive à la réduction des inégalités, la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées met en œuvre chaque année, une procédure d'analyse et de révision des rémunérations individuelles et de leur évolution, par rapport aux objectifs partagés avec les collaborateurs.

Pour ce faire, la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées s'est dotée en 2024 d'une enveloppe budgétaire de 120 000 euros, soit 0,2 % de la masse salariale, destinée à réduire les écarts salariaux. Une analyse des écarts est réalisée par typologie d'emploi selon des critères d'âge et d'ancienneté, puis les cas sont examinés individuellement par la Direction des Ressources Humaines.

Des temps de sensibilisation en interne sont organisés tout au long de l'année :

- Journée internationale des droits des femmes et semaine de la mixité : Partage des chiffres clés, organisation d'une web conférence, réalisation d'un autodiagnostic « êtes-vous un allié de la mixité ? », le partage d'un guide dédié.
- Journée de lutte contre le sexisme en entreprise : Une conférence en format « stand'up » de la comédienne Karen Châtaignier, le guide « toutes et tous mobilisés contre le sexisme », un sensiclip « prévenir les agissements sexistes et le harcèlement sexuel », un e-learning « Prévenir le sexisme et les violences sexuelles »
- Plusieurs conférences organisées par le réseau des Elles tout au long de l'année
- Partage de newsletter handimix
- Collecte solidaire organisée par le Bureau des Elles. Ces dons sont destinés à des associations qui soutiennent les femmes en difficulté.

Pour piloter les actions en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle, la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées a missionné 2 correspondants mixité qui travaillent au sein de la DRH.



3.2 Handicap



Dans le cadre de son engagement sur la diversité et la promotion de l'égalité des chances, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées déploie une politique visant à favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

Cette politique repose sur des engagements clairs, inscrits dans des accords de groupe, de branche ou d'entreprise conformément aux dispositions légales prévues dans le cadre de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH) et plus largement de la loi de 2005.

Le Groupe BPCE a renouvelé son engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap au travers de la signature d'1 nouvel accord pour la période 2023-2025.

Il s'inscrit dans la continuité des précédents accords et traduit la volonté des parties prenantes de consolider et amplifier la politique handicap sur les axes suivants :

- Poursuivre la politique de prévention de la désinsertion professionnelle et en faveur du maintien dans l'emploi ;
- Maintenir l'employabilité par la formation, le parcours professionnel et la prise en compte des besoins de compensation des collaborateurs en situation de handicap ;
- Favoriser l'accès à l'emploi et recruter des personnes en situation de handicap ;
- Soutenir l'emploi des personnes en situation de handicap travaillant au sein du Secteur du Travail Protégé et Adapté par la politique d'achat ;
- Renforcer la lutte contre les biais décisionnels induits par les stéréotypes ou préjugés en matière de handicap et faire évoluer le regard au sein de l'entreprise par l'information et la communication ;
- Anticiper la fin programmée de l'accord collectif agréé et envisager dès la fin du 1er semestre 2025 les meilleures conditions offertes à cette date pour poursuivre cet engagement.

Ainsi en 2023, le taux d'emploi du personnel en situation de handicap de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées était de 8,97% et est passé à 10,40% en 2024.

La mission handicap est composée d'un référent handicap associé à des acteurs contributifs (chargé de développement RH, assistante sociale, médecin du travail). Cette organisation permet d'appréhender les situations des personnes en situation de handicap de façon globale : sensibilisation et aide à la reconnaissance ou à son renouvellement, mise en place d'aménagements matériels ou organisationnels, sourcing recrutement. En 2024, des actions notables ont été mises en place.

En interne :

- Dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), le partage de clips vidéo et d'une affiche humoristique pour aborder le handicap avec dérision, la communication d'un guide « Le handicap ? parlons-en. », afin de présenter les dispositifs de l'entreprise et les démarches à réaliser ;
- La création d'une équipe rugby-fauteuil composée de collaborateurs Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées, afin de participer à l'Adapta'cup organisée par le Stade Toulousain Handisport et Ambition Toulouse Métropole. Ce challenge inter-entreprise a pour objectif de sensibiliser au handicap dans le sport dans une ambiance conviviale ;



- Dans le cadre de la Journée Mondiale de la sensibilisation à l'autisme : pour la 1ère année, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées a communiqué sur la Journée Bleue, en partageant les témoignages vidéo de collaborateurs sur leur quotidien de parents d'enfants ayant un trouble du spectre de l'autisme. Un rappel des guides handicap et aidants a également été réalisé, ainsi qu'un challenge photo « Tous en bleu », sur l'ensemble du territoire ;
- Proposition à chaque collaborateur en situation de handicap de bénéficier d'un temps d'échange avec le référent en charge du sujet ;
- La promotion des dispositifs de l'accord handicap auprès de la Direction des Ressources Humaines ;
- Partage de news letter handimix ;
- L'organisation de la réunion nationale des référents handicap du Groupe BPCE à Toulouse dans les locaux de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées. Les référents handicap de toute la France ont pu échanger sur les bonnes pratiques, faire le bilan quantitatif et qualitatif de l'année. Des acteurs locaux sont intervenus afin de croiser les regards sur les enjeux du handicap en entreprise (aménagements, STPA, accompagnement à l'emploi...);
- En 2024, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées est la 1ère banque du Groupe BPCE a accueillir un chien d'assistance. Formé par une de nos collaboratrices, il va être entraîné jusqu'à rejoindre une personne en situation de handicap.



En externe :

- Des acteurs de la mission handicap ont animé un module du parcours Handi-Manager destinés à des étudiants ingénieurs de l'INSA Toulouse ;
- La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées est mécène du Centre Gaston Berger de la Fondation INSA Toulouse, qui porte l'ambition de garantir et valoriser les valeurs inclusives de l'Ecole, dans ses dimensions sociale et réflexive ;
- La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées a été partenaire premium des Jeux Paralympiques 2024, et a soutenu Brianna VIDE, sportive en escrime fauteuil ;
- Poursuite des liens avec les acteurs locaux et notamment avec la métropole de Toulouse en étant membre du comité de pilotage Ville pour tous qui vise à promouvoir l'inclusion sur le territoire de la métropole Toulousaine ;
- Membre depuis février 2024 du Club Ambition Toulouse Métropole, réunissant 40 structures qui partagent la volonté de participer au développement de la métropole toulousaine. Le club est un espace de travail, de rencontres et d'échanges qui met en œuvre des actions concrètes, en faveur du handicap et au bénéfice des entreprises et du territoire ;
- Participation à plusieurs forums dédiés aux personnes en situation de handicap : le « Forum handimove » organisé par l'AGEFIPH, Face 31 et Les Spacer's Toulouse Volley, « Du stade vers l'emploi » organisé par le Toulouse Football Club France Travail et Cap Emploi, le « Forum et handicap » organisé par la Maison de ma région de Rodez et le « Forum alter emploi » organisé par APIPESH.



La cellule de maintien dans l'emploi a connu sa 1^{ère} année de plein exercice en 2024, afin de permettre aux salariés de conserver un emploi pérenne compatible avec son état de santé, dans le cadre des enjeux et besoins de l'entreprise. Lors de ces séances mensuelles, une attention toute particulière est apportée aux collaborateurs en situation de handicap.

3.3 Discrimination & harcèlement

Web conférence

mardi 21 mai 13h

Organisée par la
Caisse d'Epargne de Midi Pyrénées



All Equals

« LGBT+, finis les préjugés ! Nous avons
tous un rôle à jouer »

Afin de proposer un cadre de travail respectueux et sécurisé, dans lequel chacune et chacun des collaborateurs peut exprimer ses compétences et son potentiel, la politique Diversité, Equité & Inclusion est accompagnée par des dispositifs RH robustes en matière de lutte contre la discrimination et le harcèlement. C'est également un gage de performance individuelle et collective.

Nous sommes convaincus que la somme des différences est une force et qu'elle permet d'être plus agile, plus innovant et plus en phase avec les évolutions de notre société.

L'inclusion des personnes LGBT+

L'entreprise poursuit ses actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs sur l'inclusion et la non-discrimination des populations LGBT+. Deux temps forts sont organisés auprès de

l'inclusion LGBT+, avec le partage de ressources (guides, quizz, vidéos, conférences...). Le réseau All Equals est intervenu pour présenter son action et promouvoir l'égalité et l'inclusion LGBT+ au sein du Groupe BPCE.

En 2024, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées est intervenue à l'INSA afin de partager ses actions en faveur de la population LGBT+ en entreprise, et sensibiliser les étudiants à une posture inclusive.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Par ailleurs des formations à la non-discrimination sont réalisées auprès des recruteurs et des managers de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées.

Plus largement, des sensibilisations à la non-discrimination et à la lutte contre le sexisme sont auprès de l'ensemble des collaborateurs : publication dans le fil RH de sensibilisations au harcèlement sexuel et aux agissements sexistes, relai de publications nationale de la journée de la lutte des violences faites aux femmes.

L'entreprise affiche une politique de tolérance zéro envers la discrimination et les agissements sexistes. Deux référents harcèlement et agissements sexistes (un représentant l'entreprise et un représentant le CSE) ont été désignés et formés, leurs coordonnées sont disponibles dans l'intranet. Les contacts utiles sont communiqués à chaque sensibilisation. En 2018 a été déployée une charte de prévention des signes à risques de harcèlement et agissements sexistes au travail. En 2024, à l'occasion de la journée nationale contre le sexisme un article a été publié sur le réseau social de l'entreprise « Lutte contre le sexisme en entreprise : la mobilisation continue » avec le partage d'un

e-learning « prévenir le sexisme et les violences sexuelles », du guide « tous et toutes mobilisés contre le sexisme », d'un clip de sensibilisation « prévenir les agissements sexistes et le harcèlement sexuel ». A l'occasion du 25 novembre, journée nationale de lutte contre les violences faites aux femmes, des affiches de sensibilisation avec les contacts utiles ont été affichées dans tous les espaces de convivialité de l'entreprise, un webinar « violences intrafamiliales : mieux les comprendre pour mieux soutenir » a été proposé.



LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

Signature en janvier 2025 la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées a signé avec son partenaire FACE grand Toulouse la charte CEASE, la Charte des entreprises engagées dans la lutte contre les violences conjugales.

SOUTIEN AUX JEUNES, ISSUS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE

La Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées encourage ses collaborateurs à s'engager auprès des jeunes via des associations qu'elle soutient.

• Nos quartiers ont des talents (NQT)

Aujourd'hui bien connu, ce dispositif de parrainage favorise l'emploi de jeunes diplômés issus de milieux modestes. Depuis le début du parrainage en 2014, les mentors de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées et de sa filiale Capitole Finance ont accompagné plus de 100 jeunes vers l'emploi.

• Télémaque

Cette association favorise le parrainage de jeunes collégiens en faveur de l'égalité des chances dans une perspective d'ouverture socio-culturelle. Certains salariés de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées ont accompagné de jeunes adolescents afin de leur permettre de voir leur avenir en grand.

• Jobirl

Une quinzaine de collaborateurs/trices de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées sont à la disposition des jeunes sur la plateforme Jobirl qui permet à ces derniers de dialoguer avec des professionnels pour découvrir de nouveaux métiers et approfondir leurs choix d'orientation scolaire et professionnelle. <https://www.jobirl.com/entreprises/caisse-d-epargne-midi-pyrenees-3065>

La Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées, en partenariat avec l'association Job IRL, a organisé des webinaires sur les métiers d'avenir et sur Parcoursup. Ces événements ont offert des informations et conseils pratiques aux collaborateurs, clients sociétaires et leurs enfants, en abordant des thèmes clés tels que :

- Les facteurs d'évolution sociétale et leur impact sur les métiers ;
- Les professions de demain face aux avancées technologiques et numériques ;
- Les enjeux du développement durable et leur influence sur le marché de l'emploi.

Ces webinaires s'inscrivent dans l'engagement de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées à soutenir les transitions sociétales et à préparer les jeunes aux défis professionnels futurs.



04. Attractivité et développement des compétences

4.1 Attractivité & fidélisation

RECRUTEMENT ET MARQUE EMPLOYEUR

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées se distingue par un ADN social qui se nourrit de valeurs coopératives, d'un ancrage territorial fort, et d'une volonté d'agir en tant qu'employeur responsable. Sa stratégie repose sur sa marque reconnue et puissante et s'articule autour d'orientations fortes en matière de recrutement, de fidélisation et d'engagement.

Les processus de recrutement de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées sont adaptés aux besoins du marché local et doivent permettre aux candidats de rejoindre une entreprise qui lui fournira le bon niveau d'accompagnement professionnel, avec la possibilité d'évoluer ensuite au sein de la Caisse d'Epargne et du Groupe BPCE.

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées a su développer une stratégie de marque employeur en s'appuyant sur 3 piliers :

- Placer le collaborateur au centre en incarnant davantage ses publications avec la prise de parole de collaborateurs ;
- Mener des campagnes de communication pour promouvoir les métiers et soutenir des opérations recrutement ;
- Valoriser tous ses engagements en matière d'inclusion (mixité, handicap, diversité) avec des actions de communication dédiées.

La marque employeur, principal vecteur d'attractivité et de rétention des talents, constitue un enjeu majeur. Une marque employeur solide et positive peut ainsi constituer un avantage concurrentiel pour attirer des profils qualifiés et motivés. Pour ce faire nous avons mené plusieurs actions :

- **Salon recrutement et jobdating** : nous continuons à être présent aux différents salons de recrutement (équipe RH et managers) afin de rencontrer des candidats potentiels. Ces salons permettent à la CEMP également de promouvoir la Marque Employeur en tant qu'employeur attractif. Nous avons également mis en place nos propres événements de recrutement, comme lors du parcours de la flamme olympique, avec un job dating intitulé « Sprint vers ton job ».
- **Formation des directeurs d'agence** : dans le prolongement des actions déjà entreprises en 2023, nous avons mis en place une formation de niveau 2 afin de continuer à améliorer la qualité de nos processus de sélection.
- **Cooptation** : la cooptation a été à l'honneur en 2024 avec la mise en place de nouvelles initiatives comme au travers de la création d'un logo et de communications dédiées. L'ensemble de ces éléments nous ont permis de réaliser 12 % de nos recrutements via la cooptation.
- **Alternance** : Pour l'année 2024/2025, nous comptons 56 alternants. Pour capitaliser sur nos points forts, dont la réactivité de nos process de sélection, nous avons réécrit notre politique alternance. Nous avons adopté le parti pris suivant : mieux cibler nos besoins (moins de recrutement d'alternants) pour mieux les accompagner et les fidéliser. Il a donc été décidé de réduire le nombre d'alternants en CEMP pour la promotion 2024/2025 autour de 56 alternants contre 92 en 2023/2024. Cette tendance sera également applicable pour l'année 2025/2026. Nous continuons également notre campagne de communication axée sur l'alternance.
- **Stage** : Il s'agit d'un axe important dans notre politique RH nous permettant de développer notre marque employeur auprès des jeunes. La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées poursuit son engagement aux côtés du Groupe BPCE avec l'opération « Mon Stage De Seconde ». Nous avons accueilli durant deux semaines, 20 lycéens au sein du siège à Maxwell. Un programme dédié a été conçu pour leur faire découvrir la diversité de nos métiers.



	Recrutements	
	2024	2023
CDI	140	148
CDD	102	122
Alternants	37	92
Total	279	362

L'ensemble de ces actions est accompagné par des communications régulières sur les réseaux sociaux externes et internes : LinkedIn, Facebook et Viva Engage

En parallèle, nous avons toujours notre vitrine « Welcome to the Jungle ». Au cours du premier semestre 2025, une nouvelle page employeur a été lancée qui nous permet de mettre en lumière différents parcours et possibilités d'évolution par des témoignages collaborateurs, la création de 2 nouvelles pages qui présente notre culture et les plus de l'entreprise : [Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées : photos, vidéos, recrutement](#)

Ces nouveautés visent à renforcer notre attractivité et à donner un aperçu plus complet de notre environnement de travail.

L'ensemble de ces actions ont pour objectif de développer notre notoriété et notre image grâce à une communication amplifiée sur la culture, les métiers et les opportunités d'emplois.



INTÉGRATION DES NOUVEAUX ENTRANTS

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées propose un parcours d'intégration et d'accompagnement des nouveaux entrants. À l'arrivée du collaborateur, un parcours d'intégration est organisé autour de différents modules et de plusieurs journées d'immersion au sein de nos agences accueillantes.

Chaque promotion est accompagnée d'un sponsor dont le rôle est d'apporter une attention particulière aux retours d'expérience des nouveaux entrants. Une journée d'intégration est également prévue pour les alternants avec un programme élaboré sur mesure.

FIDÉLISATION DES COLLABORATEURS

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées s'investit dans l'employabilité à long terme de ses collaborateurs en leur offrant la possibilité de s'enrichir de nouvelles expériences via des opportunités de carrière valorisantes et le développement en continu de nouvelles compétences. La politique de formation active déployée favorise l'apprentissage en continu au travers de son portail « ton espace Académie » et est un vecteur de fidélisation important.

Elle s'attache aussi à développer ses potentiels et ses leaders pour assurer la relève sur les postes clés de l'entreprise. Dans la continuité des actions menées en 2023, la People Review qui vise à évaluer, développer et optimiser notre capital humain a été déployée à l'ensemble des managers siège et réseau. Cette analyse de la performance et du potentiel de nos ressources a été réalisée avec l'appui d'un outil : la 9 Box. Cet outil évalue les performances et le potentiel de chaque collaborateur. Des plans d'action individuels ont été définis et seront déployés en 2025.

La fidélisation de nos alternants reste un enjeu majeur dans la constitution de nos viviers de demain, une communication interne a été soigneusement préparée afin de sensibiliser les managers à notre but commun : créer un environnement propice à l'apprentissage, proposer une immersion professionnelle enrichissante et accroître nos exigences dans le recrutement de nos alternants. Pour cela une communication externe attractive a également été lancée à travers une campagne d'affichage ciblée.

Nos collaborateurs sont sollicités pour prendre la parole afin de parler de leurs métiers et des évolutions possibles. Les collaborateurs peuvent également être parties prenantes de l'activité recrutement, en :

- Participant aux salons de recrutement et aux jobdating auprès des écoles cibles ;
- Cooptant des candidats pour des offres d'emploi au sein de l'entreprise.

Permettre aux collaborateurs d'être ambassadeur ou coopteur est aussi un levier fort d'engagement.

DISPOSITIFS D'ÉCOUTE DES COLLABORATEURS

Diapason, le baromètre d'engagement groupe élaboré avec IPSOS a couvert la quasi-totalité des entreprises du groupe en 2023, dont la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées.

Les résultats au sein de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées en quelques chiffres :

- 83% de participation, un niveau de participation « record » avec +15 points de participation par rapport à l'édition 2021 ;
- 67%, un score d'engagement de bon niveau et d'une grande stabilité ;
- De nombreux indicateurs en hausse : information et adhésion aux projets de l'entreprise, changements positifs perçus dans l'IT, la satisfaction client, la RSE.

Trois thèmes facteurs d'engagement ont été retenus comme prioritaires pour définir un plan d'action : se sentir acteur(trice) des changements conduits au sein de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées, processus de décision efficace, satisfaction de l'équilibre des temps de vie.



En complément du baromètre DIAPASON a été expérimenté en 2023 *Supermood*, un outil simple de mesure d'humeur et d'engagement des collaborateurs. Il a été mis en place pour faciliter l'expression des collaborateurs, recueillir des feedbacks et participer à l'amélioration de la satisfaction des collaborateurs.

Sur l'année 2024, il a été déployé au travers de 3 vagues de sondage en avril, juin et octobre.

Les résultats au sein de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées en quelques chiffres :

- Une participation moyenne de 73% sur les 3 enquêtes qui démontre un bel engagement des collaborateurs et un accompagnement des managers à l'appropriation de l'outil ;
- Une évolution positive du NPS en 2024 qui passe de -31 à 0 (augmentation de +31 points) ;
- Une stabilité de l'indice de recommandation des managers (80%) et une progression constante du même indice côté collaborateurs à 68% (+20 points). Cet indicateur mesure la proportion de répondant ayant attribué une note $\geq 7/10$ lors de l'enquête.

On peut également noter 2 685 commentaires ont été recueillis, illustrant l'intérêt des collaborateurs porté à l'outil et leur volonté d'échanger.

Pour répondre aux attentes exprimées, plusieurs initiatives ont été lancées :

- Sur la thématique Reconnaissance et rémunération : lancement du Pack Collaborateur ;
- Sur la thématique Evolutions professionnelles et perspectives d'avenir : un nouvel entretien a été mis en place depuis septembre. Il a pour objectif de proposer un bilan interne approfondi par un CDRH pour travailler avec le collaborateur son projet professionnel. Cet entretien doit être généralisé en 2025.

D'autres chantiers sont en cours au sein de la DRH comme un temps fort autour des carrières en 2025, un nouveau référentiel emploi compétences plus moderne et plus lisible et des livrables concernant les passerelles métiers.

4.2 Développement des compétences

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées s'investit dans l'employabilité à long terme de ses collaborateurs en leur offrant la possibilité de s'enrichir de nouvelles expériences via des opportunités de carrière valorisantes et le développement en continu de nouvelles compétences.

Dans un environnement en constante évolution, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées s'attache aussi à développer ses potentiels et ses leaders pour assurer la relève sur les postes clés de l'entreprise et piloter l'atteinte de ses engagements notamment en matière de diversité et d'inclusion.

L'année 2024 a été marquée par :

- Le lancement du Leadership Model et du « parcours managers » dédié, auprès de l'ensemble des managers et leaders de la Caisse d'épargne de Midi-Pyrénées ;
- La poursuite des « parcours d'intégration » auprès de nos nouveaux arrivants ;
- Le lancement du nouveau portail formation : « ton espace Académie ».

CONCERNANT LE PARCOURS D'INTÉGRATION :

Depuis le lancement de l'Académie en juin 2023, 19 promotions se sont succédées, soit 209 nouveaux collègues intégrés : 83% pour le réseau BDD, 3% pour le réseau BDR, 14% pour les fonctions Siège.

32 agences accueillantes ont été mobilisées, soit 203 collaborateurs accueillants.

Pour l'année 2024, 12 promotions ont permis d'accueillir et intégrer 140 collaborateurs, (60 collaborateurs au T3 et T4), parmi lesquels :

- 65% sont des femmes ;
- 56% ont déjà travaillé auparavant dans le secteur bancaire (augmentation du nombre de profils néo-bancaires) ;
- L'âge moyen est de 32 ans.

Le niveau de satisfaction des nouveaux entrants quant au parcours d'intégration est toujours très satisfaisant avec une note moyenne de 4,6/5.



LE PLAN DE FORMATION 2024

Le plan de formation 2024 s'est articulé autour des thématiques suivantes, issues des orientations de la formation de la branche des caisses d'épargne et adaptées à nos enjeux stratégiques :

- Accompagner le déploiement de nouvelles pratiques managériales ;
- Progresser dans les métiers du réseau ;
- Valoriser les métiers des services bancaires ;
- Développer l'expertise des métiers des fonctions supports ;
- Respecter les obligations réglementaires ;
- Transformer la formation et innover avec des solutions d'apprentissage utiles et adaptées.

A fin décembre 2024, le nombre d'heures de formation réalisées est de 92 227 heures (CDI et CDD - hors alternants et stagiaires) pour 1 715 collaborateurs formés, soit 94% de l'effectif concerné. En moyenne, cela représente 7,7 jours de formation par collaborateur.

Parmi les actions phares de l'année, on relève :

- Dans la poursuite de l'action « dynamiser mon portefeuille » (2022-2023), les managers et collaborateurs du réseau BDD ont bénéficié de la formation « je négocie », au travers d'une journée animée par un organisme externe (Events Games) suivie d'une journée animée par les équipes de l'animation commerciale. Ce dispositif, coconstruit, répond aux enjeux de création de valeur et a pour objectifs que nos collaborateurs :
 - Acquière la posture « conquête commerciale » : passer de la posture de conseiller à conseiller commercial sur les deux domaines d'activité, Banque et Assurance ;
 - Maîtrisent la méthodologie de la négociation commerciale y compris lors d'entretiens au téléphone et en visio ;
 - Connaissent les techniques de négociation commerciale.
- Dans le cadre du programme « valoriser les services bancaires », les formations à « l'excellence relationnelle » se sont poursuivies à l'attention des équipes de la Direction Expertise et Relation Client. Elles répondent aux enjeux de :
 - Harmoniser le traitement de la demande du client (interne ou externe) ;
 - Renforcer la capacité relationnelle (savoir-être et savoir-faire) du back office vers le middle office.
- Les formations accompagnant les métiers ou anticipant les mobilités restent importantes, avec des **parcours métiers dédiés** : Au total en 2024, ce sont 25 parcours métiers qui ont été organisés : gestionnaire de clientèle particulier (16), gestionnaire de clientèle patrimonial (3), parcours compétence PRO (1), directeurs d'agence (1), Passeport PRO DA (2), Passeport Patrimonial DA (1), chargé d'affaires Grands Pro (1).



Concernant la réingénierie des parcours métiers, l'organisme SHERPA a été sélectionné pour être notre partenaire dans la refonte du parcours métier « Gestionnaire de Clientèle ». Les travaux avec les experts métiers démarreront en janvier 2025 avec pour objectif de livrer les premiers modules dès le mois d'avril. Ce nouveau parcours « banquier assureur » a pour ambition de former nos nouveaux GC, tous profils confondus (néo-bancaires, expérimentés) dès leur 2ème mois et jusqu'à leur 9ème mois, à travers un parcours différenciant et innovant dans ses méthodes pédagogiques et adapté à leur profil.

Dans le cadre du programme « **RSE, transition environnementale et sociétariat** » de notre plan stratégique 2022-2024, qui a pour ambition de former l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées et ses filiales à l'enjeu climatique, 34 collaborateurs volontaires ont animé en interne des ateliers d'une demi-journée à la « Fresque du Climat ». Cette formation permet de mieux appréhender les causes et des conséquences du changement climatique et de donner les clés pour agir. **Fin 2024, notre objectif de formation de 100% des salariés à la fresque du climat et aux sujets RSE a été atteint.**

Le **Campus Impact**, dédié aux enjeux ESG, sera disponible en 2025. L'objectif sera de sensibiliser et acculturer tous les collaborateurs aux enjeux ESG, mais aussi d'engager la transformation de chaque métier grâce à des dispositifs de formation ciblés.



07

Améliorer la satisfaction et protéger les intérêts de nos clients

- 1. Placer la satisfaction client au cœur de nos priorités
- 2. Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client
- 3. Protéger les intérêts du client et du sociétaire

01. Placer la satisfaction client au cœur de nos priorités

1.1 Mesure de la satisfaction client

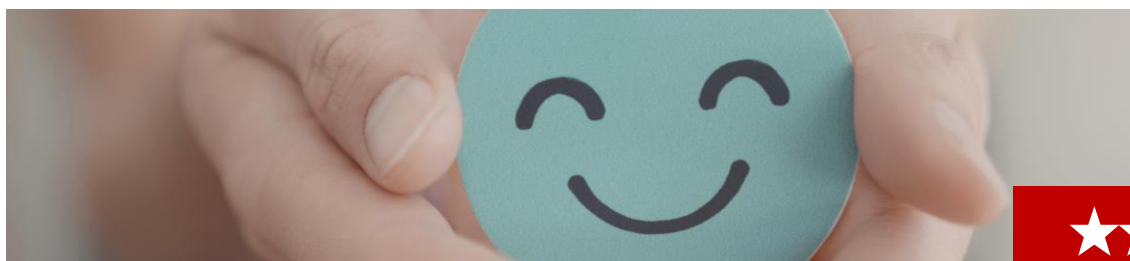
La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées veille à assurer à ses clients une expérience différenciante, fondée sur une qualité de la relation et du service en adéquation avec leurs attentes. Une direction de l'expérience client a été créée en 2022. Rattachée au président du directoire, elle est placée sous la responsabilité d'un directeur général adjoint, membre du comité de direction générale. Sa mission est de déployer les dispositifs d'écoute des clients, de définir la stratégie de satisfaction et d'expérience client de l'entreprise, et de coordonner sa mise en œuvre. La transformation des principaux parcours clients est inscrite parmi les objectifs du plan stratégique à l'horizon 2026.

La banque met en œuvre chaque année un plan d'action structuré et d'importants dispositifs pour faire progresser la satisfaction des clients, mesurée notamment par le *Net Promoter Score*.

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées enrichit en permanence ses dispositifs d'écoute des clients et des collaborateurs pour fournir les repères permettant d'engager efficacement l'action en faveur de la satisfaction client sur l'ensemble des marchés. Ces dispositifs permettent d'interroger 100 % des clients au moins une fois par an sur leur satisfaction vis-à-vis de la banque, et après chaque interaction avec leur conseiller afin de déployer des actions d'amélioration, que ce soit avec l'agence et le conseiller ou sur les canaux à distance. Ils sont opérationnels sur tous les marchés de la Banque de Détail (Particuliers, Professionnels, Gestion Privée) et de la Banque du Développement Régional (Entreprises, Économie Sociale, Secteur Public, Personnes protégées, Immobilier Professionnel). L'écoute des clients est complétée par un dispositif d'écoute interne, avec des enquêtes régulières sur la satisfaction des collaborateurs au regard des prestations des services de middle et de back-office d'une part, et de support (risques, ressources humaines, logistique...) d'autre part. La satisfaction des clients est pilotée dans chacune des entités de l'entreprise avec des tableaux de bord intégrant chaque mois des données de qualité perçue (résultats des enquêtes clients) et de qualité servie (téléphone, mails, demandes clients, délais de traitement).

Le plan 2025/26 poursuit l'action sur tous les leviers favorisant la satisfaction de nos clients dans l'usage de la banque au quotidien, en mode physique, à distance ou digital. Dans le même temps, de nombreux projets ont été engagés pour renforcer l'expertise, la qualité et la personnalisation des conseils pour accompagner les moments de vie de nos clients.

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées s'est engagée dans un programme de transformation visant à proposer une expérience client aux meilleurs standards du marché. Pour le plan stratégique BPCE 2030, de nouvelles ambitions sont posées, « être simple » et « être promu », avec 1 client sur 2 promoteurs dans 100 % de nos agences et centres d'affaires, et 60 % de nos sociétaires promoteurs. La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées a en outre l'ambition de faire progresser son NPS de 10 points à l'horizon 2026.



Suite à ce travail de fond, le Net Promoteur Score s'établit à 29 au 31 décembre (soit +10 points sur l'année) et le taux d'agences avec un NPS positif est passé à 99 %. Cette progression vient récompenser les efforts de l'année pour inscrire toute l'entreprise dans une dynamique d'amélioration continue de l'expérience client. Les mêmes actions ont été conduites sur les marchés de la BDR, avec de belles réussites.



29*

NET PROMOTER
SCORE
(Banque de Détail)

*Donnée 2024
2023 : 19

1.2 Gestion des réclamations

La Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées analyse les réclamations afin de détecter d'éventuels dysfonctionnements, manquements et mauvaises pratiques. L'exploitation des réclamations permet de définir les actions correctrices. La recherche des causes à l'origine des réclamations est une démarche d'amélioration continue.

VOIES DE RECOURS EN CAS DE RÉCLAMATION

Le traitement des réclamations est organisé autour de trois niveaux successifs décrits ci-dessous :

- 1^{er} niveau : l'agence ou le centre d'affaires en charge de la relation commerciale de proximité ;
- 2^e niveau : pour les fraudes, le service fraude est consulté. Pour les autres sujets et les sur-réclamations fraude, le service relations clientèle de la banque ou de la filiale si le différend n'a pas été réglé au niveau 1 ;
- 3^e niveau : le médiateur, personnalité indépendante, peut être saisi lorsque aucune solution n'a été trouvée.

Le médiateur est une personnalité indépendante. Il dispose de son propre site internet. Un formulaire permet au client de déposer sa demande de médiation.

La Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées dispose d'un service en charge des réclamations clients.

Les échanges ou transferts de réclamations entre les services sont organisés afin que toute réclamation puisse recevoir une réponse dans les meilleurs délais

L'INFORMATION DU CLIENT SUR LES VOIES DE RECOURS

Les voies de recours et les modalités de contact sont communiquées aux clients :

- Sur les sites internet des établissements du groupe : [Réclamation et médiation | Caisse d'Épargne](#) ;
- Sur les plaquettes tarifaires et dans les conditions générales.

LE PILOTAGE DU TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Le pilotage concerne en particulier les motifs de plainte, les produits et services concernés par ces plaintes et les délais de traitement. Des tableaux de bord sont communiqués périodiquement aux dirigeants des banques du groupe, aux directions chargées du contrôle interne ainsi qu'à toutes les structures commerciales.

Parmi les motifs de réclamation, sont particulièrement suivis les indicateurs qui peuvent être révélateurs de décalages sur l'adéquation entre le service attendu par le client et le service fourni tels que l'information et le conseil et les opérations non autorisées.

La Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées analyse les réclamations afin de détecter d'éventuels dysfonctionnements, manquements ou mauvaises pratiques. L'exploitation des réclamations et la recherche des causes racines permettent de définir les actions correctrices à mener avec les directions concernées.

En 2024, sur les 3 507 réclamations reçues à la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées :

- 57,36 % ont été traitées en moins de 10 jours ;
- Le délai moyen de traitement a été de 14,9 jours pour la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées.



57,36 % *

TAUX DE
RÉCLAMATIONS
TRAITÉES EN MOINS
DE 10 JOURS

*Donnée 2024
2023 : 62,55%

02. Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client

2.1 Protéger les clients fragiles

La Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées souhaite permettre au plus grand nombre – dont les personnes en difficulté – d'accéder aux services bancaires (banque au quotidien, financement, assurance, etc.). Pour maîtriser les risques d'exclusion, elle met en place des dispositifs permettant aux clients modestes d'accéder à des financements et aux clients en situation de fragilité économique de gérer leur compte bancaire plus sereinement, en se conformant notamment aux réglementations en vigueur et à la charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement (AFECEI).

UNE OFFRE SPÉCIFIQUE, DÉDIÉE À LA CLIENTÈLE FRAGILE

Les Caisses d'Épargne identifient leurs clients particuliers en situation de fragilité financière sur la base des critères de ciblage propres :

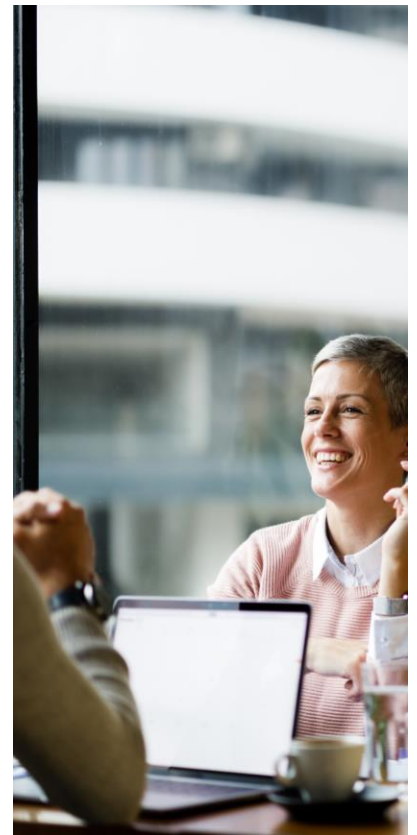
- Incidents de paiements mensuels fréquents ;
- Fichage Banque de France (FCC) ;
- Ou surendettement avéré (FICP).

Au 31 décembre 2023, 7 620 clients de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées étaient identifiés en situation potentielle de fragilité financière. Ces clients se voient proposer par courrier de souscrire à l'Offre à la Clientèle Fragile (OCF) et ainsi de bénéficier :

- D'une offre complète de services bancaires au quotidien facturée à un tarif maîtrisé de 1 euro par mois (tarification depuis le 1er octobre 2022 et maintenue en 2025) ;
- D'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte fixé à 16,50 €/mois ;
- Et du plafonnement spécifique des commissions d'intervention, par opération, prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier, fixé à 4,00 € par opération dans la limite d'un plafond global de 16,50 €/mois.

Les clients identifiés fragiles qui ne souhaitent pas souscrire l'Offre Clientèle Fragile (OCF) bénéficient néanmoins d'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte fixé à 25 €/mois.

Au 31 décembre 2024, 3 956 clients de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées détenaient l'offre OCF.



*Donnée 2024
2023 : 1,4%



*Donnée 2024
2023 : 3 838

AGIR EN PRÉVENTION DU SURENDETTEMENT

La Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées agit également en prévention du surendettement. Un dispositif complet qui comprend l'élaboration, par BPCE, d'un outil de scoring dit prédictif, permet d'identifier plus en amont les clients présentant un risque de se trouver en situation de surendettement. Les clients ainsi détectés se voient proposer un rendez-vous avec leur conseiller.

Au 31/12/2024, 1 206 clients détenaient un Service Bancaire de Base stable VS 2023.

En 2023 a été mis en place un programme relationnel clientèle fragile qui se compose de la façon suivante : email de bienvenue à tout nouveau client OCF, bannières mensuelles sur Appli (pour les cibles OCF et les détenteurs OCF), e-newsletter.

La gestion interne du recouvrement et le suivi du client par un même collaborateur tout au long de la vie du contrat permettent de connaître davantage les situations de chaque client et de les accompagner au mieux.

ACCULTURER LES CONSEILLERS FINANCIERS À L'INCLUSION BANCAIRE

Afin de mieux accompagner ces clients, un dispositif de formation des conseillers (classe virtuelle « Prévention du surendettement et clientèle fragile » de 1h30 avec l'organisme Agifpass) a été reconduit en 2024 : 1 067 collaborateurs ciblés (Taux de suivi de 93,8% - 1 001 collaborateurs formés). Forte progression du taux de suivi (78% en 2023).

Il s'agit d'une Formation Réglementaire Obligatoire (format classe virtuelle d'1h30) qui a lieu tous les 5 ans et qui s'adresse à tous les collaborateurs amenés à être en contact avec la clientèle.

A compter de 2025, cette formation sera réalisée en e-learning (45 minutes).



DÉVELOPPER L'ÉDUCATION FINANCIÈRE

La Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées, soutient, depuis sa création en 1957, l'association Finances & Pédagogie. Grâce à ce partenariat, l'association emploie aujourd'hui 3 collaborateurs en Midi-Pyrénées, sur les 24 collaborateurs nationaux, qui mettent en œuvre un programme pédagogique sur toutes les questions d'argent.



Ce projet d'éducation financière est principalement dédié à l'apprentissage des jeunes et à leur insertion, à l'information des personnes en situation de fragilité économique et financière, et à la formation des professionnels de l'action sociale qui soutiennent ces populations. L'objectif est non seulement d'accompagner ces publics sur des sujets récurrents ayant trait à la relation à l'argent (gérer son budget, relation à la banque, savoir parler d'argent, anticiper les projets de vie...) mais aussi de répondre à de nouveaux enjeux : argent digital, développement durable, reconversion professionnelle, création de son activité, dépendance...

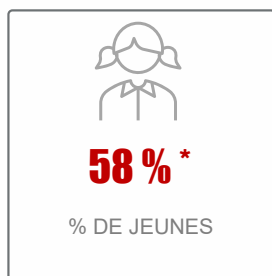
Face aux conséquences de la crise sanitaire, économique et sociale, l'association a naturellement élargi et adapté ses actions à toutes les cibles de populations fragilisées par la crise en mobilisant largement de nouvelles méthodes d'intervention à distance.



*Donnée 2024
2023 : 4 238

Ce sont 453 interventions qui ont ainsi été réalisées auprès de 4 651 stagiaires :

- 1 257 jeunes scolarisés dans des collèges, des lycées et études sup ;
- 305 jeunes en insertion ;
- 530 jeunes bénéficiaires du contrat engagement Jeunes ;
- 722 adultes en difficultés ;
- 134 retraités.



*Donnée 2024
2023 : 50%

Toutes les actions ainsi réalisées se veulent être des réponses concrètes aux enjeux actuels d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement. Les interventions de l'association s'organisent autour d'ateliers/formations qui combinent acquisition des connaissances théoriques et mise en application avec un apprentissage par le faire et une approche ludique.

Les 3 thèmes les plus traités en 2024 :

- L'accompagnement budgétaire (180 ateliers) ;
- L'argent dans la vie (156 ateliers) ;
- Les jeunes et l'argent (46 ateliers).

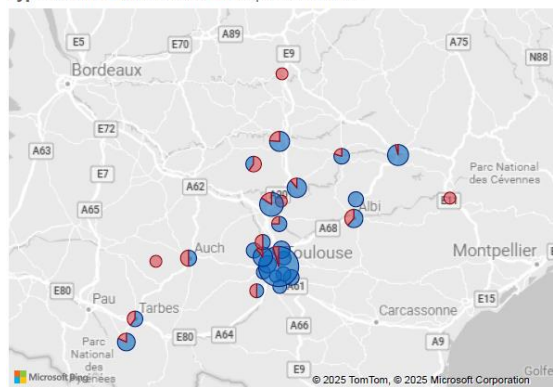
Pour en savoir plus sur les formations : <https://www.finances-pedagogie.fr/les-formations>.

En 2024, les formations sur l'aide se multiplient, ainsi que le recrutement de bénévoles pour faire du coaching individuel.

L'association se fixe pour objectifs de poursuivre ses innovations tant dans ses méthodes pédagogiques - conférences grand public - à partir d'un catalogue de formation étendu - actions vers les aidants, les sportifs... Elle continuera à créer de nouveaux outils d'apprentissage comme des applications. Partout pour tous étant notre guideline, il s'agit d'être proactif au côté de tous les publics.

Répartition géographique_Activité

TypeActivité ● Intervention ● Prospection avancée



2.2 Le microcrédit au service de l'inclusion financière

En 2024, les Caisses d'Épargne continuent d'être un acteur majeur du microcrédit personnel en développant des offres innovantes, et soutiennent l'entrepreneuriat via le microcrédit professionnel. L'Institut de Micro-Crédit Parcours Confiance est dédié aux souscripteurs de microcrédit.

Depuis 18 ans, les Caisses d'Épargne proposent leur offre de microcrédit à l'attention de personnes n'ayant pas accès au crédit classique.

Véritable plateforme de services, l'Institut de Micro-Crédit Parcours Confiance propose un suivi individualisé incluant un diagnostic approfondi, une offre bancaire adaptée, notamment le microcrédit, et le service de partenaires (associations, collectivités ou réseaux d'accompagnement à la création

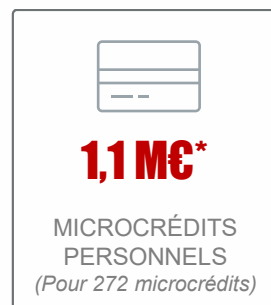
d'entreprise). Un soutien pédagogique peut être proposé au travers des formations à la gestion budgétaire dispensées par l'association Finances & Pédagogie.

En Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées, une équipe de 3 conseillers se consacre à cette activité avec 5 antennes sur le territoire (Albi, Auch, Montauban, Tarbes et Toulouse).

2024 a été l'année de passage à la structure nationale Institut de Micro-Crédit Parcours Confiance (IMC PC), avec une bascule dans cette nouvelle association début novembre. Les 10 mois précédents ont permis de débloquer 272 M€, ce qui nous place en 1^{ère} position sur la région et dans le réseau des Caisse d'Épargne. La Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées propose un taux de microcrédit à 3% pour les bénéficiaires.

Une offre innovante de financement d'un véhicule neuf avec un microcrédit adossé à une LOA est proposée depuis 6 ans. Ce sont 150 voitures Dacia financées depuis le lancement de cette offre. 80% des microcrédits sont dédiés à l'achat d'une voiture pour aller travailler.

Le microcrédit professionnel, quant à lui, peut être octroyé directement en agence et bénéficie d'un accompagnement par des réseaux spécialisés, principalement France Active, Initiative France et BGE.



*Donnée 2024
2023 : 1,2 M€ pour 318
dossiers

2.3 Sécuriser l'offre bancaire des personnes protégées

En France, on estime à 900 000 le nombre de personnes dont l'état et la situation nécessitent le prononcé d'une mesure de protection décidée par le juge. En effet, la maladie, le handicap, l'accident peuvent altérer les facultés d'une personne et la rendre incapable de défendre ses intérêts. Le juge peut alors décider d'une mesure de protection juridique par laquelle une autre personne l'aide à protéger ses intérêts. La protection doit être la moins contraignante possible, et en priorité être exercée par la famille. Née de la Loi du 5 mars 2007, la Charte des droits et libertés de la personne majeure protégée énonce et renforce quelques principes : respect des libertés individuelles, non-discrimination, respect de la dignité et droit à l'autonomie.

Ces mesures, graduées en fonction du degré d'autonomie de la personne impliquent les banques à travers l'accompagnement, l'accueil, le service et le conseil à la gestion des comptes et du patrimoine de ces clients, en liaison avec leur représentant légal. Banque inclusive et engagée, la Caisse d'Épargne est leader sur ce marché, notamment par le biais de sa clientèle d'associations tutélaires et autres acteurs professionnels de la protection judiciaires aux majeurs.

Au sein d'un Département Personnes protégées renforcé et structuré en 2022, des experts dédiés proposent des offres répondant aux besoins spécifiques de cette clientèle et des représentants légaux.

Avec des services de banque au quotidien pour les personnes protégées, services de banque à distance pour les représentants, offres de placement adaptées, la Caisse d'Épargne accompagne ainsi ses clients sur l'ensemble du territoire.

Fin 2024, la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées gère 16 579 mesures de personnes protégées dont 13 044 en lien avec des mandataires professionnels ou des associations tutélaires. Ceux-ci confient à la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées 121 millions d'euros de dépôts et 498 millions d'euros d'épargne.

2.4 Garantir l'accessibilité des offres

DES AGENCES PROCHES ET ACCESSIBLES

Les Caisses d'Épargne font du concept de proximité et de leur présence sur l'ensemble du territoire une des clefs de leur réussite. La Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées reste attentive à maintenir une forte présence locale.

La Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées s'attache à rendre ses services accessibles aux personnes en situation de handicap. La priorité est d'assurer l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées : à ce jour, 100 % des agences remplissent cette obligation légale (*LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et liens vers les décrets d'application*).



*Donnée 2024
2023 : 100%

L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE POUR GARANTIR L'INCLUSION DE TOUS

L'accessibilité numérique est essentielle pour répondre à l'objectif d'universalité des services numériques, puisqu'elle vise à rendre les informations et fonctionnalités d'un service ou contenu numérique accessibles à tous, quel que soit le handicap de la personne ou sa manière d'accéder à l'information. Elle concerne les services numériques à destination du grand public, des collaborateurs et des clients (particuliers et professionnels).

Le Groupe BPCE présente ses engagements en la matière via son schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2025-2027.

Dans une optique d'inclusion numérique, l'ambition est notamment d'élargir les actions en la matière aux personnes en situation de fracture numérique, tout en prenant en compte le vieillissement de la population.

Dans le cadre de cette approche, un double objectif a été fixé pour 2025 au niveau du Groupe BPCE :

- Remédier aux problèmes d'accessibilité des services numériques pour assurer a minima une accessibilité partielle ;
- Pour les nouveaux services numériques, faire évoluer les méthodologies projet pour la prise en compte de l'accessibilité numérique dès leur conception.



SOUTIEN À LA LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

La Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées a mis en place depuis 2018 un dispositif de lutte contre la fracture digitale. Ce dispositif est proposé aux clients éloignés du numérique pour éviter l'exclusion bancaire. Ainsi les 3 conseillers Finances & Pédagogie organisent des ateliers numériques qui expliquent les pièges de la fraude sur internet et comment s'en protéger puis enseignent l'utilisation des services bancaires à distance. Les animateurs coopératifs engagés accompagnent les conseillers F&P lors de ces ateliers.

En 2024, 36 ateliers ont été organisés et servi 500 clients, avec un véritable impact et une bonne satisfaction des participants. Le NPS est à 77 et 76% des participants se connectent à Banxo dans les 2 mois qui suivent la formation.

Par ailleurs, en partenariat avec Orange, la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées promeut une offre permettant aux foyers à faibles revenus de bénéficier d'un accès internet et des ordinateurs reconditionnés à prix coûtant.

03. Protéger les intérêts du client et du sociétaire

3.1 Garantir une offre transparente

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées s'inscrit dans la politique de transparence des offres définie au niveau du Groupe BPCE.

Les offres de produits et services, lorsqu'elles sont destinées à un consommateur, doivent respecter les dispositions issues du code de la consommation, relatives aux pratiques commerciales interdites (à l'exception du refus de vente). Y figurent notamment les pratiques commerciales trompeuses ou agressives.

Lors de la rédaction de documents commerciaux, les rédacteurs doivent s'assurer que les conditions de commercialisation, le mode de diffusion de l'information et la clientèle cible soient bien alignés. Ils doivent également être attentifs aux canaux de distribution et à la pertinence de la stratégie adoptée. Toutes les informations, y compris celles à caractère publicitaire, doivent être correctes, claires et non trompeuses. Une information claire est une information suffisante pour permettre au client d'appréhender les principales caractéristiques du produit qu'il s'apprête à souscrire ainsi que les avantages et risques y afférents.

La protection des intérêts de la clientèle est une préoccupation majeure de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées. En toutes circonstances, les collaborateurs doivent servir les clients avec diligence, loyauté, honnêteté et professionnalisme, et proposer des produits et des services adaptés à leurs compétences et leurs besoins.

INTÉGRITÉ ET TRANSPARENCE DES MARCHÉS FINANCIERS

Le Groupe BPCE a mis en place des dispositifs permettant de renforcer la protection des investisseurs dans le respect de la réglementation MADII / MAR. Ces dispositifs comprennent notamment :

- **Les Personnes exposées à l'information privilégiée**

Le Groupe BPCE a développé un module dans l'outil dédié pour identifier, suivre et gérer la liste des personnes exposées à l'information privilégiée. Cette liste est mise à jour tous les ans.

La Norma BPCE-2021-1157 « Prévention et détection de l'information privilégiée et des personnes exposées à l'information privilégiée » a été déclinée en CEMP

- **Abus de marché**

Le dispositif Abus de marché pour les entités dont la tenue de compte conservation est déléguée à BPCE EuroTitres repose sur une Norma relative aux abus de marché ainsi qu'un guide de conformité pour le traitement des alertes y afférant.

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées dispose d'un outil Groupe de restitution et d'analyse des alertes abus de marché. Cet outil s'accompagne d'un manuel utilisateur. Un assistant virtuel est déployé pour la préparation préalable des dossiers d'analyse des alertes issues de l'outil, améliorant ainsi l'efficacité de traitement.

3.2 Protéger les données personnelles et garantir à nos clients un usage respectueux

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La politique de protection des données de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées pose les principes d'usage et d'éthique de l'exploitation des données personnelles dans le respect des textes réglementaires en vigueur. Elle s'applique à l'ensemble des opérations traitant des données personnelles.

Les contrats conclus avec les prestataires traitant de Données personnelles, conformément à la législation sur la protection des données personnelles, garantissent une stricte utilisation des données personnelles aux seules fins d'exécuter leurs prestations. Tout partage de données au sein ou à l'extérieur de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées se limite uniquement à des obligations légales, telles que celles relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.



*Donnée 2024
2023 : 96 %

La prospection commerciale est également strictement régulée, avec un accent sur le recueil du consentement des clients. Cela comprend la mise en conformité de la politique des cookies en 2021 selon les directives de la CNIL, la mise en œuvre du consentement pour les sollicitations commerciales basées sur des données de paiement et d'autres informations pertinentes, ainsi que la création d'un centre de consentement regroupant toutes les autorisations des clients concernant les cookies et la prospection.

Afin de sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques et aux obligations légales, des formations régulières sont organisées sur la protection des données. En 2024, 89,52 % des collaborateurs de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées ont suivi une formation RGPD.



CYBERSÉCURITÉ

Les Systèmes d'Information (SI) contiennent et traitent de multiples données sensibles relatives aux informations commerciales des clients, à la stratégie de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées, à ses résultats financiers, à son développement commercial ou à ses engagements, ainsi que des informations nominatives relatives aux clients, aux partenaires et au personnel. Ils doivent donc être préservés de toute menace connue ou émergente en tenant compte des vulnérabilités inhérentes aux technologies sur lesquelles ils reposent.

Pour garantir la sécurité de ces informations, la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information Groupe (PSSI-G) est mise en place, en se basant sur des textes normatifs prévus pour 2024, notamment les Normes BPCE 2022-077 et BPCE 2024-131. Par ailleurs, la Caisse d'Epargne anticipe la réglementation européenne DORA, qui entrera en vigueur le 17 février 2025, à travers le programme Groupe FeDORA, qui a été développé tout au long de l'année 2024.

Dans le cadre de cette politique, plusieurs mesures de sécurité sont mises en œuvre pour protéger les utilisateurs finaux et assurer la sécurité des informations et des transactions. Parmi ces mesures figurent :

- **Authentification renforcée** : Pour sécuriser l'accès aux comptes en ligne.
- **Chiffrement des données** : Pour protéger les informations sensibles telles que les données personnelles et bancaires.
- **Surveillance des transactions** : Mise en place de systèmes de détection des fraudes.
- **Sécurité des applications** : Utilisation de protocoles de sécurité robustes pour contrer les cybermenaces.
- **Formation et sensibilisation** : Des efforts sont faits pour éduquer les utilisateurs sur les risques et les bonnes pratiques en matière de cybersécurité.
- **Mises à jour régulières** : Pour corriger les vulnérabilités dans les systèmes et applications.
- **Contrôles d'accès** : Pour limiter les risques d'accès non autorisé.
- **Assistance et support** : Mise à disposition de canaux de communication pour aider les utilisateurs en cas de problème de sécurité, comme le vol d'identité ou la fraude.

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées s'engage à prévenir les violations des systèmes informatiques et des données personnelles de ses clients et employés, ainsi qu'à lutter contre la cybercriminalité. Elle adapte localement la PSSI-G, mettant en place des procédures spécifiques comme la Gestion des incidents de sécurité du SI. De plus, deux DORA Champions ont été nommés pour représenter la Caisse dans le cadre du programme FeDORA, renforçant ainsi l'engagement de l'établissement envers la sécurité.

Elle bénéficie d'un dispositif pré-sécurisé en amont puisque la majorité des nouveaux projets communautaires bénéficient d'un accompagnement SSI et Privacy par BPCE. Les projets nationaux sont néanmoins réanalysés en fonction du contexte et des objectifs de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées. Par ailleurs, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées a mis en place des processus de sensibilisation de ses collaborateurs à la cybersécurité (participation au programme Phishing Terranova, intervention en Parcours Intégration, Formations Managers, ...).

Concernant la protection des données personnelles, la Caisse d'Epargne suit les directives du Groupe et la NORMA BPCE 2020-1043 - Politique de protection des données. Tous les contrats sont examinés par le Délégué à la Protection des Données (DPO) pour inclure les clauses nécessaires à la protection des personnes, en particulier vis-à-vis des prestataires. Les documents destinés aux clients contiennent des mentions conformes au RGPD, garantissant que les droits des individus sont respectés. Un réseau de veille est instauré dans chaque direction, accompagné de formations régulières, notamment par le biais d'e-learning et de sensibilisation en BtoB des différents métiers.

Des contrôles permanents de premier et second niveaux proposés par BPCE, permettent de sécuriser les actions auprès de nos clients.



08

Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité

- 1. Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires
- 2. Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société

01. Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

Pour la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées, le traitement équitable de ses clients est un principe fondamental. Le respect des règles de bonne conduite permet à la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées d'exercer ses activités de manière honnête, loyale et professionnelle et de servir au mieux les intérêts de ses clients. Ses convictions et engagements en la matière sont décrits dans le Code de conduite et d'éthique. Parmi les douze principes qu'il énumère, il est notamment de sa responsabilité sociétale de :

- Garantir un traitement équitable des clients ;
- Protéger les intérêts du client et du sociétaire ;
- Communiquer en toute transparence ;
- Contribuer à une économie de marché humainement responsable ;
- Être un groupe bancaire inclusif et ouvert à tous.

1.1 Promouvoir une culture éthique



99,28%*

TAUX DE SALARIÉS AYANT
SUIVI LA FORMATION
CODE DE CONDUITE

*Donnée 2024
2023 98,08%

Au sein du Groupe l'unité Conduite et Ethique rattachée au Département Pilotage Consolidé et Ethique couvre la supervision et le pilotage des dispositifs de Conduite et Ethique du Groupe BPCE, avec notamment le dispositif des conflits d'intérêts, la déontologie du personnel (cadeaux, avantages et intérêts externes), le dispositif de lutte contre la fraude interne, les formations liées à la conduite et l'éthique du personnel ainsi que le dispositif des lanceurs d'alertes.

Le dispositif Groupe repose sur des normes en particulier le code de conduite et d'éthique. En effet, le Groupe BPCE s'est doté d'un Code de Conduite qui repose sur 12 principes articulés en trois parties : l'intérêt du client, la responsabilité employeur et la responsabilité sociétale :

- **Intérêt du client et du sociétaire**, dont les principes sont les suivants : favoriser un esprit d'ouverture et de confiance, garantir un traitement équitable des clients, protéger les intérêts du client et du sociétaire, communiquer en toute transparence ;
- **Responsabilité employeur et salariés**, dont les principes sont les suivants : promouvoir l'exemplarité, l'exigence et la bienveillance, promouvoir le respect des collaborateurs et leur développement professionnel, agir avec éthique professionnelle en toutes circonstances, assurer la pérennité du Groupe BPCE ;
- **Responsabilité sociétale**, dont les principes sont les suivants : contribuer à une économie de marché humainement responsable, être un groupe bancaire inclusif et ouvert à tous, agir efficacement pour la protection de l'environnement et la mutation énergétique vers une économie peu carbonée, promouvoir le respect des droits de l'Homme dans toutes nos activités.

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées décline le Code de conduite et d'éthique du Groupe BPCE.

De plus, un outil communautaire est mis à disposition des entités du Groupe. Il permet notamment de centraliser : les listes d'initiés occasionnels, les calendriers d'interdictions, les collaborateurs « initiés permanents » et d'assurer un suivi des personnes exposées à de l'information privilégiée au sens de la réglementation MAD II/MAR, mais également la déclaration des comptes sur instruments financiers, des transactions personnelles et mandats sociaux. L'outil ETIC intègre la déclaration des intérêts externes et des cadeaux, avantages et invitations via le formulaire de déclaration à disposition des collaborateurs.

Dans un objectif d'amélioration continue du dispositif, des évolutions à cet outil ont été apportées en 2024, à savoir :

- Un module de déclaration par les collaborateurs d'une situation de conflit d'intérêts ;
- Un module dédié à la déclaration par les collaborateurs de leurs mandats à titre professionnel ;
- Une fonctionnalité de détection de conflit d'intérêts sur des listes d'initiés occasionnels entre entités du Groupe ;
- Une fonctionnalité de rappel automatique sur les déclarations annuelles de transactions personnelles pour les collaborateurs exposés à de l'information privilégiée ;
- La gestion de Personnes particulièrement sensibles.

1.2 Protéger les lanceurs d'alerte

Le Groupe BPCE dispose d'un dispositif d'alerte mis en œuvre dans toutes les entités du Groupe. Il est décrit dans une politique interne « NORMA Dispositif lanceur d'alertes ». Cette politique est applicable et déclinée en procédure par toutes les entités du Groupe. Sont concernées toutes les entités personnes morales du Groupe BPCE, en France et à l'étranger, en tenant compte des spécificités réglementaires selon les pays d'implantation et elles en assurent la diffusion par tout moyen permettant une publicité suffisante.

Le corpus normatif présente le type d'alerte qui peut être fait, le processus de signalement et de traitement de l'alerte, la confidentialité des informations, le statut protecteur de lanceur d'alerte et les sanctions encourues en cas de non-respect. Le dispositif permet de préserver l'anonymat de l'auteur du signalement et la confidentialité des échanges.

Le principal canal de transmission de l'alerte pour les entités du Groupe est la plateforme WHISPLI, à laquelle tous les collaborateurs du Groupe BPCE et les prestataires ont un accès direct via un lien URL.

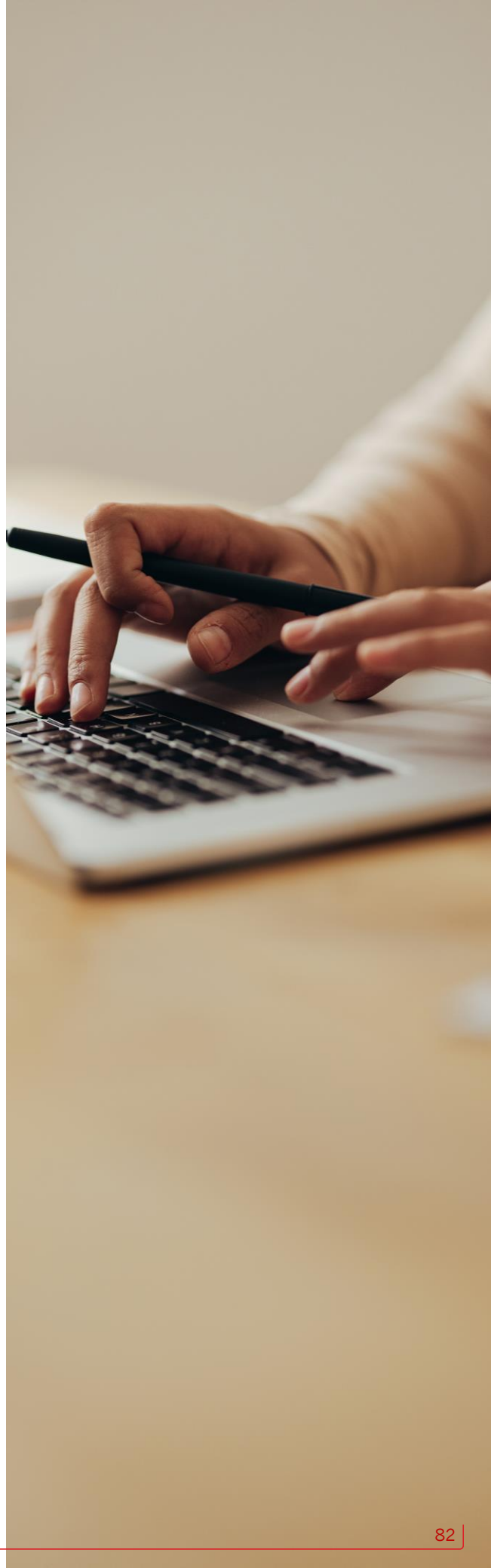
Le dispositif lanceur d'alertes a été étendu pour permettre le signalement de faits entrant dans le champ du devoir de vigilance (identification des risques et prévention des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement).

La CEMP a validé son adhésion à ce dispositif permettant de lancer une alerte en toute sécurité gérée par la société WISPLI. Il a été déployé le 28/05/2024.

La formation dédiée quant à elle, a été déployée début 2024 à l'ensemble des collaborateurs.

Le dispositif de mise en œuvre de la faculté d'alerte a été déployé au sein de la CEMP et sa procédure rédigée depuis 2008. Elle a fait l'objet d'une mise à jour en 2024 notamment pour prendre en compte les dispositions de la loi n°2022-401 du 21/03/2022 visant à renforcer la protection des lanceurs d'alerte, la mise à jour du Règlement Intérieur et la mise en œuvre de l'outil dédié.

Une information « faculté d'alerte » a également été effectuée via notre outil de communication Easynote en mai 2024 regroupant ainsi l'ensemble de ces éléments : éléments de contexte et de protection, mise à jour du Règlement Intérieur, procédure et lien (et guide d'utilisateur) de la plateforme WHISPLI.



02. Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société

2.1 Prévenir et détecter les cas de corruption et autres atteintes à la probité

Les règles et procédures contribuent à prévenir et détecter les comportements susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence :

- Une cartographie des risques de corruption est établie et mise à jour régulièrement par les entités du Groupe, selon une méthodologie conforme aux recommandations de l'Agence française anticorruption (AFA). Le résultat de la cartographie des risques, y compris les plans d'action le cas échéant, est présenté pour validation aux organes de direction de chaque entité du Groupe ;
- Des plans d'action sont formalisés afin de réduire le niveau de risque de certains scénarios, lorsqu'ils restent trop élevés après prise en compte des mesures d'atténuation ;
- La politique Groupe « cadeaux, avantages et invitations » prévoit un seuil maximum pour les cadeaux reçus ou donnés, seuil au-delà duquel une autorisation préalable de la hiérarchie, et une déclaration à la Conformité sont requises. Dans le cadre du sponsoring des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, des règles de vigilance spécifiques ont été adoptées afin de sécuriser l'attribution des hospitalités aux clients et autres tiers ;
- Tous les collaborateurs, y compris les personnes occupant des fonctions exposées, notamment les dirigeants, sont tenus de suivre la formation aux règles de l'éthique professionnelle et de la lutte contre la corruption ;
- Les fournisseurs dont le montant total d'achats au niveau du Groupe est au moins de 50 000 euros font l'objet d'une évaluation, qui prend en compte un certain nombre de critères (catégorie d'achat, critère géographique, informations négatives sur le fournisseur...). Cette évaluation conduit si nécessaire à des diligences complémentaires visant à apprécier le risque in fine au regard notamment des mesures anticorruption mises en place par le fournisseur ;
- Les relations avec les intermédiaires (dont les apporteurs d'affaires) et les clients sont encadrés : les contrats et les conventions comportent des clauses anti-corruption ; des comités d'agrément sont prévus, la prise en compte du risque de corruption dans l'octroi de crédit aux clients corporate est en cours ; l'intégrité des nouveaux partenaires du Groupe est par ailleurs évaluée dans le cadre du « comité nouveaux produits nouvelles activités » du Groupe ;
- Les alertes issues du dispositif d'alerte professionnelle portant sur des faits de corruption font l'objet d'un reporting Groupe anonymisé et annuel.

La Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées s'inscrit dans le corpus étendu de normes et procédures du Groupe BPCE qui encadre de manière générale la stricte séparation des fonctions opérationnelles et de contrôle incluant notamment un système de délégations en matière d'octroi de crédit et de relations avec les personnes politiquement exposées et un encadrement de la connaissance client.

Les règles de conduite anticorruption, consultables sur la page « éthique et conformité » du site de BPCE ont vocation à être déclinées par chaque établissement et annexées à son règlement intérieur. Des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, sont prévues en cas de manquement à ces règles.

2.2 Lutter contre la fraude interne

La Caisse d'Épargne Midi Pyrénées a mis en place un dispositif commun au Groupe BPCE de lutte contre la fraude interne, le non-respect du règlement intérieur et les manquements déontologiques, en lien avec le Code de conduite et d'éthique. Ce dispositif permet de répondre aux exigences des autorités de tutelle et de mutualiser les moyens et les travaux réalisés par les établissements. Il est formalisé dans la procédure - cadre « Lutte contre la fraude interne », que chaque établissement doit décliner et qui se compose des éléments suivants :

- Une cartographie des risques de fraude interne ;
- Des requêtes de détection et des remontées d'alertes en vue de protéger en particulier les intérêts de nos clients ;

- Des actions de sensibilisation adaptées aux spécificités de chaque entité ;
- Un dispositif de formation dédiée aux collaborateurs de la lutte anti-fraude interne ;
- Un dispositif d'accompagnement psychologique pour les personnes suspectées de fraude et les proches collaborateurs ;
- Un dispositif de déclaration et de reporting.

La Caisse d'Epargne Midi Pyrénées organise son dispositif de lutte contre la fraude interne conformément aux préconisations de la procédure cadre. Le traitement des problématiques de fraudes internes et de manquements internes nécessite la mise en place d'une cellule « LAFI », avec des effectifs dédiés, assurant les missions suivantes : traitement opérationnel de la fraude et des manquements internes ; prévention via des sensibilisations auprès des collaborateurs ; organisation de la détection des fraudes et manquements internes ; prise en charge des investigations des cas de fraude ou manquement soupçonnés ; mise à jour de la cartographie des risques détaillés ; évaluations du dispositif.

La formation du personnel affecté à la LAFI est obligatoire tous les cinq ans. Les établissements doivent inscrire obligatoirement dans les 6 mois tout collaborateur affecté/impliqué dans les activités de traitement opérationnel de la fraude, notamment dans les phases d'investigation et de traitement / correction. Les cellules LAFI des entités assurent en tant que de besoins des actions de sensibilisation aux nouveaux arrivants.

2.3 Lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) s'inscrit dans un double objectif : prévenir les activités criminelles en les privant de fonds, d'une part et assurer la solidité, l'intégrité et la stabilité du système économique et financier, d'autre part.

Le dispositif LCB-FT repose sur cinq composantes principales :

- L'évaluation des risques BC-FT : chaque établissement analyse son exposition aux risques selon des facteurs prévus par la législation, inhérents à leurs clients, à leurs services, à leurs transactions et canaux de distribution ainsi que selon des facteurs géographiques. Cette analyse est formalisée dans la classification des risques des établissements, qui intègre, notamment la problématique des pays « à risque ». Pour chaque client, un profil de risques BC-FT est établi, permettant de lui attribuer un score de vigilance ;
- La connaissance de la clientèle : le Know Your Customer (KYC) doit comprendre des informations sur l'activité, la surface financière et patrimoniale, des éléments de notoriété disponibles dans des médias fiables, etc. afin que les établissements soient en mesure de comprendre l'économie générale des opérations financières réalisées par le client (connaissance de l'origine, de la destination des fonds et de la justification du mouvement). La connaissance de la clientèle intègre, en particulier, la détection des Personnes Politiquement Exposées (PPE) et l'identification des bénéficiaires effectifs pour les personnes morales ;
- L'exercice d'une vigilance constante sur les opérations, tout au long de la relation d'affaires, et en fonction du niveau de risques BC-FT, qui permet d'identifier les opérations atypiques au regard du comportement attendu du client. Les établissements mobilisent la vigilance de leurs collaborateurs, ainsi que de moyens, largement automatisés, de détection des opérations inhabituelles ;
- L'analyse humaine des alertes et, le cas échéant, la réalisation d'examens renforcés pour traiter le doute sur les opérations atypiques/inhabituelles ;
- Les signalements - également appelés « Déclarations de soupçons » à TRACFIN des opérations douteuses/suspectes, dès lors que persiste un doute sur la licéité des sommes ou des opérations.

La mise en œuvre efficace de dispositif de sécurité financière repose sur une culture d'entreprise diffusée à tous les niveaux hiérarchiques et une organisation adaptée au sein de chaque établissement (équipe dédiée à la sécurité financière). La Caisse d'Epargne Midi Pyrénées met en place une formation régulière des collaborateurs et dirigeants, au sein d'un dispositif harmonisé de formation, avec une périodicité au moins bi-annuelle, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière.



*Donnée 2024
2023 : 92%

2.4 Respecter les sanctions

La Caisse d'Epargne Midi Pyrénées, et tout le Groupe BPCE, veille à appliquer strictement les réglementations et n'accepter aucune activité ayant pour objet ou pour effet de contourner les interdictions prévues par ces dernières.

Le Groupe BPCE se conforme à toutes les formes de sanctions financières applicables, qui peuvent cibler un pays ou un territoire, une organisation, un individu, une personne morale, un navire, un avion, certains biens ou services, ou certaines activités, qu'il s'agisse de gels d'avoir et des ressources économiques, d'embargo total, de restrictions ou d'embargos spécifiques sur des types de transactions particuliers ou sur l'exportation ou l'importation de certains biens, services ou technologies .

La Caisse d'Epargne Midi Pyrénées s'intègre au dispositif « Sanctions » aux côtés de tous les établissements du réseau Caisse d'Epargne, leurs filiales et succursales. Ces exigences s'imposent aux dirigeants ainsi qu'à tous les collaborateurs, en particulier les services chargés des relations avec les clients et contreparties, les services amenés à traiter des opérations avec les clients, les services juridiques et les services de la Conformité.

Le cadre normatif fait l'objet d'une communication en interne à tous les acteurs concernés via l'outil de diffusion intranet, ainsi qu'à l'occasion des conférences audio organisées régulièrement. Cette information est destinée à l'ensemble des collaborateurs de la filière en charge du dispositif « Sanctions », ainsi que des équipes opérationnelles, afin de les sensibiliser aux problématiques sanctions et embargos.



**MÉTHODOLOGIE DU RAPPORT
D'IMPACT VOLONTAIRE DE LA
CAISSE D'ÉPARGNE MIDI-
PYRÉNÉES**

MÉTHODOLOGIE

Périmètre du reporting

Pour l'exercice 2024, le périmètre de reporting des indicateurs concerne l'entité Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées

Période du reporting

Les données publiées couvrent la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Disponibilité

Le rapport d'impact volontaire de la Caisse d'Epargne est disponible à l'adresse suivante : [Documents & informations | Midi Pyrénées](#)

PRECISIONS SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS

Empreinte Propre

Le calcul des émissions de CO₂e liées aux activités propres de (« Vie de bureau ») inclut les périmètres suivants :

- Scope 1 : émissions directes de l'entreprise
- Scope 2 : émissions indirectes liées à la production d'électricité
- Scope 3 amont et aval : achats, immobilisations, déplacements, fret (dont transports de fonds), déchets.

Les facteurs d'émissions utilisés pour les calculs sont revus annuellement. Ils sont essentiellement issus de la base Empreinte administrée par l'ADEME base de données de référence en France, citée par l'article L229-25 du Code de l'Environnement (décret BEGES). Cette base de données est gérée par un comité de gouvernance regroupant divers acteurs publics et privés (Ministères, Organismes techniques, Associations, MEDEF).

Définitions des indicateurs

Les définitions des principaux indicateurs sont les suivantes :

LIBELLE	UNITE	DEFINITION
NPS (<i>Net Promoter Score</i>) clients sociétaires annuel	Score /100	Le degré de recommandation est estimé par les clients sociétaires à l'aide d'une note de 0 à 10 en réponse à la question « Dans quelle mesure recommanderiez-vous la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées ? » La note ainsi attribuée donne la possibilité de segmenter les clients en trois groupes : - Promoteurs (notes de 9 et 10) - Neutres (notes de 7 et 8) - Détracteurs (notes de 0 à 6) Le NPS est calculé en soustrayant le pourcentage de clients ayant répondu à la question avec une note de 0 à 6 (Détracteurs), du pourcentage de clients qui ont donné une note entre 9 et 10 (Promoteurs)
Part des collaborateurs sociétaires	%	Nombre de collaborateurs détenant des parts sociales de l'établissement : Nombre de collaborateurs sociétaires parmi les CDI depuis un an et plus / Nombre de collaborateurs en CDI depuis un an et plus) x100
Nombre de clients sociétaires	Nombre	Nombre total de clients détenant à minima 1 part sociale de l'établissement
Rénovation énergétique des ménages	Nombre M€	Production de crédit et nombre de crédits octroyé pour financer la rénovation énergétique des bâtiments des clients particuliers : - Prêt vert (crédit consommation non affecté) rénovation énergétique - prêt réglementé ECO-PTZ et ECO-PTZ)
Prêts verts mobilité	Nombre M€	Production de crédit consommation et nombre de crédits consommation « véhicule propre» (crédit non affecté servant à financer des véhicules électriques et hybrides rechargeables émettant moins de 50g de CO2 par km)

LIBELLE	UNITE	DEFINITION
Prêts green BDR	M€	Production totale de crédits dits « green » sur le marché de la BDR : <ul style="list-style-type: none"> - Prêts de la « gamme verte » (crédits MLT mobilité, rénovation, transition d'activité, ENR) - Prêts à impact Prêt à destination des entreprises ou collectivités locales dont le taux d'intérêt contractuel est indexé sur les performances extrafinancières (environnementales, sociales ou de gouvernance) - Prêts avec des KPI assortis à des critères ESG - Prêts ENR (nouvelles transactions et refinancements signés dans l'année - Somme de la part finale conservée par l'établissement dans ses livres : financement d'un actif de production d'énergie à partir d'une source d'énergie renouvelable, financement de projet (financement d'une société ad hoc portant l'actif de production d'énergie), financement d'entreprise (si l'objet du financement concerne un actif de production d'énergie renouvelable et est identifiable comme tel)
% de clients corporate (ETI) actifs avec un dialogue ESG	%	« Dialogue ESG » : support de dialogue avec le client permettant d'aborder avec lui ses enjeux Environnementaux, Sociétaux et Gouvernance « Client corporate actif » : clients segmentés 1010 Corporate dont au moins un tiers a été rencontré / expositions segmentées corporate des clients actifs des établissements Taux d'exposition clients (ou tiers) avec un dialogue ESG pour le couple SIREN + Code Établissement. <i>NB : si un dialogue a été fait plusieurs fois dans le même établissement, il est comptabilisé une seule fois.</i> <i>NB2 : si un SIREN est multi-bancarisé (dans une BP et dans une CE) et s'il a réalisé un dialogue dans chacun de ces établissements alors il est comptabilisé 2 fois.</i> <i>NB3 : Le taux est calculé sur les encours couverts par les dialogues ESG et non le nombre de clients</i>
Livret de Développement Durable et Solidaire	Nombre M€	Collecte d'épargne et nombre de livrets d'épargne ouverts sur le produit règlementé « Livret de Développement Durable et Solidaire » Livret d'épargne destinés au financement de l'amélioration de la performance énergétique du logement
Livret CSL Vert	Nombre M€	Collecte d'épargne et nombre de livrets d'épargne ouverts sur le produit « Compte sur Livret Vert » : épargne bilancielle, destinée au financement de projets écologiques.
Compte à Terme Vert (particuliers et professionnels)	Nombre M€	Collecte d'épargne et nombre de compte d'épargne ouverts sur le produit « Compte à Terme Vert » permettent de financer les MLT Green
Production sur les fonds respectant les critères SFDR articles 8 & 9	M€	Encours de collecte d'épargne financière affiliée à Natixis Investment Managers, respectant le cadre de la réglementation SFDR art 8 et 9
Financement de l'ESS	M€	Production annuelle de crédits MLT (Equipement + Immobilier) sur le secteur de l'Entreprise Sociale et Solidaire
Financement du Logement Social	M€	Production annuelle de crédits MLT (Equipement + Immobilier) sur le secteur du Logement Social
Financement du Secteur Public Territorial	M€	Production annuelle de crédits MLT (Equipement + Immobilier) sur le Secteur Public Territorial
Financement des entreprises TPE/PME, ETI et Pros	M€	Production annuelle de crédits MLT (Equipement + Immobilier) ainsi que des crédits syndiqués réalisés par l'ingénierie Financière auprès des entreprises (TPE + PME + ETI) ainsi que sur la clientèle des Pros (Crédit d'équipement uniquement)
Montants des dons mécénat solidaire (€)	€	Montant décaissé dans l'année comptable sur le compte mécénat Regroupe le périmètre éligible au mécénat (loi 2003) et faisant objet d'un reçu fiscal.
CDI y compris alternance	% de CDI	La part de salariés en CDI est calculée en comparant le nombre de CDI / CDD par rapport au nombre total
CDD y compris alternance	% de CDD	La part de salariés en CDD est calculée en comparant le nombre de CDI / CDD par rapport au nombre total
Taux d'absentéisme maladie (et évolution)	%	Taux d'absentéisme maladie/accident du travail Absentéisme CDI et CDD sur l'année au sens du Bilan Social Groupe (hors alternants, auxiliaires et collaborateurs en invalidité de longue durée – requête BPCE
Pourcentage de femmes cadres en CDI	%	Nbre de femmes cadres/ Nbre de cadres hommes et femmes au 31/12 Effectif CDI inscrit au 31/12
Pourcentage de travailleurs handicapés	%	(Effectif Bénéficiaire de d'Obligation Emploi Travailleurs Handicapés CEMP / Effectif d'assujettissement) X100 Sont comptabilisés, tous les travailleurs en situation de handicap CDI, CDD, contrat aidé, alternance, intérim, au prorata de son temps passé dans l'entreprise sur l'année cible. La DOETH ne comptabilise que l'emploi direct et valorise à 1.5 ETP les bénéficiaires de plus de 50 ans.

LIBELLE	UNITE	DEFINITION
Recrutement CDI	Nombre	Nombre de salariés recrutés en CDI sur l'année N
Recrutement CDD	Nombre	Nombre de salariés recrutés en CDD sur l'année N
Recrutement Alternants	Nombre	Nombre de salariés recrutés en alternance sur l'année N
Taux de fidélisation à 3 ans	%	% des collaborateurs toujours en poste 3 ans après leur embauche Nombre de collaborateurs toujours en poste 3 ans après leur embauche / nombre de personnes embauchées il y a 3 ans
Nombre de jours de formation / ETP	Jour / ETP	Nombre d'heures de formation CDI + CDD / effectif ETP CDI + CDD (hors stagiaires et alternants) (base 7h de formation pour convertir en jour)
NPS (net promoter score) Banque de Détail	Score /100	Le degré de recommandation est estimé par les clients à l'aide d'une note de 0 à 10 en réponse à la question « Dans quelle mesure recommanderiez-vous la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées ? » La note ainsi attribuée donne la possibilité de segmenter les clients en trois groupes : - Promoteurs (notes de 9 et 10) - Neutres (notes de 7 et 8) - Détracteurs (notes de 0 à 6) Le NPS est calculé en soustrayant le pourcentage de clients ayant répondu à la question avec une note de 0 à 6 (Détracteurs), du pourcentage de clients qui ont donné une note entre 9 et 10 (Promoteurs)
% de réclamations traitées en moins de 10 jours	%	Réclamations traitées en moins de 10 jours / total des réclamations • Calcul Réclamations hors DSP2 : délai entre la date d'envoi par le client (date mail ou date figurant sur le cachet de la Poste) et la date d'envoi de la réponse au client • Calcul Réclamations DSP2 (instruments de paiement) : délai entre la date de réception dans l'entreprise (quel que soit le lieu) et la date d'envoi de la réponse au client
Stock OCF (offre spécifique clientèle fragile en nombre)	Nombre	Nombre de clients détenteurs d'une Offre « Clientèle fragile »
% des clients détectés comme fragiles	%	Nb de clients ciblés fragiles / Nb de clients PART de 16 ans et + titulaires d'un O4 (CDD)
Nombre de stagiaires formés par an par Finance & Pédagogie	Nombre	Nombre de personnes formées dans l'année sur le territoire de CEMP
% de jeunes formés par an par Finance & Pédagogie	%	Part des jeunes formés par F&P sur tout le territoire de CEMP par rapport à l'ensemble des personnes formées
Microcrédits personnels	M€	Montant de microcrédits personnels décaissés dans l'année sur le territoire de CEMP
Microcrédits personnels	Nombre	Nombre de microcrédits personnels décaissés dans l'année sur le territoire de CEMP
Taux de salariés formés RGPD	%	Nombre de salariés formés sur nombre de salariés inscrits
Taux de salariés ayant suivi la formation code de conduite	%	Nombre de salariés formés sur nombre de salariés inscrits
Taux de salariés formés à la lutte anti-blanchiment	%	Nombre de salariés formés sur nombre de salariés inscrits



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Midi-Pyrénées

Vous être utile.